



HAL
open science

Frontage : le plateau-Mont-Royal/un paysage résidentiel

Lilian Vettorel

► **To cite this version:**

Lilian Vettorel. Frontage : le plateau-Mont-Royal/un paysage résidentiel. Architecture, aménagement de l'espace. 2017. dumas-01561675

HAL Id: dumas-01561675

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01561675>

Submitted on 13 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

 **LILIAN VETTOREL**

UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES
INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE
MASTER 2 SCIENCES DU TERRITOIRE
URBANISME ET AMÉNAGEMENT
PARCOURS DESIGN URBAIN

FRONTAGE

LE PLATEAU-MONT-ROYAL | UN PAYSAGE RÉSIDENTIEL



PROJET DE FIN D'ÉTUDE | MENTION PROFESSIONNELLE

DIRECTEUR DU PROJET DE FIN D'ÉTUDES | SILVÈRE TRIBOUT
TUTEUR DE STAGE | MARC FAUTEUX | FAUTEUX ET ASSOCIÉS
PUBLICATION 20 | 06 | 2017



Notice analytique

Projet de fin d'études

NOM ET PRÉNOM DE L'AUTEUR
Vettorel Lilian

TITRE DU PROJET DE FIN D'ÉTUDES
Frontage, le Plateau-Mont-Royal, un paysage résidentiel

DATE DE SOUTENANCE
20/06/2017

ORGANISME D'AFFILIATION
Institut d'Urbanisme de Grenoble - Université Pierre Mendès France

ORGANISME DANS LEQUEL LE STAGE A ÉTÉ EFFECTUÉ
Fauteux et associés

DIRECTEUR DU PROJET DE FIN D'ÉTUDES
Silvère Tribout

NOMBRE DE PAGES | 141
NOMBRES D'ANNEXES | 0
NOMBRE DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 30

MOTS-CLÉS ANALYTIQUES

Appropriation | Frontage | Paysage | Typologie résidentielle | Transect

MOTS-CLÉS GÉOGRAPHIQUES

Montréal | Plateau-Mont-Royal

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

Ayant une opportunité unique à saisir, ce voyage à Montréal me donne l'occasion de pouvoir utiliser cette expérience comme base à mon propre développement professionnel. Vivant et travaillant à deux endroits distincts sur le Plateau-Mont-Royal, les rues offrent un paysage résidentiel authentique qui n'existe pas en France. L'élément principal qui distingue ces paysages urbains des autres plus familiers, c'est la notion de frontage ; l'espace résiduel entre la façade du bâtiment et la voirie. À travers l'ouvrage de Nicolas Soulier, *Reconquérir les rues*, l'auteur apporte une prise de conscience à l'appropriation des frontages par les habitants aux bénéfices de l'ambiance de la rue et donc de l'urbain. Il y a une idéalisation à ces espaces limitrophes entre le privé et le public mais qu'en est-il dans la réalité ? Je propose une méthodologie avec trois éléments pour répondre à cette question, une analyse systématique basée sur un transect, un projet d'aménagement d'un frontage et enfin une vidéo-performance.

RÉSUMÉ EN ANGLAIS

Wanting to gain the most out of my unique opportunity to travel to Montreal, I opted to use this adventure as the basis for expanding my own professional development. Living and working in two very distinctive areas of the popular Plateau neighbourhood, the streets offered a particular residential landscape, the likes of which do not exist in France. The main element that distinguishes these urban landscapes from others more familiar, is the notion of frontage ; the residual space between a building facade and the vehicular lanes. Throughout his book, *'Reconquérir les rues'*, author Nicolas Soulier raises awareness regarding this notion, and extrapolates that it is in fact the residents' appropriation of this frontage space that most benefits the general ambiance of the street and therefore, of the urban environment at large. There is a sense of idealisation about these interval spaces, that fall somewhere between public and private realm, but how is it actually presented in reality? In order to answer this question, I have developed a methodology based on three key points: Firstly, a systematic analysis of the typologies found within a cross section of the neighbourhood. Secondly, I will conceptualise and design one of these frontage spaces. Finally, I will present my finding with a video performance.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le résultat d'un travail de recherche et d'analyse de terrain de 2 mois. En préambule, je veux adresser tous mes remerciements aux personnes avec lesquelles j'ai pu échanger et qui m'ont aidé pour la réalisation de ce mémoire.

En commençant par remercier tout d'abord Monsieur Silvère TRIBOUT, encadrant de projet de ce mémoire, pour sa disponibilité, son engagement et son soutien ainsi que pour la pertinence de ses remarques.

Je remercie également Marc FAUTEUX, dirigeant de l'agence Fauteux et Associés et l'ensemble de son équipe qui ont su me guider et me consacrer de leur temps.

Je tiens à remercier particulièrement Marie CHARIK, Benoît DEFOSSE et Lydia VAN STAALDUINEN pour leurs aides et pour la pertinence de leurs remarques.

Mes derniers remerciements vont à Emma DROUHIN pour son soutien moral.

REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	9
PARTIE 01 : PRINCIPES ET ORIGINES DU FRONTAGE	10
1. LES DÉFINITIONS DU FRONTAGE	12
1.1. La définition de l'encyclopédie de l'architecture	12
1.2. La définition selon la ville de Montréal	12
1.3. La définition selon le Smartcode	13
2. LE CONTEXTE HISTORIQUE DE MONTRÉAL	14
3. LE PLATEAU-MONT-ROYAL	16
3.1. Le contexte géographique	16
3.2. Le contexte historique	18
4. LE FRONTAGE ET LES TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES	20
4.1. La maison de faubourg	20
4.2. La maison urbaine	21
4.3. Le duplex	22
4.4. Le triplex	24
4.5. Immeubles d'appartements	27
PARTIE 02 : LE TRANSECT	28
1. LE CHOIX DU TRANSECT	31
2. LE PROTOCOLE D'ANALYSE	32
2.1. La classification typologique de l'habitat	32
2.2. La notion d'appropriation	33
2.3. La notion d'appropriation paysagère	34
2.4. La classification de l'appropriation paysagère	36
2.5. La notion d'appropriation de l'espace	40
2.6. La classification d'appropriation de l'espace	42
2.7. La classification du rapport au sol	45
2.8. La classification de la marge de recul du frontage	48
3. LA RETRANSCRIPTION DE L'ANALYSE DE TERRAIN	54

4. LES RÉSULTATS D'ANALYSES	88
4.1. Les typologies	88
4.1.1. La planche explicative des résultats d'analyse en fonction des typologies	90
4.1.2. Le duplex sans marge de recul	92
4.1.3. Le duplex avec marge de recul	94
4.1.4. Le duplex avec escalier extérieur	96
4.1.5. Le triplex avec escalier intérieur	98
4.1.6. Le triplex avec escalier extérieur	100
4.1.7. Le multiplex	102
4.1.8. L'immeuble de rapport sans cour	104
4.1.9. Le petit immeuble d'appartements	106
4.1.10. L'immeuble d'appartements contemporain et la tour de logements	108
4.2. L'appropriation paysagère	110
4.3. L'appropriation de l'espace	116
5. EN CONCLUSION	121

PARTIE 03 : LE MICRO-PROJET

1. LE CONTEXTE	125
2. LA SITUATION EXISTANTE DU PROJET	126
3. LE PROJET EN 2017	128
4. LE PROJET EN 2018	130
4.1. Le plan de plantation	132
4.2. Le devis de plantation	134
4.3. La palette végétale	135
4.4. L'harmonisation colorimétrique de l'aménagement paysager	138
5. EN CONCLUSION	139

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

« Cette vie quotidienne de la rue est en symbiose avec d'autres formes de la vie sociale. [...] La vitalité d'associations [...] dépend du substrat de vie sociale inorganisée qui fait le lien entre la vie associative et la vie privée des citoyens. [...] Quels sont donc les services rendus par la rue et son environnement et que ces lieux pourtant spécialement étudiés (salles de réunions, etc.) sont dans l'incapacité de rendre ? et pour quelle raison ? Comment se fait-il que la vie sociale inorganisée de la rue soit le substratum nécessaire de la vie organisée de la collectivité dans une cité » [01]

Ayant une opportunité unique à saisir, ce voyage à Montréal me donne l'occasion de pouvoir utiliser cette expérience comme base à mon propre développement professionnel. Je suis donc parti avec la liberté de ne pas avoir de sujet et de bien laisser émerger le sujet par ma propre pratique de l'espace urbain en développant mes sens afin de capter au mieux ma sensibilité. Vivant et travaillant à deux endroits distincts sur Le Plateau-Mont-Royal, c'est un quartier très hétéroclite et cosmopolite. Anciennement un quartier ouvrier, il est l'un des arrondissements les plus convoités par les Français pour son cadre de vie.

Je ne reste pas indifférent à ce paysage urbain résidentiel. Je n'ai jamais vu autant de diversité architecturale et de paysages. Les habitants s'installent sur les balcons, sur les cours avant. Ils sont les acteurs de la vie du quartier et ils fabriquent leur propre scène pour nous offrir l'un des plus beaux spectacles de rues. Ce sont des spectacles qui n'existent pas chez nous.

En France, il y a un rapport à la rue très différent. Souvent, les espaces de vie dans les logements par rapport à la rue lui tournent le dos, il y a une part de rejet à l'espace public et un besoin d'intimité. Les riverains ne participent pas à la vie de quartier, chacun chez soi derrière sa clôture de 2 mètres de haut à l'abri des regards indiscrets. « Dans un quartier résidentiel, nous sommes parfois confrontés à une sorte d'énigme. Une rue, alors qu'elle est bordée de maisons riveraines habitées, nous paraît inhabitée et morne. Où sont donc passés les habitants ? » [01]

À travers l'ouvrage de Nicolas Soulier, « Reconquérir les rues », l'auteur apporte une prise de conscience à l'appropriation des frontages par les habitants aux bénéfices de l'ambiance de la rue et donc de l'urbain. Il y a une idéalisation à ces espaces limitrophes entre le privé et le public mais qu'en est-il dans la réalité ? Ce n'est pas seulement de répondre à une question purement urbanistique, c'est une question que je me pose à moi-même.

- De quelle manière la typologie des bâtiments résidentiels du Plateau Mont-Royal à Montréal influence-t-elle l'appropriation du frontage ?
- Quelles sont les différentes manières de s'approprier ces espaces-là ?
- En quoi l'appropriation d'un frontage privé améliore-t-elle l'espace public ?
- Quels sont les éléments architecturaux, urbains et paysagers privatifs qui participent à l'espace public ?

Je propose une méthodologique avec trois éléments pour répondre à cette question de la réalité du frontage dans Le Plateau-Mont-Royal.

1. Une analyse systématique basée sur un transect. Il s'agit de confronter l'analyse avec mes propres étonnements.
2. Un projet d'aménagement d'un frontage. Il s'agit de confronter mes connaissances personnelles avec les habitants et pouvoir répondre à leurs attentes.
3. Une vidéo. Il s'agit de faire une performance dans l'objectif de partager mon étonnement de ce paysage urbain.

Tous ces éléments suivent le même fil rouge, c'est à dire cette confrontation avec moi-même dans l'aboutissement du projet de fin d'études, le développement d'interrogation sur cet objet et sur les différentes manières de les analyser. Il s'agit d'être dans une confrontation entre mes propres étonnements et les représentations que je me fais du frontage.

[01] : SOULIER, Nicolas. Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et pistes d'action. Édition Ulmer, 2012, p247

PARTIE 01

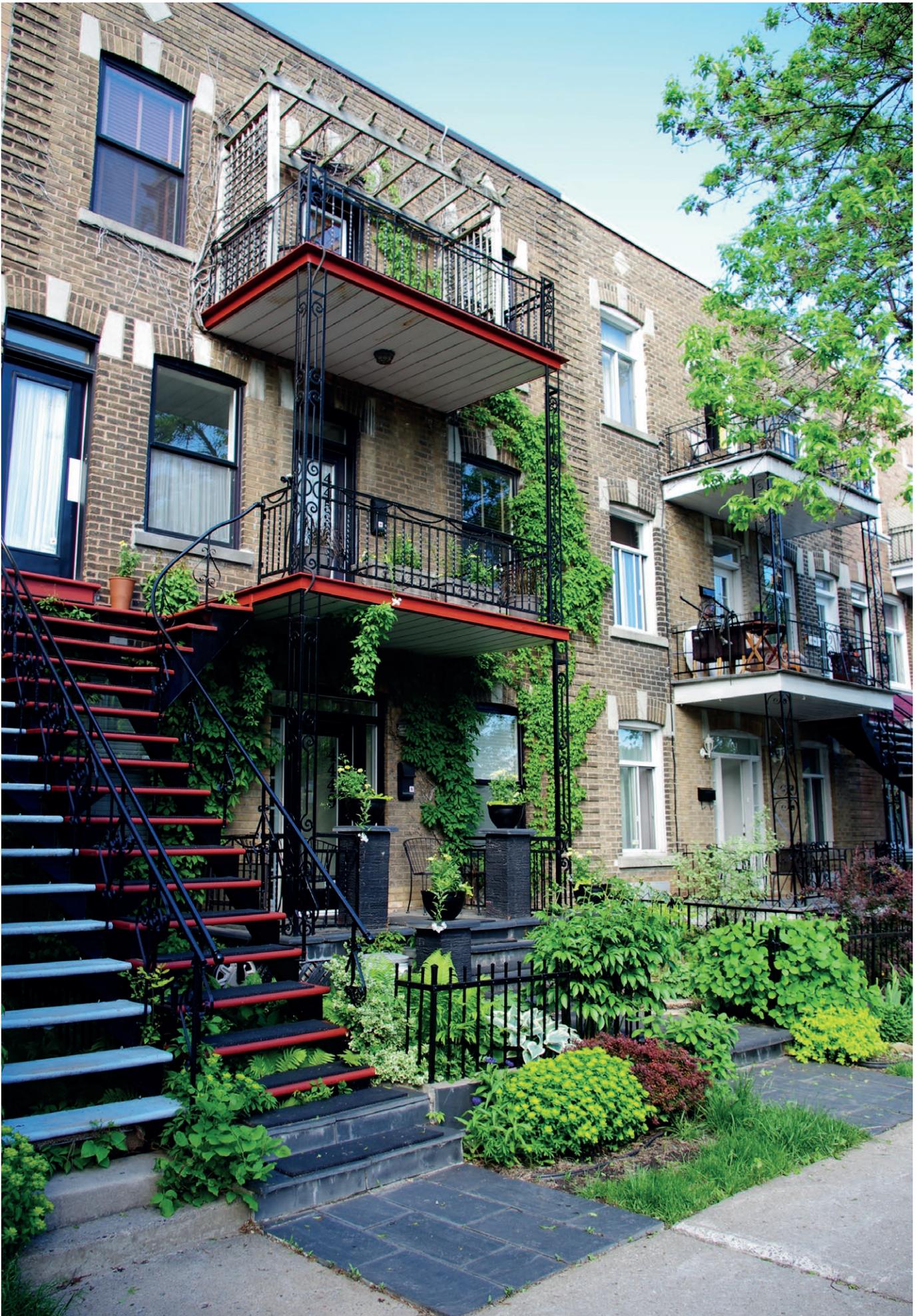
PRINCIPES ET

ORIGINES DU

FRONTAGE

« Plus on pénètre dans les quartiers populaires, que ce soit Rosemont, Saint -Édouard, ceux du Plateau-Mont-Royal ou de Verdum, plus on observe qu'un type particulier d'habitation prédomine : celui en rangée continue, à deux ou trois niveaux de logements superposés, à façades le plus souvent en brique, munies invariablement, à l'avant comme à l'arrière, de balcons, de galeries et d'escaliers extérieurs, et bien connu sous le vocable de «plex » »

MARAN, Jean-Claude. « Montréal en évolution, Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais. Ed Méridien Architecture. 1994, page 265.



Photographie personnelle

1. LES DÉFINITIONS DU FRONTAGE

Ce terme est très peu connu de l'urbanisme et de l'architecture en France, c'est l'urbaniste Nicolas Soulier, qui dévoile en 2012 dans son ouvrage « Reconquérir la rue » ce néologisme ; le frontage. Terme employé de l'autre côté de l'Océan Atlantique, Nicolas Soulier nous explique ses caractéristiques et les enjeux au travers de cet espace qui n'existe pas dans la culture française. « *Étrangement, nous ne savons trop comment les désigner en français : Jardins de devant, cours sur rue, retraits d'alignement...?* » [01]

front-age pronunciation 'fr&n-tij'

1. a piece of land that lies adjacent (as to a street or the ocean)
2. **the land between the front of a building and the street**
3. the length of a frontage [02]

1.1. La définition de l'encyclopédie de l'architecture :

«The layer of land between the facade of a building and the property line that abuts the public right-of-way or public open space.

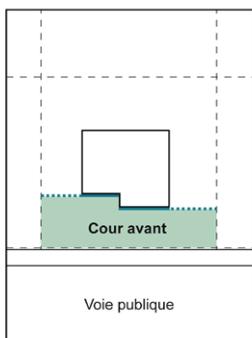
The elements of a building or landscape that are in a frontage need to be controlled by specific standards, design guidelines, or codes. The variables of a frontage are the setback depth (distance between the facade and property line), and permissible projections such as bay windows and balconies.» [03]

1.2. La définition selon la ville de Montréal

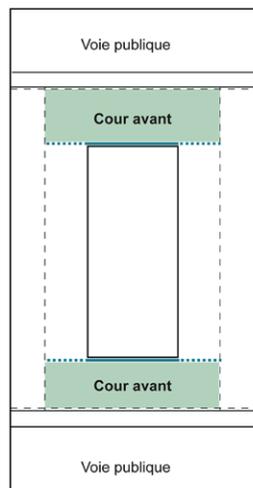
Dans les documents d'urbanisme de Montréal, le frontage se définit par le terme de « cour avant ».

« La cour avant correspond à l'espace compris entre la limite avant, les limites latérales d'un terrain et les plans de façade ainsi que leurs prolongements. » [04]

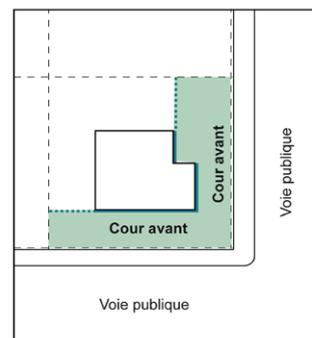
Terrain type



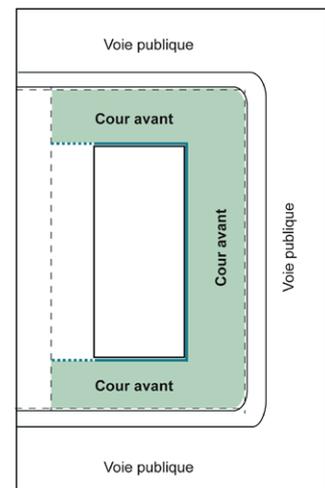
Terrain transversal



Terrain type de coin



Terrain de tête d'îlot



1.3. La définition selon le Smartcode :

Frontage : « *The area between a building Facade and the vehicular lanes, inclusive of its built and planted components. Frontage is divided into Private Frontage and Public Frontage.* »

Frontage Line : « *A lot line bordering a Public Frontage. Facades facing Frontage Lines define the public realm and are therefore more regulated than the Elevations facing other Lot Lines.* »

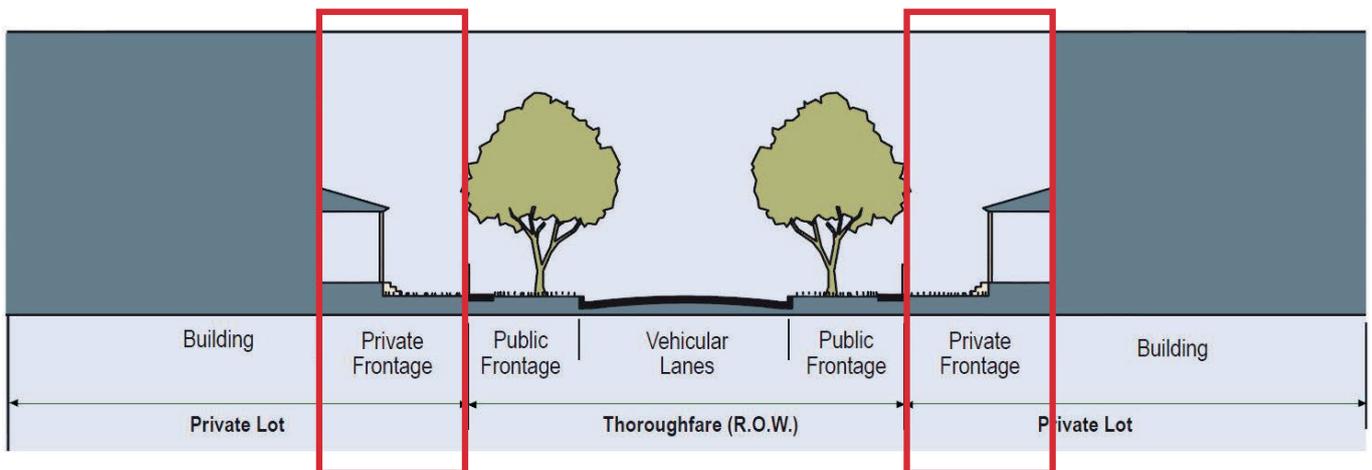
Public Frontage : « *The area between the Curb of the vehicular lanes and the Frontage Line.* »

Private Frontage : « *The privately held Layer between the Frontage Line and the Principal Building Facade.* »[05]

Dans le cadre du PFE, la définition du Smartcode sera retenue dans la mesure où elle distingue la notion de frontage public et de frontage privé. Le frontage qui va être étudié dans ce PFE est celui du frontage privé.

Il se définit par :

- le terrain privé situé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment en retrait tournée vers la rue ;
- les entrées orientées vers la rue ;
- une combinaison d'éléments architecturaux tels que clôtures, perrons, vérandas, et galeries d'entrée... [01]



Coupe transversale des différents statuts qui compose la rue [05]

[01] : SOULIER, Nicolas. Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et pistes d'action. Édition Ulmer, 2012, p247

[02] : Merriam-Webster Dictionary, Frontage [en ligne]. Disponible sur <https://www.merriam-webster.com/dictionary/frontage> [consulté le 04-05-2017]

[03] : John Fleming, Hugh Honour, Dictionary of Architecture, The Penguin: Fourth Edition Mass Market Paperback,1991

[04] : Ville de Montréal. Urbanismes et projets urbains [en ligne]. Disponible sur : <http://ville.montreal.qc.ca> [consulté le 12-05-2017]

[05] : SmartCode Central. Center for Applied Transect Studies [en ligne]. Disponible sur : <https://transect.org/codes.html> [consulté le 12-05-2017]

2. LE CONTEXTE HISTORIQUE DE MONTRÉAL

Découvert en 1535 par l'explorateur français Jacques Cartier, l'île de Montréal devient un lieu stratégique au commerce de fourrures avec les Amérindiens. Samuel de Champlain fonde en 1642 Ville-Marie sur l'île avec l'implantation d'une colonie missionnaire dans l'objectif d'imposer la religion catholique dans la région. Au cours du siècle, Montréal va devenir une antenne majeure au réseau colonial français de marchandise. La fourrure est la principale ressource commerciale et devient le vecteur de l'expansion territoriale et du développement de la ville de Montréal.



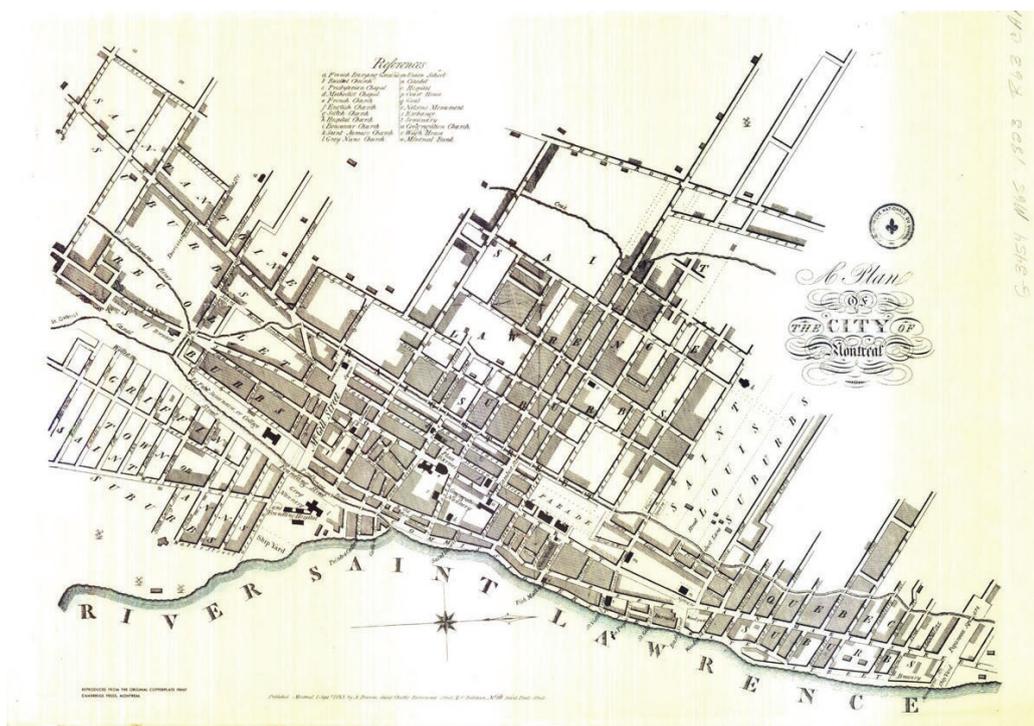
[Jacques Cartier érigeant une croix à Gaspé en l'honneur du roi de France]
© Walter Baker / BIBLIOTHÈQUE et ARCHIVES Canada / C-011050

Entre 1689 et 1763, de nombreux conflits sur le continent européen et en particulier entre la France et l'Angleterre entraînent Montréal dans l'effort de guerre. Hélas, la guerre de Sept Ans (1756-1763) oblige Montréal à capituler et met un terme à l'Empire Français d'Amérique. Le régime britannique va bouleverser la société montréalaise et en particulier la population d'origine française. Malgré cela, les britanniques minoritaires dans la ville apprennent le français pour l'insertion sociale.



Cartes de Montréal en 1760, [07]

A partir de la première moitié du 19e siècle, Montréal va connaître une expansion économique, démographique et urbaine. Un vague migratoire sans précédent en provenance des îles britanniques fait passer la population de 9 000 habitants en 1800 à 58 000 en 1852. La démolition des fortifications donne l'occasion à la ville de s'agrandir et de définir des quartiers bien distincts. Une nouvelle composition ethnique s'inscrit nettement dans l'espace urbain: les anglais et les écossais dominent dans l'ouest, les irlandais se concentrent dans le sud-ouest, tandis que l'est constitue le fief des français. L'immigration augmente la diversité religieuse avec d'un côté les Britanniques protestants et de l'autre côté, les Irlandais et les français catholiques ; de même qu'une communauté juive va s'installer et créer une synagogue.



Cartes de Montréal en 1823, [07]

Au milieu du 19e siècle, Montréal est frappée par plusieurs fléaux : incendies, épidémies, inondations du fait des conditions sanitaires de la ville, de la paupérisation de sa population et de sa trop forte expansion.

Avec l'arrivée de la révolution industrielle, l'exode rural prend le pas sur l'immigration. La population de Montréal, de 107 000 habitants en 1871, dépasse 267 000 en 1901. Les avancées architecturales en matières de construction apportent une mutation en profondeur. Le toit plat et l'usage de la brique se généralisent. Dans les quartiers ouvriers, apparaît le duplex, qui évolue vers le triplex et deviendra le modèle de base de la maison montréalaise.

Majoritairement, la bourgeoisie britannique est en possession des institutions et des grosses entreprises à l'échelle internationale surtout avec la Grande Bretagne. Les canadiens français redeviennent majoritaires à Montréal et réussissent à maîtriser l'économie locale et développer de nouvelles institutions face à la pression britannique. Montréal devient une ville cosmopolite où les communautés irlandaises, britanniques, française et juives échangent dans une solidarité ethnique, religieuse et sociale.

Pour prendre connaissance des autres facettes de cette architecture domestique victorienne, il est préférable de se tourner vers les maisons en rangée continue qui encadrent la grille orthogonale traditionnelle de rues de Montréal. Or, ces rangées d'habitations apparaissent de types différents selon qu'elles sont situées dans l'est ou dans l'ouest de la ville, c'est-à-dire dans des quartiers à bas, moyen ou à haut revenu. [06]

[06] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3ème édition, 512p.

[07] : Cartes historiques de Montréal (en ligne). Disponible sur : http://imtl.org/carte_montreal.php#historiques

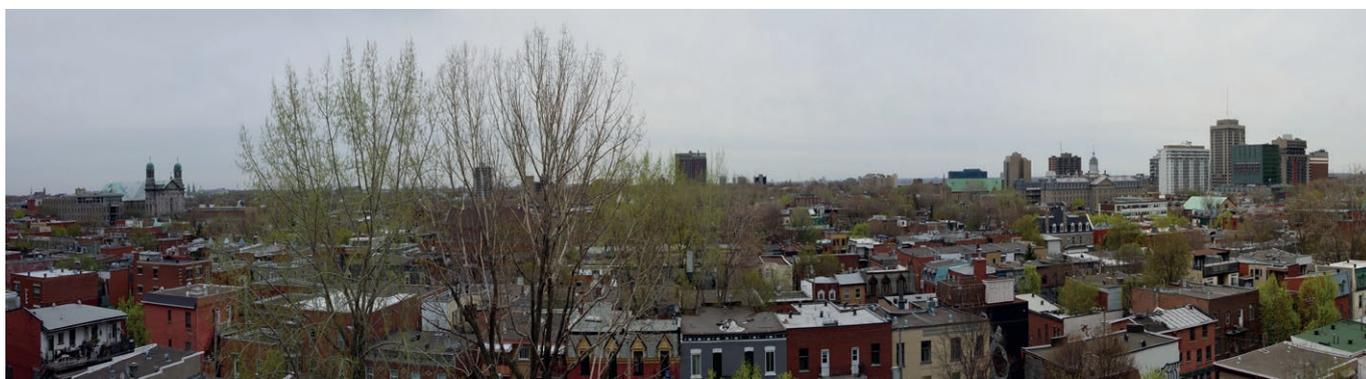
3. LE PLATEAU-MONT-ROYAL

3.1. Le contexte géographique

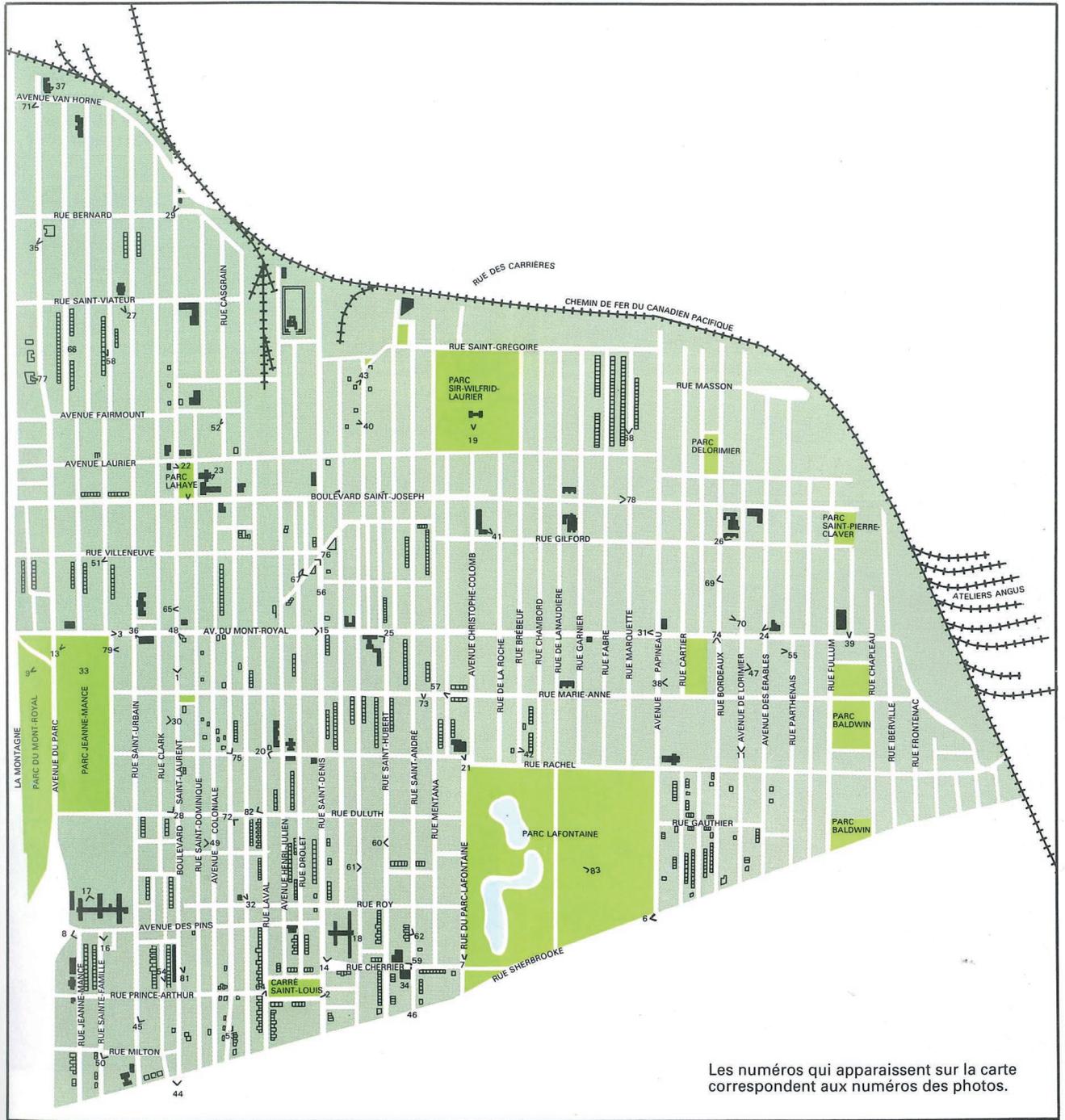
Le secteur d'étude se focalise sur le Plateau Mont-Royal. C'est un arrondissement de la ville de Montréal. D'une superficie de 8.1 km² composé de plus de 100 000 habitants, l'arrondissement a la plus forte densité de Montréal. La délimitation du Plateau-Mont-Royal est la suivante : au nord et au nord-est, les voies ferrées du Canadien Pacifique (CP), à l'ouest, la rue Hutchison jusqu'à l'avenue du Mont-Royal, puis l'avenue du Parc en descendant vers l'avenue des Pins, enfin, la rue University jusqu'à la limite sud qu'est la rue Sherbrooke.



Carte de la ville de Montréal et ses arrondissements et les villes de banlieue



Panorama du Plateau-Mont-Royal depuis l'immeuble situé sur le boulevard Saint-Laurent. photographie personnelle



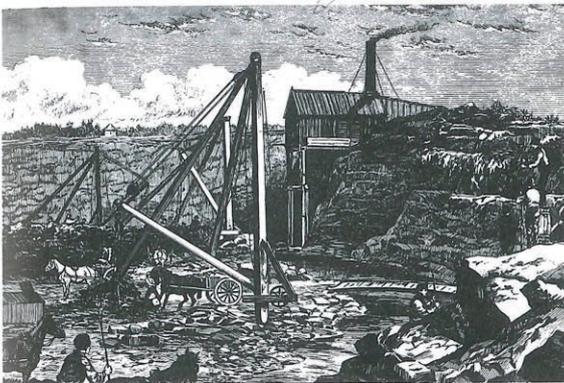
Les numéros qui apparaissent sur la carte correspondent aux numéros des photos.

Carte du Plateau Mont-Royal. [08]

[08] : BENOIT, Michèle et GRATTON, Roger. « Pignon sur rue les quartiers de Montréal ». Edition Guérin. 1991, 393 p.

3.2. Le contexte historique

À partir de 1745, la ville Montréal engage son expansion urbaine au-delà des fortifications vers le Nord au niveau du faubourg de Saint-Laurent. Côté Ouest de Saint-Laurent, des familles anglophones s'installent sur les hauteurs de la montagne dans des grandes propriétés. À l'Est de Saint-Laurent, le paysage s'affirme par l'implantation de maisons de campagne et de fermes perdues au milieu des champs. Au Nord la carrière de pierres va permettre un développement démographique et urbain à proximité de la tannerie des Bellair. L'activité des carrières suscite la naissance, en 1846, du village du Coteau-Saint-Louis.

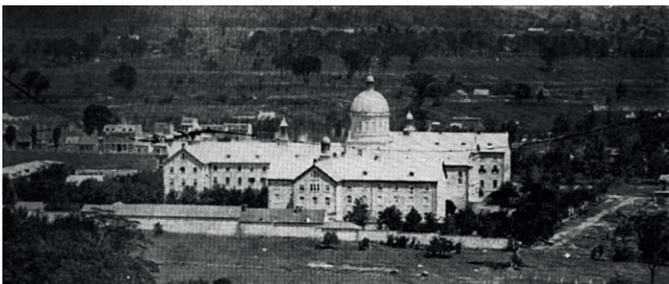


Carrière de Montréal en 1877 [09]



Plan synthèse du développement avant 1850. [09]

Avant 1860, les habitants se déplacent à pied et les logements se développent autour des sites de travail. Le relief au niveau de la l'avenue de Sherbrooke devient un obstacle majeur au développement du tramway et de l'accessibilité des quartiers nord. Des communautés religieuses fortement présentes installent leur nouvel Hôtel-Dieu dans le quartier anglophone à proximité de la montagne pour éviter tout risque d'épidémies. Deux pensionnats sont créés pour les enfants des familles aisées dans la rue de Laval et Saint-Denis. La ville de Montréal acquiert le flanc de la montagne pour y aménager le parc Mont-Royal. Tous ces éléments contribuent au bon développement des familles aisées sur la partie ouest de Saint-Laurent au détriment de la partie est beaucoup plus contrainte.



'Hôtel-Dieu montrant le site environ 8-9 ans après sa construction; soit en 1869 [09]



Plan synthèse du développement avant 1890. [09]

[09] : BENOIT, Michèle et GRATTON, Roger. « Pignon sur rue les quartiers de Montréal ». Edition Guérin. 1991, 393 p.

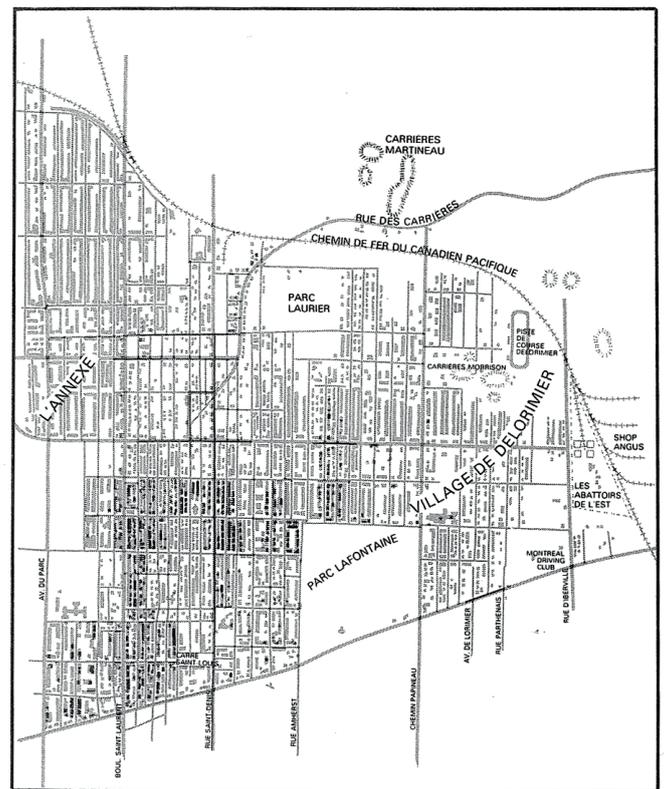
À la fin du XIXe siècle, la ville de Montréal poursuit son expansion sur la campagne en reliant l'ensemble des villages. L'industrie de la pierre s'amenuise du fait des coûts d'exploitation et va se déplacer plus au nord de l'autre côté de la voie ferrée. En 1895, l'expansion urbaine se développe au-delà de l'avenue Papineau (axe à l'ouest du parc la Fontaine). Le village De Lorimier devient une banlieue luxueuse.

En 1900, le Plateau-Mont-Royal commence à prendre le visage que nous connaissons actuellement avec l'implantation de maisons à logements multiples sur l'ensemble de l'arrondissement.

À partir de 1914, l'arrondissement se dessine à travers les rangées d'habitations ouvrières avec ses fameux balcons et escaliers. l'Université de Montréal située sur la montagne déménage et entraîne le départ de la bourgeoisie francophone. Les anglophones se déplacent à Westmount et Notre-Dame-de-Grâce à la recherche d'espace plus verdoyant.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'apparition d'immeubles va marquer pour toujours le charme des rues montréalaises. De plus l'expansion automobile va transformer la morphologie des rues avec l'élargissement des voies et du stationnement.

Le Plateau continue d'être le refuge des communautés ethniques. Les Juifs s'installent sur le Boulevard Saint-Laurent et vont se déplacer vers Outremont (quartier



Plan synthèse du développement avant 1914. [10]

plus à l'est du boulevard) qui sera remplacé par les Grecs. Un retour à la ville attire sur le Plateau, des étudiants, des artistes et des professionnels qui prennent goût à la vie de quartier pour ces qualités.

« Une mosaïque de communautés culturelles et sociales a pris place, donnant au Plateau son visage aux multiples facettes » [10]



Panorama du Plateau-Mont-Royal vers 1905 depuis la montagne [10]

[10] : BENOIT, Michèle et GRATTON, Roger. « Pignon sur rue les quartiers de Montréal ». Edition Guérin. 1991, 393 p.

4. LE FRONTAGE ET LES TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES

Le Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur les PIIA (Plans d'implantation et d'intégration architecturale) s'assure qu'un nouveau projet s'intègre à son milieu et prévoit ainsi une évaluation qualitative par le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Ce règlement porte sur les principaux types architecturaux présents dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les typologies présentées renvoient principalement à l'architecture résidentielle, qui domine largement le territoire. 4 critères sous-jacents à l'identification des types architecturaux sont : la volumétrie générale, l'implantation du bâtiment, le nombre de logements et le mode d'accès à ces logements.[11]

4.1. La maison de faubourg

« La maison de faubourg est le type d'habitation le plus ancien que l'on puisse trouver dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. »

Au début de l'expansion urbaine de Montréal, les maisons de faubourg constituent la majorité des villages. Ces lotissements ont vu le jour entre 1845 et 1880. Ce sont des habitations unifamiliales sur 1 1/2 étage.

1. La maison de faubourg à toit à deux versants

La maison de faubourg à toit à deux versants a la particularité d'avoir plusieurs lucarnes à pignon. Cette typologie est rare aujourd'hui et souvent construite individuellement.



Maison de faubourg à toit à deux versants. Source Street View



2. La maison de faubourg à toit à mansarde

La maison de faubourg à toit à mansarde a été construite entre 1850 et 1880, ce sont principalement des petites séries qui étaient érigées, mais dans la période 1880-1885, les séries sont devenues beaucoup plus importantes, pouvant aller jusqu'à 20 unités.

« Ces bâtiments mansardés sont habituellement implantés avec une marge de recul avant et le rez-de-chaussée est surélevé par rapport au niveau du sol, ce qui demande la présence d'un petit escalier pour y avoir accès. » [11]



Maison de faubourg à toit à mansarde

[11] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

4.2. La maison urbaine

Durant l'ère victorienne, les habitations sont empreintes d'une influence culturelle étrangère. Entre 1850 et 1880, la construction des maisons urbaines se développe à l'est du Plateau-Mont-Royal. Ces logements trouvent leur inspiration dans l'architecture britannique avec un degré d'ornementation important.

1. La maison urbaine isolée

Avant l'apparition de la pression foncière, le quartier est du Plateau qui accueille une population majoritairement aisée et d'origine britannique, construit des maisons urbaines isolées. Elles ont la particularité d'avoir un frontage avec une marge de recul pouvant aller jusqu'à 5 mètres et des marges de recul latérales entre 1 et 2 mètres. Afin de montrer la richesse du propriétaire, la pierre de taille était utilisée. Aujourd'hui, il est rare d'en trouver sur le Plateau-Mont-Royal. Il en existe sur la rue de Sherbrook.



Maison urbaine isolée. Source Street View

2. La maison urbaine contiguë

« La maison urbaine contiguë a été construite durant deux périodes de développement du Plateau-Mont-Royal : celle de la formation des villages, de 1845 à 1880, et celle de l'âge d'or du développement, de 1880 à 1914. » [11]

Cette typologie trouve son inspiration par les alignements britanniques d'unités, aux pièces réparties sur plusieurs étages. On retrouve des petits escaliers extérieurs

pour atteindre les seuils. Ils ont la particularité d'être unifamiliaux avec une homogénéité architecturale du paysage urbain.



Maison urbaine contiguë. Source Street View

3. La maison urbaine à unités superposées

Construite entre 1860 et 1890, cette habitation diffère du typique duplex (2 logements) en brique, de par son ornementation en pierre et par le nombre d'étages. Elle reste présente dans la partie est du Plateau dite bourgeoise. Elle a la particularité d'avoir un RDC sous le niveau de la voirie pour ne pas pouvoir dépasser la hauteur maximale d'implantation des bâtiments.



Maison urbaine à unités superposées. Source Street View

[11] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

4.3. Le duplex

La population est attirée de plus en plus par l'offre d'emploi sur le Plateau, la nécessité de construire des bâtiments avec plusieurs logements se développe. « L'augmentation de la densité résidentielle n'est pas uniquement facteur de l'accroissement de la population en générale, mais bien de l'accroissement d'une population à modestes revenus, qui doit loger près des sources d'emplois. » [12]

Des grandes opérations immobilières se développent sur les terrains d'anciennes fermes et construisent des séries de maisons identiques poussant ainsi le développement de la banlieue montréalaise. De plus Montréal est dévasté à deux reprises par des incendies en 1845 et 1852.

Pour des questions économiques, le toit plat fait son apparition avec les duplex et les triplex. La toiture a une légère pente vers l'arrière. L'eau de pluie et par extension les stalactites sont placées à l'arrière pour favoriser la circulation sur les trottoirs.

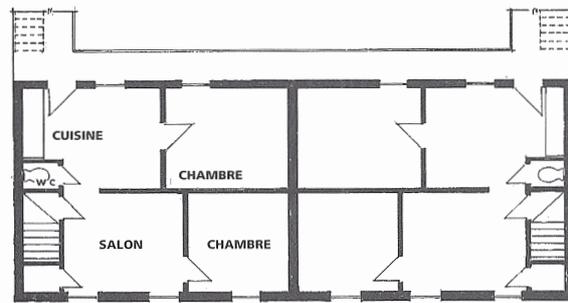
« Le duplex est le premier type d'habitation à avoir été érigé dans l'arrondissement dans le cadre de grands lotissements construits par des promoteurs immobiliers. Ce type d'habitation est typique du premier boom de développement entre 1885 et 1891. » [13]

1. Le duplex sans marge de recul avant

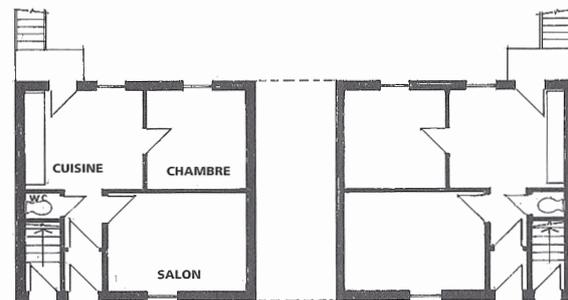
Ce duplex fait sa première apparition sur le Plateau-Mont-Royal durant le premier boom entre 1880 et 1914. Il se caractérise par une forme rectangulaire qui regroupe deux logements superposés, l'accès à l'étage se fait par un escalier interne.



Duplex sans marge de recul avant



PREMIER ÉTAGE



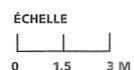
REZ-DE-CHAUSSÉE



VUE ARRIÈRE



VUE AVANT



Plans et élévations d'un duplex sans marge de recul avant [12]

[12] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3^{ème} édition, 512p.

[13] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

2. Le duplex avec marge de recul avant

Vers 1880, la ville de Montréal s'engage dans la réglementation municipale en matière de construction et d'aménagement urbain. Elle oblige l'approbation du plan de lotissement et impose l'alignement des constructions. Selon les rues une marge pouvant aller jusqu'à 3 mètres de l'espace public permet l'arrivée de l'escalier extérieur mettant à profit le frontage et gagner de l'espace à l'intérieur du logement.

« Pour accommoder ce nouveau mode d'implantation, l'habitation de type duplex se transforme légèrement. Bien que le volume du bâtiment demeure le même, on peut remarquer dans certains cas la présence d'une galerie avant au rez-de-chaussée et parfois à l'étage, la surélévation du rez-de-chaussée, la mise en place d'un petit escalier droit pour rejoindre l'entrée.» [14]



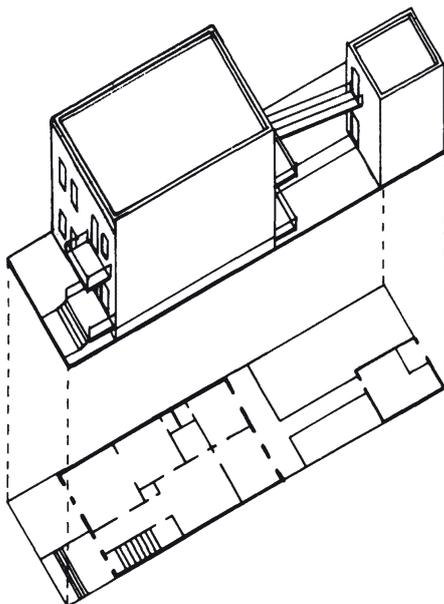
Duplex avec marge de recul avant

3. Le duplex avec escalier extérieur

« Le duplex avec escalier d'accès extérieur est une variante plus tardive du duplex de base. Sa construction a commencé en même temps que celle du triplex et du multiplex. Le duplex avec escalier extérieur permettant de rejoindre le logement de l'étage se retrouve donc principalement dans les unités de paysage situées à l'est et au nord de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. »



Duplex avec escalier extérieur



Plan et axonométrie d'un duplex avec marge de recul avant [15]

[14] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

[15] : Réjean Legault, Urban History Review Architecture et forme urbaine : L'exemple du triplex à Montréal de 1870 à 1914. Volume 18, numéro 1, Juin 1989

4.4. Le triplex

Définition de triplex : une habitation de trois étages, avec un logement à chaque étage, revêtue d'un parement de briques, construit avec un toit plat, constituée d'extensions extérieures telles des balcons, des galeries et des escaliers, et normalement implantée en retrait de la ligne de rue. [16]

Selon Marsan, le triplex apparaît comme une solution d'urgence à la demande. La forme urbaine du triplex est le produit d'une pratique d'aménagement authentiquement québécoise. Dans un ouvrage subséquent, Marsan souligne d'ailleurs que « *la tradition appartient aux Québécois francophones, étrangers aux cultures anglo-saxonnes de Grande-Bretagne [...]* » [16]. Cette lecture implique la caractérisation de deux traditions distinctes : une tradition francophone populaire et une tradition anglo-saxonne élitiste. [16]

1. Le triplex avec escalier intérieur

Il est rare de trouver cette typologie d'habitat sur le Plateau, elle a vu le jour avant 1880 où la construction sans marge de recul avant était généralisée. Trois portes d'entrée sont accessibles depuis la rue avec un escalier interne pour chaque logement.

« *On peut considérer ce type d'habitation comme un type transitoire entre le duplex et le triplex typique du Plateau-Mont-Royal.* » [18]



Triplex avec escalier intérieur

2. Le triplex avec escalier extérieur

Durant la période du boom immobilier entre 1880 et 1914, le triplex va devenir le type d'habitation le plus répandu sur le Plateau-Mont-Royal. Sa popularité va poursuivre sa construction jusque dans les années 40.

« *La marge de recul avant a permis le retrait à l'extérieur de l'escalier d'accès au logement de l'étage, et la forte demande résidentielle a exigé la construction d'un troisième logement.* » [18]

La marge de recul va permettre l'apparition de balcons en façade avant et desservir en tant que plate-forme les logements sur les parties supérieures.

Selon Marsan, « *la plupart de ces habitations étaient destinées à loger des gens récemment arrivés du monde rural, où galeries et vérandas étaient d'usage courant, il se peut que cet équipement ait été perçu comme nécessaire... ce qui n'a pas dû échapper au flair des spéculateurs, des promoteurs et des entrepreneurs.* » [17] Il veut bien sûr parler d'une certaine rente financière à l'extension des logements par les balcons.

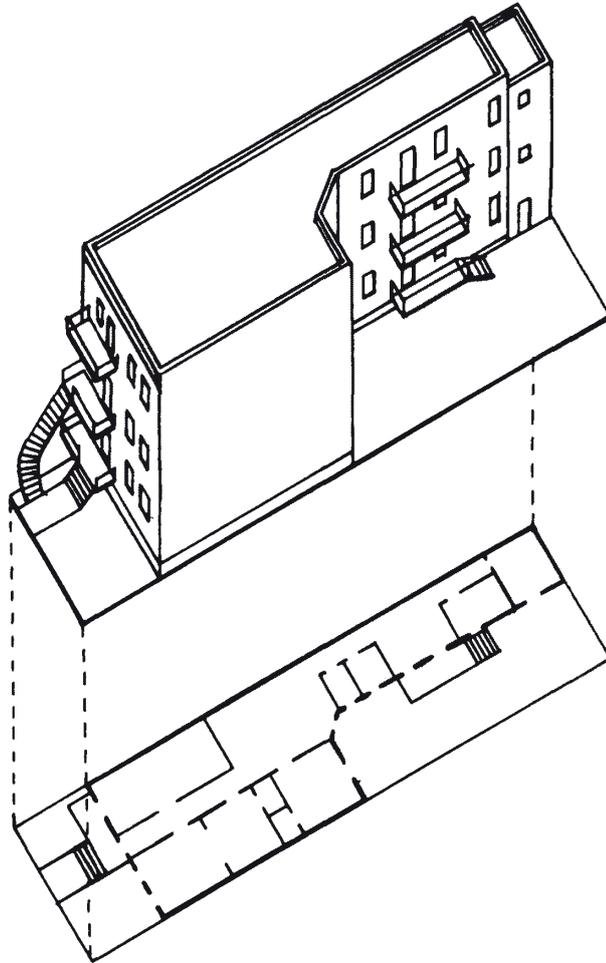
À travers l'utilisation de matériaux banals comme la brique et le goudron pour la toiture, il y a « *une tentative d'imiter la maison du riche, où souvent l'entrée principale était protégée par un porche* » [17]



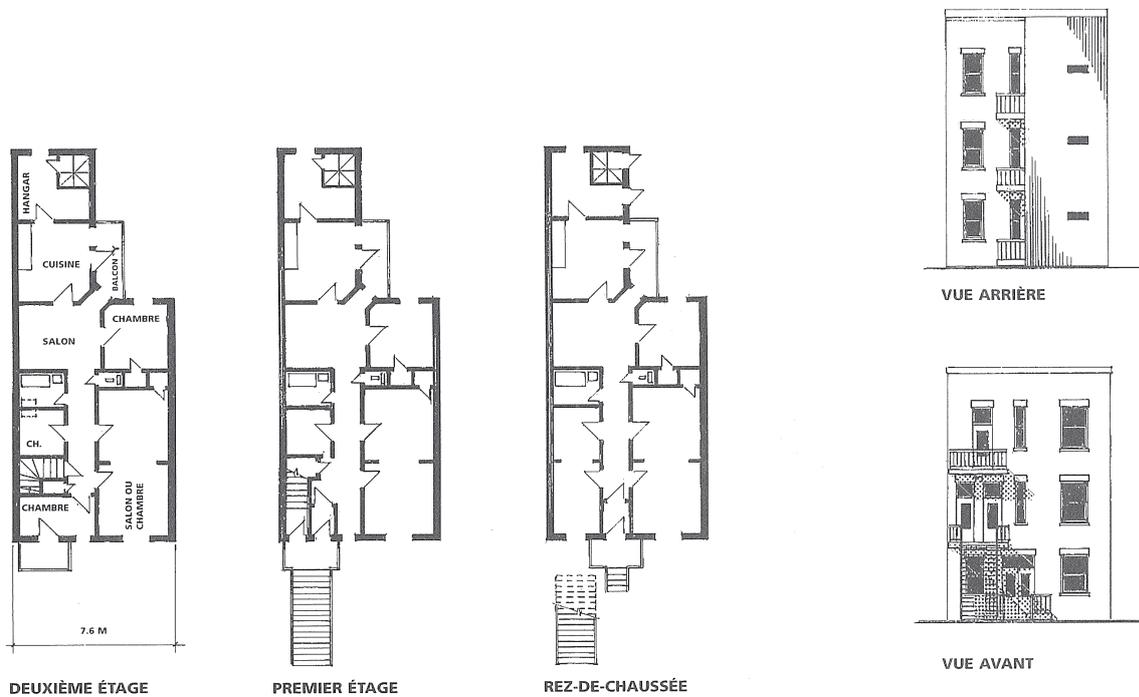
Triplex avec escalier extérieur

[16] : Réjean Legault, Urban History Review Architecture et forme urbaine : L'exemple du triplex à Montréal de 1870 à 1914. Volume 18, numéro 1, Juin 1989
[17] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3ème édition, 512p.

[18] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL



Plan et axonomie d'un triplex avec escalier extérieur [19]



Plans et élévations d'un triplex avec escalier extérieur [20]

[19] : Réjean Legault, Urban History Review Architecture et forme urbaine : L'exemple du triplex à Montréal de 1870 à 1914. Volume 18, numéro 1, Juin 1989
 [20] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3^{ème} édition, 512p.

3. Le multiplex

Le multiplex est un dérivé du triplex. Il est la concrétisation de la densification urbaine. Il se compose d'un logement au RDC généralement surélevé et de deux logements par étage accessibles depuis le balcon au premier étage. Il a la particularité d'être symétrique dans la composition de la façade.

Avant d'être revendiqué comme étant un des symboles traditionnels de la ville de Montréal, le triplex fut très critiqué par les architectes et les urbanistes. Victor Barbeau nous dit « *ces logements-corridors allongent a une échelle improprement appelée escalier. Ces escaliers extérieurs dont personne ne nous disputera la paternité devant l'histoire...* »[22]

Jean-Claude Marsan nous liste l'ensemble des avantages à la typologie pittoresque de Montréal :

- Le triplex est un vecteur social ; « *Sous ce dernier rapport, l'escalier extérieur et le balcon individuel offrent une plus grande flexibilité : ils favorisent les communications sociales d'escalier à escalier, de balcon à balcon, sans pour autant les rendre inévitables.* »

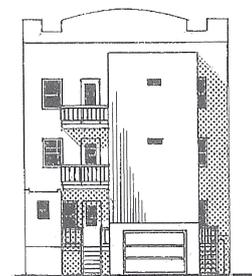
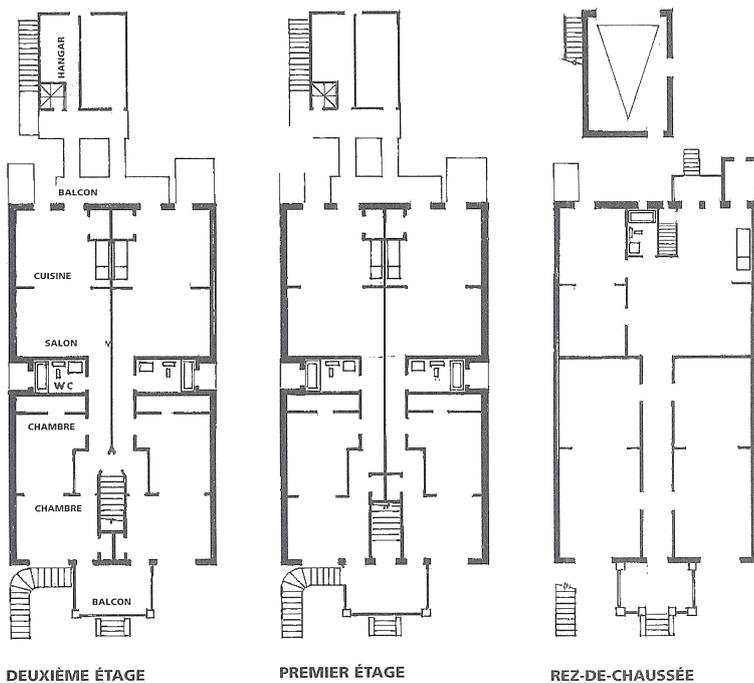
- Le triplex est adapté aux conditions climatiques ; la surélévation des seuils d'entrée facilite l'accès au logement.

Nous finirons sur cette citation de Marsan qui conclut parfaitement l'enjeu du triplex au sein de l'espace urbain de Montréal:

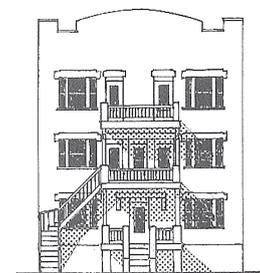
« *Si cette habitation nous apparaît comme un produit typiquement montréalais sur le plan de l'architecture, elle n'est pas seulement le résultat des pressions*



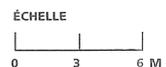
Multiplex



VUE ARRIÈRE



VUE AVANT



Plans et élévations d'un multiplex [22]

[21] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3ème édition, 512p.

démographiques et des conditions socio-économiques propres aux francophones. Comme ont contribué à le démontrer David Hanna et Réjean Legault, elle a été façonnée par de multiples influences culturelles. Nous ne saurions négliger l'influence britannique, constituée tant rayonnement de la culture traditionnelle que des façons de faire développées avec la révolution industrielle pour faire face aux nouveaux besoins en logement. Néanmoins, originale en elle-même, l'habitation type a engendré un environnement urbain également original, qui a marqué profondément l'identité et l'image de Montréal. » [21]

4.5. Immeubles d'appartements

Dans la première moitié du XXe siècle, des projets de restructuration urbaine offrent la possibilité à Montréal de construire des immeubles à forte densité. Majoritairement ces logements vont remplacer des parcelles peu denses sur le boulevard Saint-Joseph et l'avenue du Parc.

Après 1945, d'autres immeubles de logements seront construits. Ce sont essentiellement des bâtiments de remplacement, construits à l'unité sur l'ensemble du territoire, et qui constituent une rupture importante avec le paysage urbain existant.

1. L'immeuble de rapport sans cour

L'immeuble de rapport sans cour est caractérisé par une façade composée en deux parties symétriques séparées par un escalier central qui donne accès aux logements, à raison de deux logements par étage. Bien souvent le frontage se traduit par des cours anglaises privatives et par la présence de balcons en façade et de l'ornementation de cette dernière. L'immeuble se développe dans le cadre de projets immobiliers importants sur plusieurs unités.



Immeuble de rapport sans cour

2. Le petit immeuble d'appartements

Pouvant rappeler l'architecture du duplex, le petit immeuble d'appartements a un mode de distribution des logements différent. Comme la typologie précédente, les logements sont accessibles par le centre depuis un escalier intérieur. Il a la particularité d'avoir des balcons à mi-hauteur pour optimiser le foncier avec l'implantation de sous-sols.



Petit immeuble d'appartements

3. L'immeuble d'appartements contemporain et la tour de logements

Symbole de la modernité, l'immeuble d'appartements contemporain est essentiellement constitué de bâtiments de remplacement sur le territoire du Plateau-Mont-Royal. Leur implantation et la hauteur créent une rupture dans la lecture du paysage urbain par rapport à l'ensemble du quartier [22]



Immeuble d'appartements contemporain et la tour de logements

[22] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

PARTIE 02

LE TRANSECT

« Spectacle que j'ai déjà remarqué à l'est, dans les petites rues adjacentes à Saint-Hubert et Papineau, et que je n'ai jamais vu qu'à Montréal : ces centaines d'escaliers qui montent au premier étage, et parfois au second, droits parfois, le plus souvent en spirales, devant les façades. On a l'impression d'escalades invraisemblables, d'un décor de théâtre populiste. D'une gymnastique inutile et bizarre. Il y a je ne sais quelle allégresse et je ne sais quel charme baroque dans tous ces escaliers qui montent devant les maisons en pleine rue. »

STRARAM, Patrick. Tea for one/no more tea, Les herbes rouges, 1983.





Transects sur le Plateau-Mont-Royal



Répartition du frontage dans les îlots

1. LE CHOIX DU TRANSECT

Étant sur un territoire totalement inconnu, il est important de mettre en œuvre une méthodologie. Difficile de trouver des références à une analyse systématique codifiée à grande échelle des espaces privés résidentiels, j'ai la conviction de m'appropriier ces espaces et d'en extraire une connaissance personnelle et professionnelle, je vais mettre en place un protocole, dans une démarche d'analyse approfondie in situ.

Dans l'objectif de comprendre le frontage sur Le Plateau-Mont-Royal, le transect fait partie des méthodologies d'analyse d'un territoire qui interroge le mieux ces espaces. Au-delà des questionnements que je me pose sur ce paysage urbain il s'agit avant tout de questionner les méthodologies qui vont être mises en place afin d'y répondre.

L'analyse des frontages et par extension des rues résidentielles du Plateau montre que l'appréhension d'un territoire par le transect se distingue d'une analyse classique beaucoup plus surfacique. Le transect permet dans sa pratique du terrain une accapitation directe avec le territoire montréalais. Au travers de la marche, longeant chaque frontage, l'observation est beaucoup plus riche et les ambiances très variées. Je me confronte à mes « *premières réflexions, surprises, hypothèses, début d'analyse au fur et à mesure de l'avancée le long du tracé que l'on s'est donné. Que l'on parte avec des connaissances que l'on croit établies ou sans a priori de ce que l'on va trouver, on découvre toujours que le réel est plus varié, plus surprenant, plus complexe aussi que ce que l'on projetait.* » [23]

Dans un premier temps, le transect initial (tracé noir) suit les directives proposées par les chercheurs, c'est-à-dire de prendre un point A et un point B et de suivre cette ligne imaginaire dans le territoire (trait en pointillé). La morphologie urbaine de Montréal se base sur un quadrillage orthogonal. Le transect oblige de suivre la ligne imaginaire. Néanmoins il s'agit de parcourir le territoire, mais surtout de s'orienter vers les frontages privés résidentiels et d'éviter les espaces qui ne sont pas dédiés (rues commerçantes, parcs, ruelles, etc.). Le transect initial engendre une perte de données et de temps à l'analyse du frontage résidentiel.

De plus, la morphologie urbaine des îlots montre une plus grande variété de frontage résidentiel sur la longueur que sur la largeur de l'îlot comme nous pouvons le voir sur le schéma ci-contre.

Le transect final (tiret rouge) s'adapte à la morphologie de la ville, il s'agit de traverser le territoire sur la base des îlots en analysant chaque tronçon. Il y a 36 rues dont 4 rues commerçantes, soit 32 rues résidentielles à arpenter.

Dans les parties qui vont suivre, l'objectif est de mettre en place un protocole serré avec des outils d'urbanistes pour lire et comprendre ce territoire.

Le protocole se définit en 5 éléments d'analyse :

- La typologie résidentielle ;
- L'appropriation paysagère ;
- L'appropriation de l'espace ;
- Le rapport au sol entre le bâtiment et le frontage ;
- La profondeur du frontage.

[23] Frédéric Pousin, Audrey Marco, Valérie Bertaudière-Montès, Carole Barthélémy et Nicolas Tixier, « Le transect : outil de dialogue interdisciplinaire et de médiation, Le cas du projet d'élargissement de la 3e voie ferrée de la vallée de l'Huveaune (France) », Vertigo, 2016. URL : <https://vertigo.revues.org/17372>

2. LE PROTOCOLE D'ANALYSE

2.1. La classification typologique de l'habitat

L'analyse du frontage doit être rattachée à un élément fixateur pour garantir une rigueur et une clarté vis-à-vis des lecteurs et de moi-même. Le premier élément qui est un lien direct avec le frontage c'est le bâti. En me basant sur la réglementation architecturale du Plateau-Mont-Royal, je suis à même d'avoir une structure d'analyse tangible.

Il s'agit maintenant de codifier ces éléments afin de faciliter la prise de note dans l'analyse in situ.

J'attribue des clés d'identification pour chaque typologie d'habitat. Pour une utilisation claire, les dizaines ont le même chiffre que la typologie en général et la décimale désigne la caractéristique de la typologie. Par exemple, un triplex nous avons 2 et ensuite 0 pour avoir un escalier intérieur.

MAISONS DE FAUBOURG	
Maison de faubourg à toit à deux versants	00
Maison de faubourg à toit à mansarde	01
DUPLEX	
Duplex sans marge de recul avant	10
Duplex avec marge de recul avant	11
Duplex avec escalier extérieur	12
TRIPLEX	
Triplex avec escalier intérieur	20
Triplex avec escalier extérieur	21
Multiplex	22
MAISONS URBAINES	
Maison urbaine isolée	30
Maison urbaine contiguë	31
Maison urbaine à unités superposées	32
IMMEUBLES D'APPARTEMENTS	
Immeuble de rapport sans cour	40
Petit immeuble d'appartements	41
Immeuble d'appartements contemporain et la tour de logements	42

2.2. La notion d'appropriation

Avant de développer le frontage, il est important de définir la notion d'appropriation dans ce projet de fin d'études afin de garantir une clarté dans la lecture de ce mémoire.

Selon Perla Serfaty-Garzon, spécialiste de l'intimité domestique et de l'appropriation des lieux habités : « *la notion d'appropriation véhicule deux idées dominantes. D'une part, celle d'adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise; d'autre part, celle, qui découle de la première, d'action visant à rendre propre quelque chose.* » [24]

Le concept d'appropriation se distingue dans « *un objectif d'harmonie entre une chose et l'usage auquel on la destine, un heureux appariement entre deux objets, deux actions ou entre un sujet et un objet. Elle traduit l'intention d'atteindre une certaine justesse dans l'action de modification de l'objet sur lequel s'exerce l'appropriation, justesse qui révèle une intelligence intime des qualités propres à cet objet et de ses potentialités.* » [24] Dans ce cas précis, le sujet est le riverain et l'objet est le frontage. Le sujet agit sur l'objet pour le modifier dans le sens qu'il souhaite.

Dans le protocole je distingue deux formes d'appropriation, l'appropriation paysagère et l'appropriation de l'espace que je développe en aval.

La notion de propriété constitue aussi une dimension importante de l'appropriation dans le frontage, avec « *cette particularité que cette notion tire son sens et sa légitimité, dans ce cas, non de l'existence d'un titre légal attestant la possession juridique d'un objet, mais de l'intervention judiciaire d'un sujet sur ce dernier. La propriété est ici d'ordre moral, psychologique et affectif.* » [24]

La possession est de rendre propre à chacun quelque chose au travers de la transformation du support de l'expression de soi. « *L'appropriation est ainsi à la fois une saisie de l'objet et une dynamique d'action sur le monde matériel et social dans une intention de construction du sujet.* » [24]

Néanmoins, l'analyse du transect se base sur une codification d'un degré d'appropriation, sur l'aspect physique des frontages et non sur une base psychologique comportementale des riverains que je n'ai pas la capacité à développer. Il est aussi important de relever cette intervention de Maria Villela Petit, chercheuse au CNRS développe dans son texte Espace approprié - Espace appropriant :

« *Et, ce, non pas par le souci d'entériner l'évidence que les gestes d'appropriation de l'espace ne se limitent pas à ces lieux tels que façades, jardins, etc. et au type de production de paysages imaginaires qu'ils peuvent susciter. Beaucoup d'autres espaces, en effet, peuvent être appropriés et c'est cela même qui les détermine en tant qu'espaces habités ou habitables. Non, ce n'est pas seulement la généralité des phénomènes d'appropriation des espaces qui nous amène à nous placer sur un terrain de considérations plus vaste, c'est la nécessité, croyons-nous, de revenir sur la question même de cette appropriation. Car à se contenter de souligner et de décrire les points focaux : seuil, clôtures, pièces de réception/pièces privées, mobilier jugé indispensable, etc., avec lesquels les actes et les gestes d'appropriation sont de préférence concernés, et même si l'on essaie de mettre en évidence les différences dues à la diversité culturelle, on risque de ne pas apercevoir tout l'enjeu que recèle l'appropriation de l'espace. N'y a-t-il pas un tissage de significations réciproques entre l'être humain et son espace de vie, où autrui se trouve toujours déjà situé et situant, qui empêche que l'on envisage la relation d'un individu à l'espace sous le mode d'une simple transitivité et en des termes n'évoquant que la seule maîtrise ?* » [25]

Pour finir, l'analyse de l'appropriation des frontages se base exclusivement sur mon interprétation sur le terrain à un moment donné. Il se peut que l'appropriation s'y développe ou non à des frontages après mon analyse de terrain. Plein d'autres facteurs peuvent influencer l'appropriation d'un être humain que je ne peux pas prendre en compte. De même les conditions climatiques en hiver influencent totalement l'appropriation de ces espaces.

[24] : ERLA SERFATY-GARZON. « L'Appropriation ». DICTIONNAIRE CRITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT Sous la direction de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant Paris, Editions Armand Colin, 2003 P27-30

[25] : MARIA VILLELA PETIT. « ESPACE APPROPRIÉ – ESPACE APPROPRIANT », C.N.R.S. Laboratoire de Recherches Phénoméologiques et Herméneutiques

2.3. La notion d'appropriation paysagère

Bernard Lassus architecte paysagiste de renommée qui a développé la notion de l'« habitant-paysagiste » nous dit : « *C'est avec une passion étonnante que certains habitants qu'ils soient propriétaires ou locataires, transforment les apparences extérieures de leur habitat. Leurs interventions se multiplient à partir de la moindre surface disponible, que ce soit un mur, une bordure de fenêtre, une loggia ou un jardinet* ». [26] Il développe l'idée de l'élaboration de l'intervention minimaliste dans le paysage. Et créer une nouvelle lecture des paysages s'ouvre comme nous pouvons le ressentir à travers le frontage. C'est le « métier » de jardinier.

L'auteur élabore « *les techniques d'apparence qui impliquent deux échelles : celle de l'habitant et celle du paysage. Deux perceptions différentes et deux paysages divers. L'information, la redondance et la miniaturisation sont quelques-uns des vrais artifices des entités de paysages avec le conditionnement objectif entre tactile et visuel, entre l'habitant et le paysage.* » [27]

Dans l'arpentage des rues du Plateau-Mont-Royal, les résidents fabriquent leur jardin dans un processus d'appropriation, même si l'espace est étroit, il n'en demeure pas moins un lieu qui a son importance pour eux dans l'énergie consacrée à l'ornementation de leur frontage.

« *Ils créent des jardins-paysages en miniature, à des échelles différentes, qui accueillent leur imaginaire inspiré souvent par un monde rêvé ; un monde de fable avec la forêt et les fragments d'une nature disparue. Espace d'un rêve, chacune de leur création est dépourvue d'utilité pratique.*

Les yeux de l'observateur, qui entre dans ces demeures rendues paysage, recueillent un espace tactile, mesuré, à la visibilité sans limites, à lire et à connaître. Seul, celui qui participe au rêve peut comprendre l'imaginaire vertical qui anime le lieu : le jardin. » [27]

Lorsqu'il parle d'utilité pratique, il agit dans mon protocole de l'usage de cet espace. Je le développe après pour bien différencier l'appropriation paysagère et l'usage qu'en font les riverains.



En effet Maria Villela Petit, chercheuse au CNRS développe dans son texte Espace approprié - Espace appropriant nous explique la notion d'appropriation au travers des recherches de Bernard Lassus sur l'« habitant-paysagiste ».

« *Mais, et bien qu'ayant là un domaine où se déploient des activités créatrices d'appropriation, domaine qui attend d'ailleurs à être mieux compris par des rapprochements féconds.*

Nous songeons à ce qui pourrait résulter, pour éclairer l'enracinement psychanalytique de l'activité des habitants paysagistes, d'une mise à contribution des travaux de D.W. Winnicott justement sur l'importance des aires intermédiaires et de l'objet dit transitionnel ainsi que du jeu dans la genèse du sujet humain, de même que des investigations de D. Anzieu l'amenant à construire le concept d'un Moi-Peau, car c'est bien à ce champ de restitution analytique que l'on peut renvoyer l'attention passionnée des habitants paysagistes à leurs façades, où comme pour la peau, il s'agit des limites

[26] : MARIA VILLELA PETIT. « ESPACE APPROPRIÉ – ESPACE APPROPRIANT », C.N.R.S. Laboratoire de Recherches Phénomélogiques et Herméneutiques

[27] : Massimo Venturi Ferriolo, Bernard Lassus : une pratique démesurable pour le paysage publié dans Projets de paysage le 16/02/2009

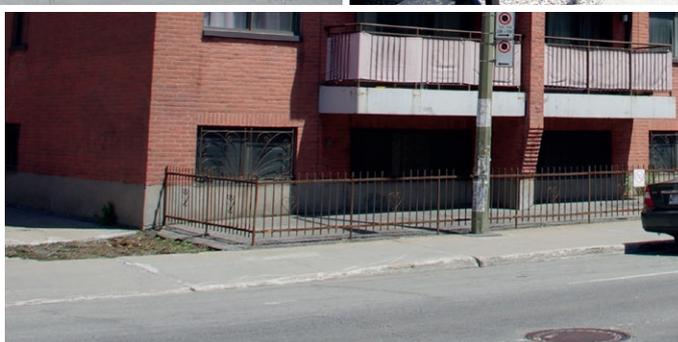
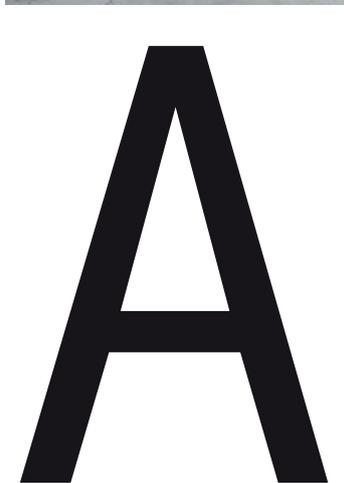
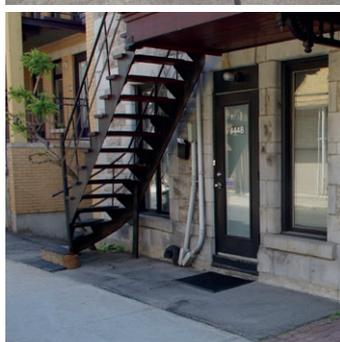
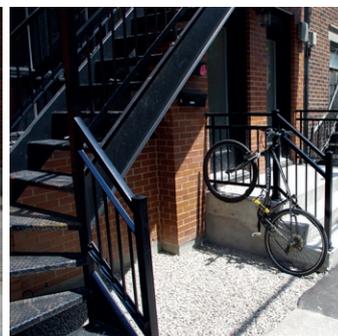
URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/bernard_lassus_une_pratique_demesurable_pour_le_paysage

entre un dedans et un dehors. – malgré, donc, tout le champ de recherche que nous voyons s'entrouvrir ici, c'est d'ailleurs que nous voulons situer le point d'impact de notre intervention. » [26]

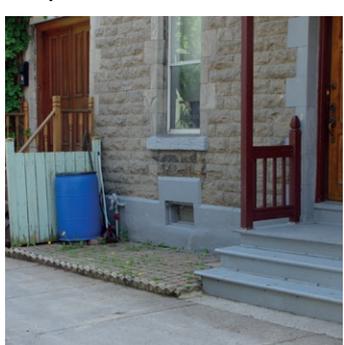
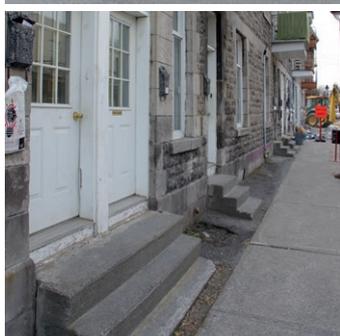
Bien évidemment si des habitants ont l'âme d'un jardinier il se peut qu'ils ne le soient pas. À travers la classification que je propose, on pourra démontrer des degrés d'appropriation paysagère.

2.4. La classification de l'appropriation paysagère

Afin de définir l'appropriation paysagère, 4 subdivisions sont mises en place dans l'objectif de mieux comprendre les différents éléments architecturaux, urbains qui influencent cette appropriation.



définit une appropriation nulle du frontage. Ils sont généralement en asphalte.

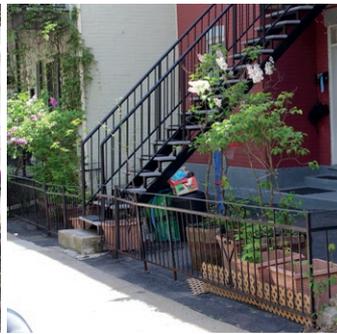




B

définit une appropriation faible du frontage qui est peu entretenu, avec une forte proportion minérale et des espaces engazonnés.



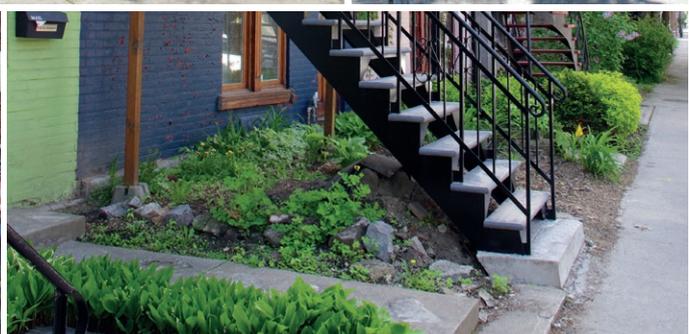
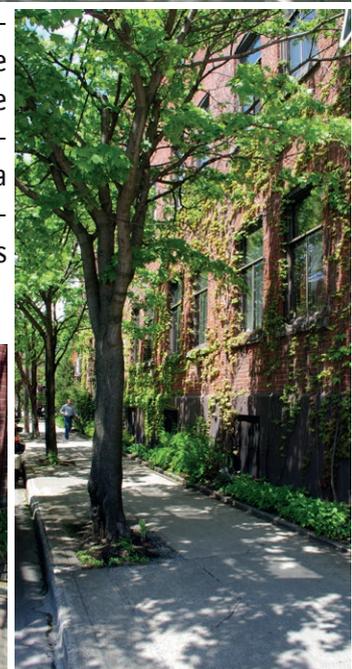


C



définit une appropriation convenable du frontage. Il est entretenu, les espaces sont composés de vivaces, d'arbustes et de mobilier

contenant des espèces végétales. Il se caractérise par une implication active de l'habitant dans l'amélioration de son frontage. La végétation peut être présente sur les façades des bâtiments.

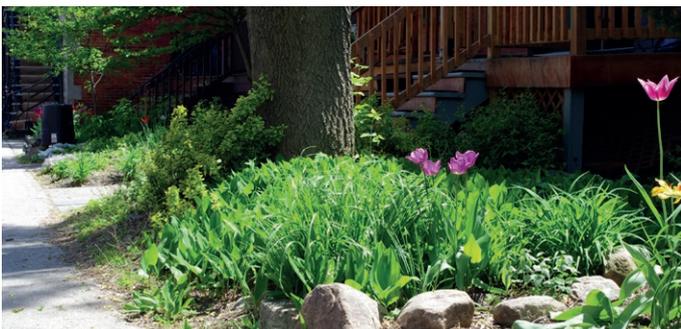




D



définit une appropriation importante du frontage. Il a des caractéristiques ornementales, il est bien entretenu et les espaces accueillent une strate arborée.



2.5. La notion d'appropriation de l'espace

Dans le domaine de la recherche en géographie sociale, la notion d'appropriation de l'espace est dans le champ lexical une notion très complexe qui diffère selon les auteurs. « *Couramment employée par anthropologues, psychologues, sociologues et urbanistes, elle recouvre une notion complexe, encore mal élucidée et dont le contenu diffère d'un auteur à l'autre* » [28], extrait du Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Merlin et Choay, 1998).

L'appropriation questionne plus dans l'utilisation, le sens et l'usage du mot que dans sa propre définition.

Dans le cadre du frontage privé, le statut juridique cadastral de cet espace affirme la propriété privée représentant un élément clef en termes de ressource et de statut social [28]. La notion de propriété construit dans un sens une légitimité en attestant la possession juridique d'un objet, d'un espace. Il y a un ordre moral sociétal au respect de la propriété de chacun. Si une personne s'installe dans un frontage privé qui ne lui appartient pas au sens juridique, elle développe physiquement une appropriation de l'espace, mais n'a aucune appropriation sociale, car il n'est pas en droit de pouvoir utiliser cet espace.

Le frontage privé se rattache à la notion de territorialité c'est-à-dire « *un comportement visant à constituer une zone contrôlée par un individu ou un groupe. Ce contrôle s'accompagne d'un marquage territorial, en particulier par des objets personnels – évoquant ainsi une identification psychologique de l'individu à son territoire - et manifestes un usage exclusif ou une possession légale.* » [29] La notion de territorialité s'accommode à la notion d'appropriation dans la capacité du riverain construire son frontage autour d'objets, mais aussi de plantes. Mais le dispositif de clôture ornementale crée une barrière mentale à l'appropriation intrusive. La barrière de 50 cm de haut n'empêche pas de le traverser, mais cela suffit dans la séparation symbolique de l'espace privé et de l'espace public.

Dans le frontage, il y a la notion de privé. « *Le privé décrit les processus de régulation de l'intimité, c'est-à-dire celle des interactions entre l'individu (le moi) et le monde (le non-moi). Il recouvre des comportements*



tels que la liberté de s'isoler des autres, le degré de disponibilité à autrui, le choix du type de stimulations externes acceptées ou rejetées par la personne. » [29]

De plus, la notion de contrôle « *est au centre de celle du privé, comme elle constitue le fondement de la territorialité, et, à titre préventif, celle de la notion d'espace défendable. L'appropriation dépasse largement la notion de contrôle, même si l'une de ses modalités est la maîtrise des lieux. Ceci se précise encore plus nettement encore lorsqu'on aborde l'appropriation du chez-soi.* » [29]

Bien que cet élément de propriété favorise l'appropriation, il s'avère qu'il ne l'est pas dans toutes les conditions. « *Si l'on ne peut pas considérer que le droit détermine les pratiques, il n'est pas indifférent que l'appropriation de plus ou moins larges portions d'espace soit ou non juridiquement contrôlée et garantie. De plus, toute pratique, tout usage de l'espace peut, au moins en théorie, être conditionné par les structurations juridiques de l'espace qui en découlent (public/privé, accessible/réservé, gratuit/payant, etc.)* » [28]. Même si l'aspect juridique d'un espace est important, l'appropriation ne se calque pas dessus, « *le propos revient précisément à*

[28] : Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre, « Introduction », Norois [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 05 août 2008, consulté le 12 juin 2017. URL : <http://norois.revues.org/477>

[29] : ERLA SERFATY-GARZON. « L'Appropriation ». DICTIONNAIRE CRITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT Sous la direction de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant Paris, Editions Armand Colin, 2003 P27-30

dépasser cette apparente superposition entre les deux notions, pour analyser les décalages entre propriétés du sol stricto sensu et appropriation de l'espace. » Comme nous allons le voir dans l'analyse du frontage, l'idée d'utiliser un espace sans pouvoir se l'approprier fait partie d'une appropriation nulle de l'espace. L'usage principal est de desservir les habitations, il y a un usage d'accessibilité.

L'appropriation peut être fonctionnelle dans la condition où le riverain s'approprie son frontage pour y installer des objets divers.

Pour finir sur la dernière appropriation, l'appropriation sociale, Jane Jacobs nous précise qu'une condition se révèle cruciale au développement de la vie de la rue : la confiance.

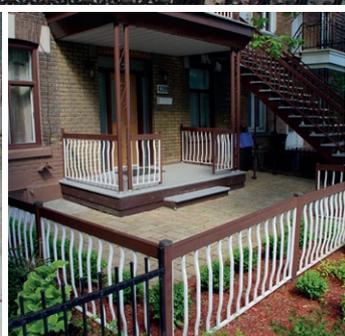
« ... cette confiance prend forme, avec le temps, grâce à de nombreux, très nombreux contacts quotidiens entre les individus qui fréquentent la même rue (...) La plupart de ces contacts entre usagers de la rue sont tout à fait superficiels, mais leur somme ne l'est pas. En effet cette somme de contacts publics inopinés, dans le quartier, la plupart fortuits ou en rapport avec les courses quotidiennes, mais toujours effectuées de plein gré et jamais imposés, est d'une grande richesse : elle constitue à la fois un sentiment d'appartenance à une identité commune, un réseau de confiance et de respect mutuels et un recours possible en cas de nécessité personnelle ou collective. Pour une rue l'absence de cette confiance générale est vraiment dramatique, mais on ne peut pas la régler, car elle n'implique aucun engagement personnel de la part des habitants. » [30].

La confiance passe par l'appropriation du frontage. Un habitant qui s'installe dans la rue, dans sa cour avant, fait le choix de se l'approprier socialement. Plusieurs éléments permettent de l'identifier, le mobilier urbain comme des bancs, des chaises et des tables marquent cette appropriation.

[30] : SOULIER, Nicolas. Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et pistes d'action. Édition Ulmer, 2012, p247

2.6. La classification d'appropriation de l'espace

Afin de définir l'appropriation de l'espace, 3 subdivisions sont mises en place dans l'objectif de mieux comprendre les différents éléments architecturaux, urbains qui influencent cette appropriation.



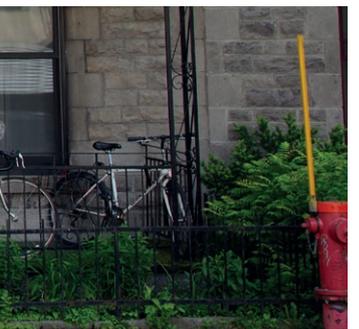
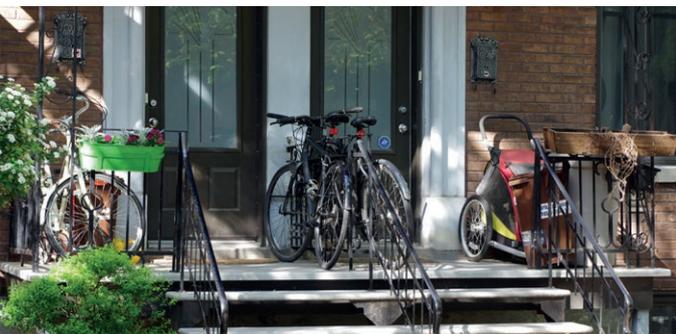
définit une appropriation nulle du frontage. Il peut y avoir des frontages très végétalisés mais sans pour autant être appropriés par les habitants.





Y

définit une appropriation fonctionnelle du frontage. Il peut être utilisé pour le rangement de vélo, le rangement d'objets divers et variés.





Z



définit une appropriation sociale du frontage. Il se caractérise par la présence de mobilier (banc, chaise, table, etc.) qui est le signe distinctif de la présence de vie.



2.7. La classification du rapport au sol

Afin de définir le rapport au sol entre le bâtiment et le frontage, 3 catégories sont mises en place dans l'objectif de mieux identifier les différents éléments et de voir s'il y a une influence par rapport au frontage.



P



définit l'absence d'éléments au sol, le front bâti va jusqu'au sol sans avoir d'influence directe avec l'organisation du frontage.



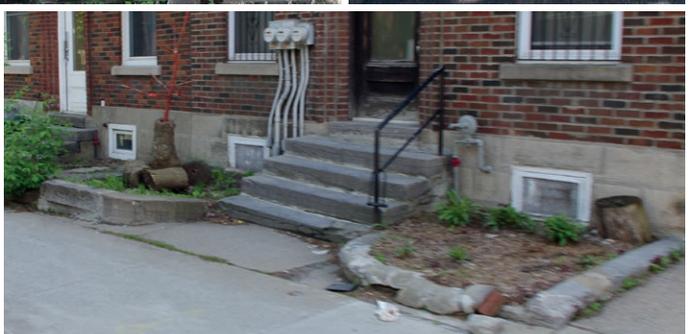
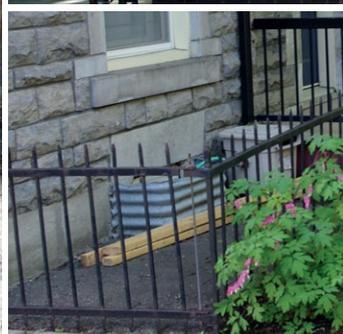


C



définit la présence de cave au niveau du sol. La forme des ouvertures est variable et leur disposition

peut être soit au-dessus du niveau du sol soit en dessous. Dans le dernier cas, des éléments de maçonneries permettent de garder un ensoleillement de la cave. Parfois les personnes condamnent ces ouvertures.





S

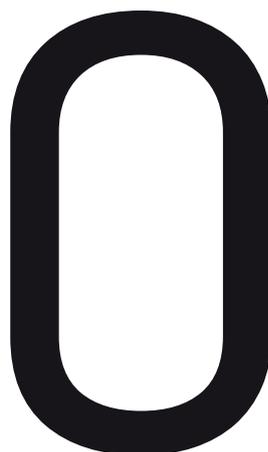
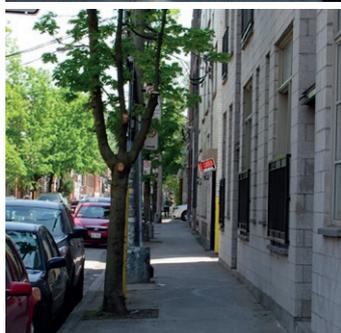
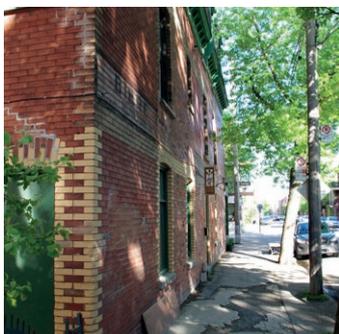
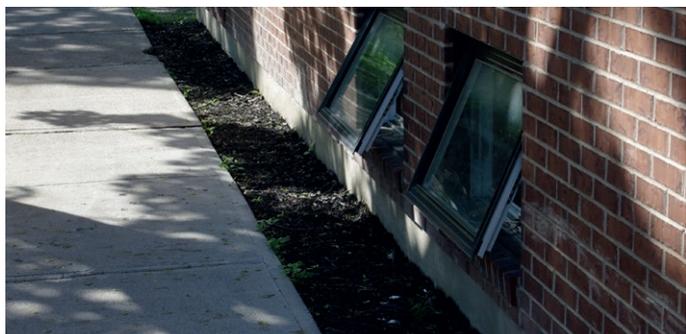


définit les sous-sols qui sont à différencier des caves qui sont habités. Il existe 2 types de sous-sols. Des sous-sols s'inspirant des cours anglaises avec un frontage sous le niveau du sol et des sous-sols avec seulement des fenestrations.

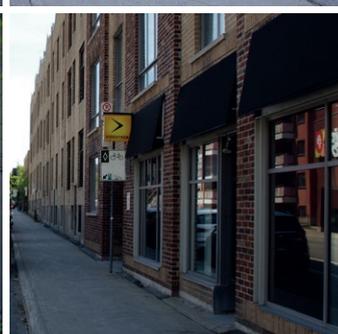


2.8. La classification de la marge de recul du frontage

Concernant la classification de la marge de recul des frontages, la distance entre la façade et l'espace public est un élément essentiel à l'analyse de ces espaces.

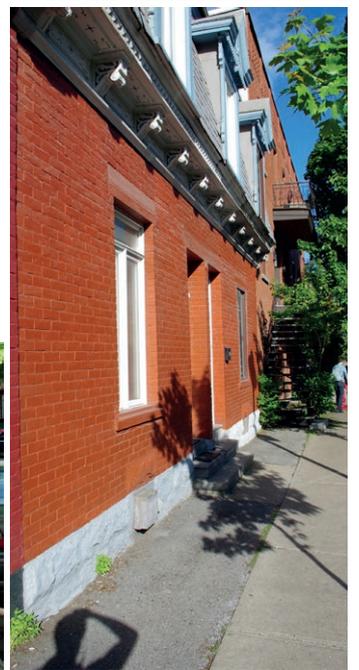


définit les frontages ayant une profondeur de 0 à 0.5 m.





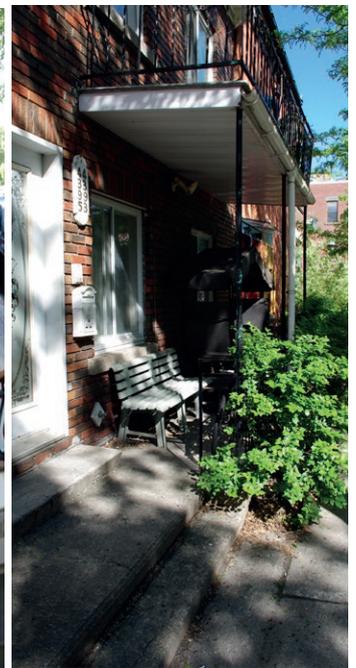
définit les frontages ayant une profondeur de 0.5 à 1.50 m.





2

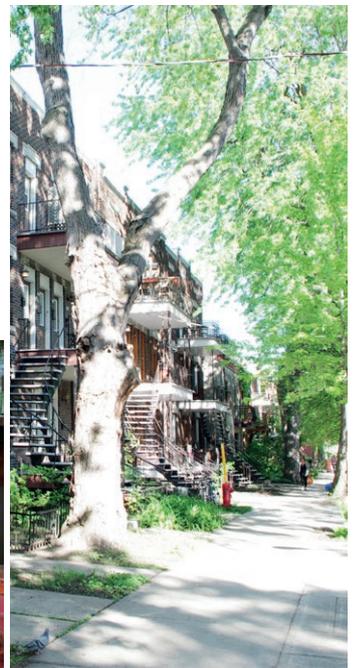
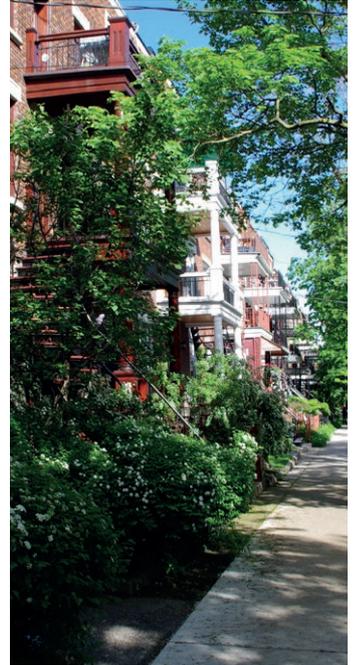
définit les frontages ayant une profondeur de 1.51 à 2.50 m.

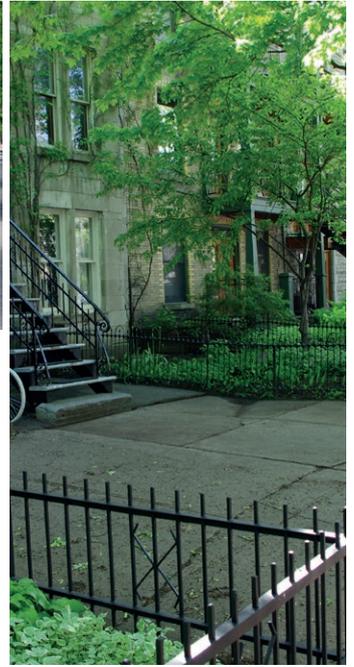




3

définit les frontages ayant une profondeur de 2.51 à 3.50 m.

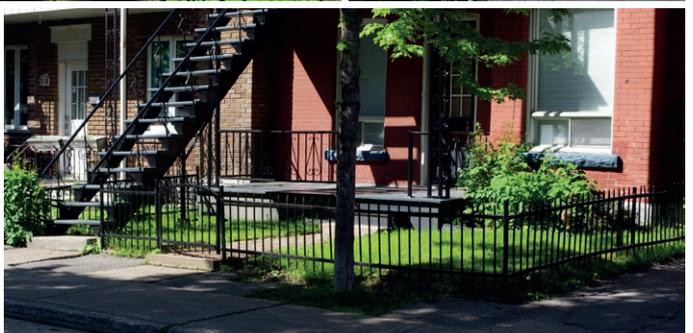
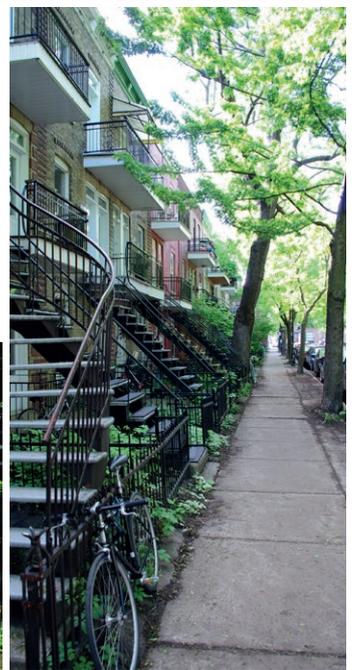




4



définit les frontages ayant une profondeur supérieure ou égale à 3.51 m.



3. LA RETRANSCRIPTION DE L'ANALYSE DE TERRAIN



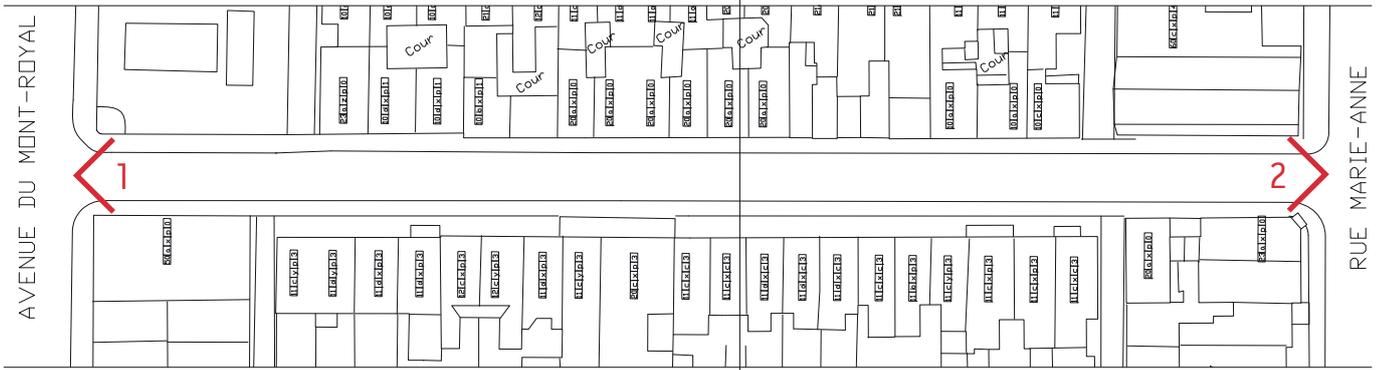
Transects sur le Plateau-Mont-Royal

Avec un carnet et un stylo et un appareil à photo, je pars arpenter les 32 rues résidentielles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Je vais devoir répartir l'analyse sur plusieurs jours du fait du nombre de rues et de l'organisation avec le stage pour parvenir à mes fins.

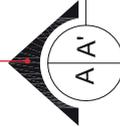
Les pages qui vont suivre traduisent l'ensemble de ces rues. Pour une question d'organisation, l'ensemble des rues est numéroté de 1 à 32 en partant de l'EST jusqu'à l'OUEST.

15 NOM DE LA RUE

Numéro de la rue en partant de l'est jusqu'à l'ouest



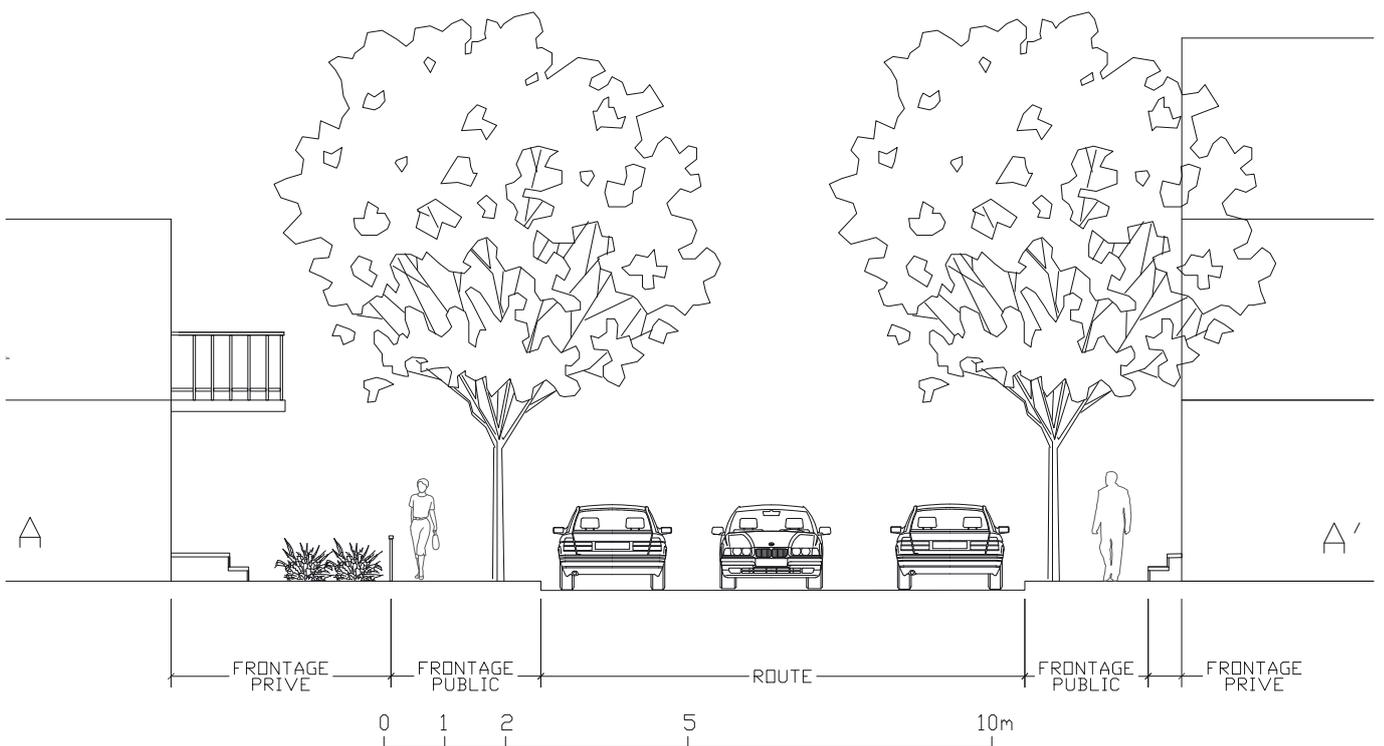
Coupe transversale de la rue



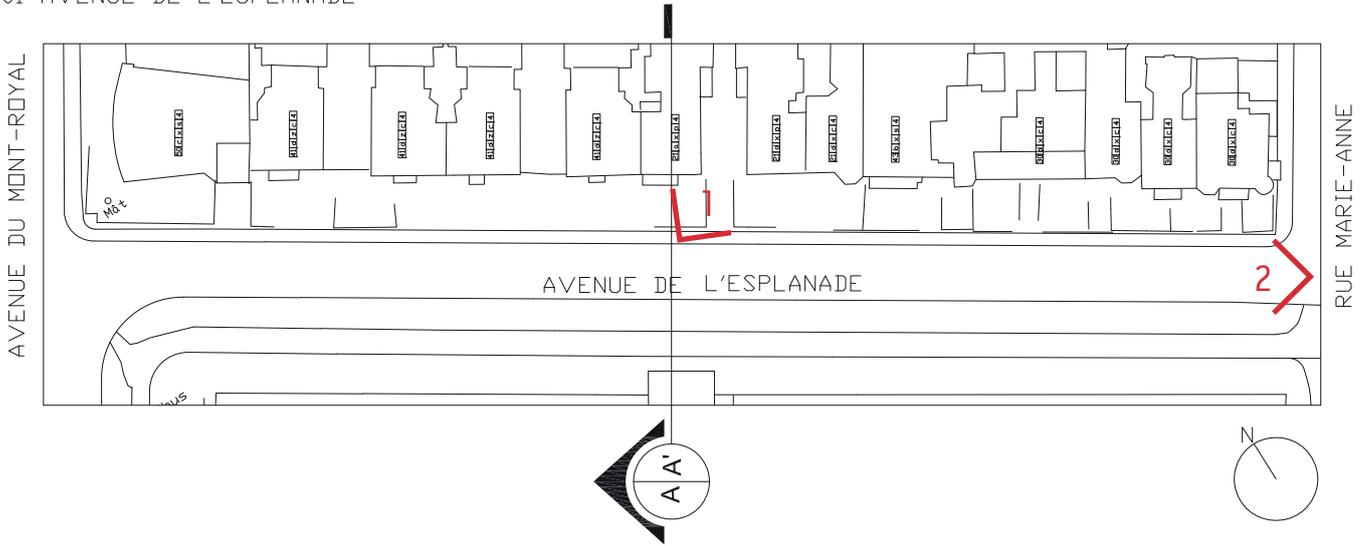
1 Photographie personnelle depuis l'avenue Mont-Royal



2 Photographie personnelle depuis la rue Marie-Anne



01 AVENUE DE L'ESPLANADE



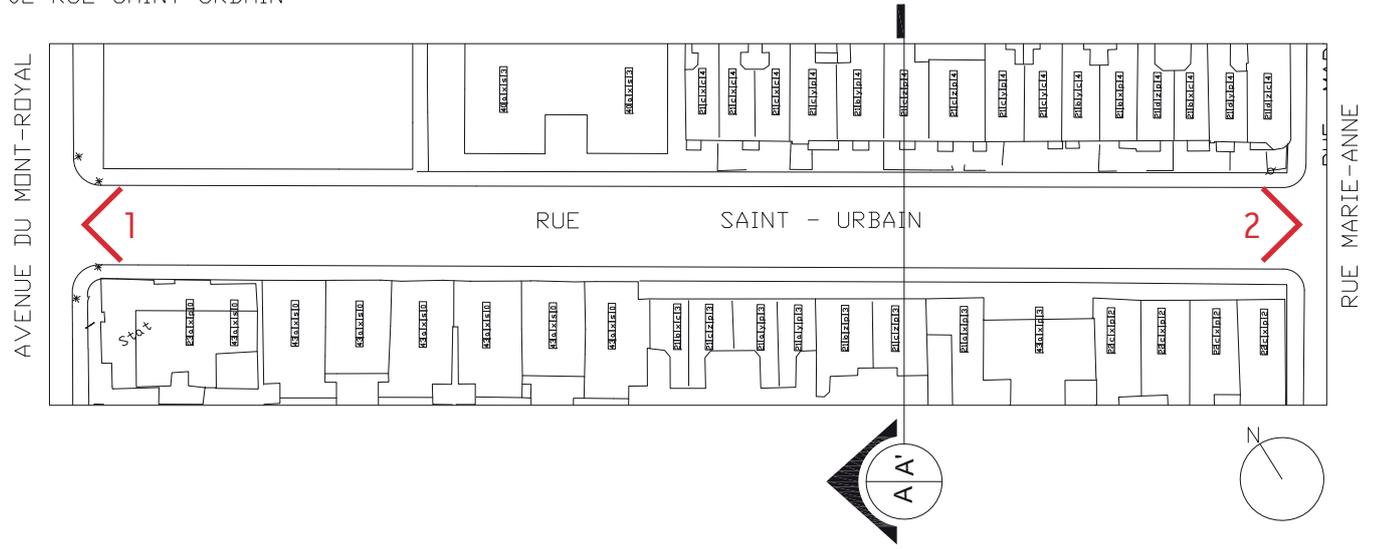
1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle



02 RUE SAINT-URBAIN



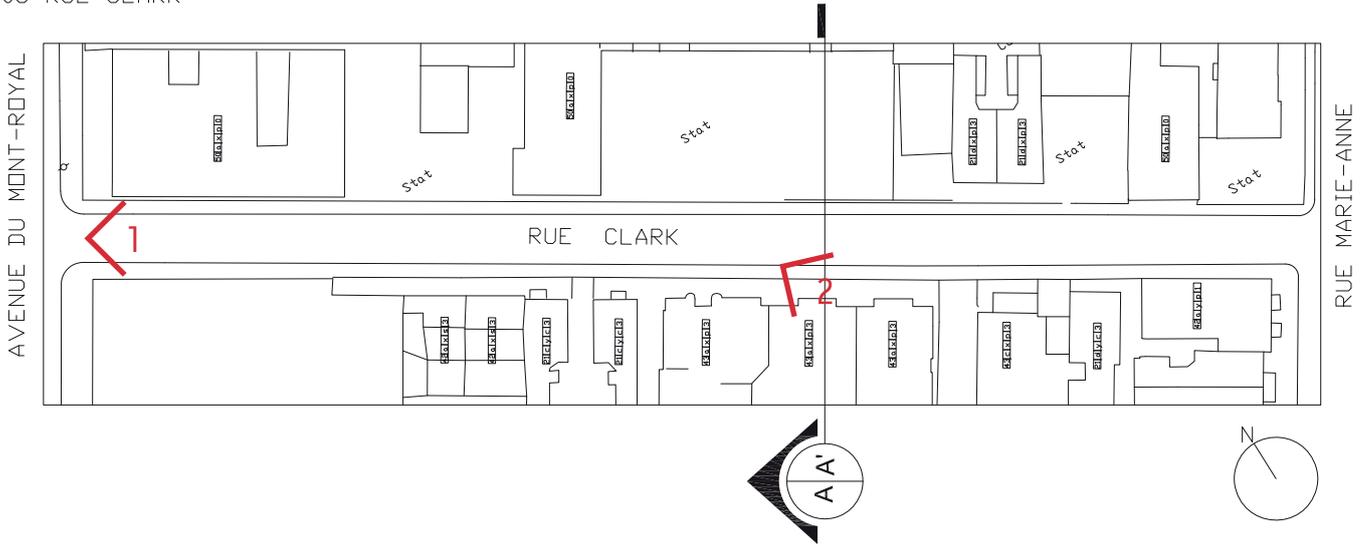
1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

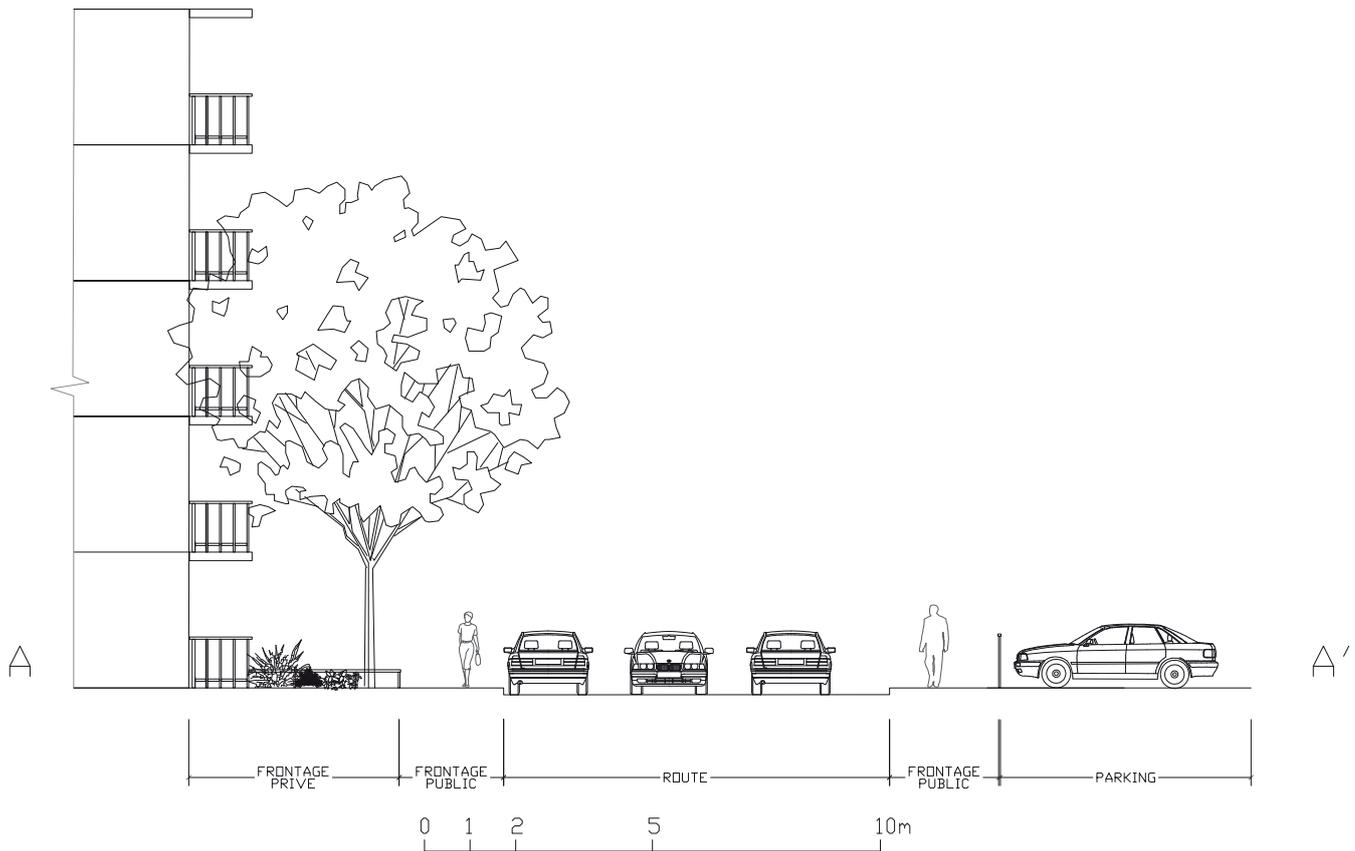


03 RUE CLARK

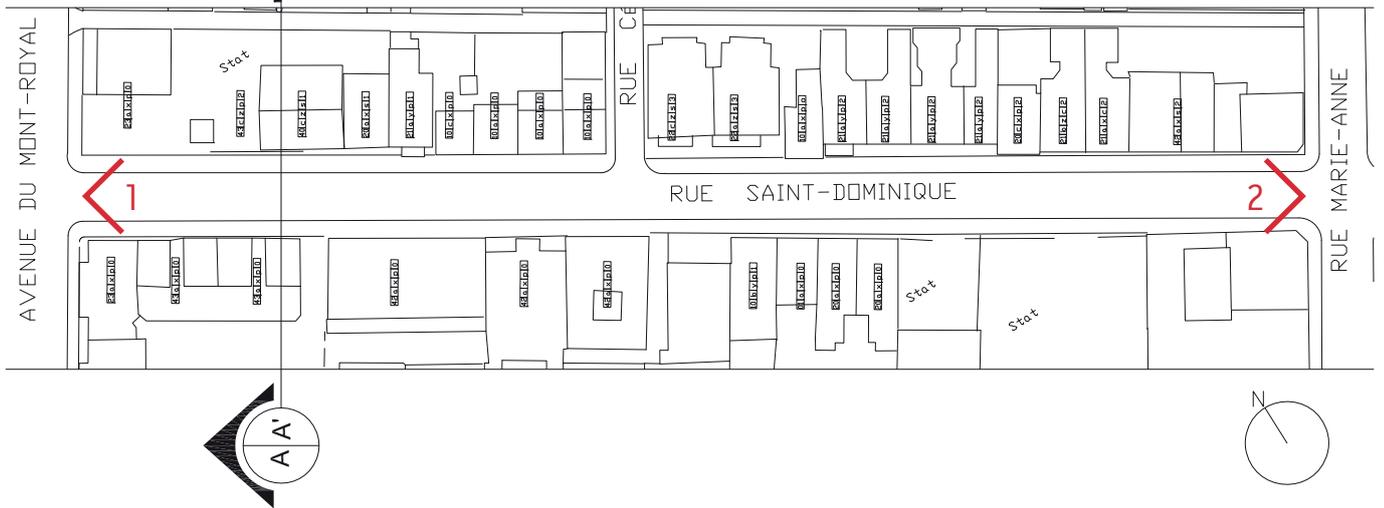


1 Photographie personnelle

2 Photographie personnelle



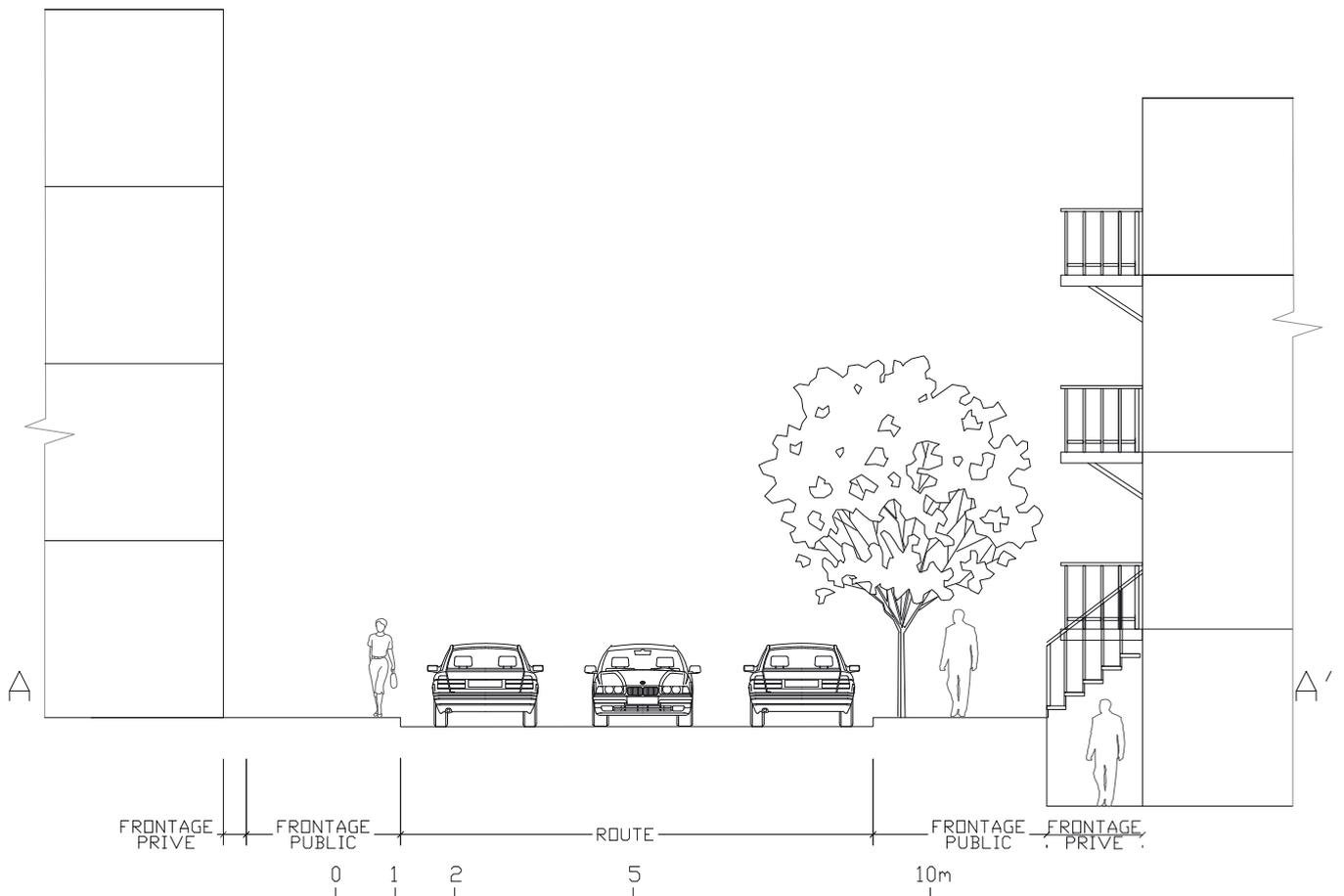
04 RUE SAINT-DOMINIQUE



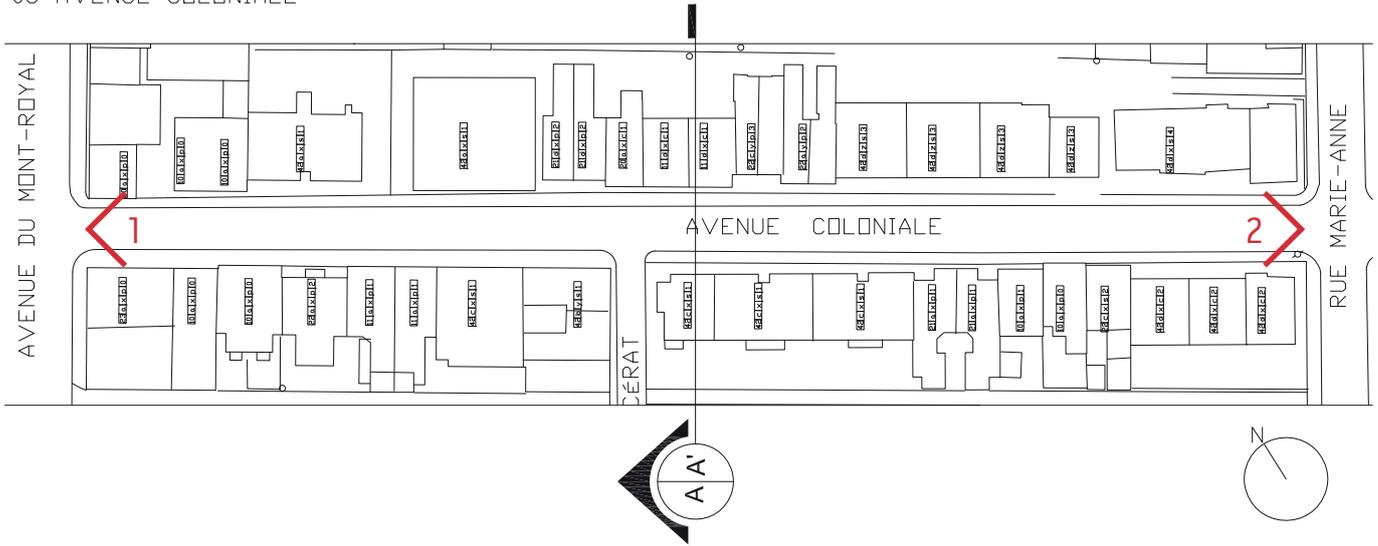
1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle



05 AVENUE COLONIALE

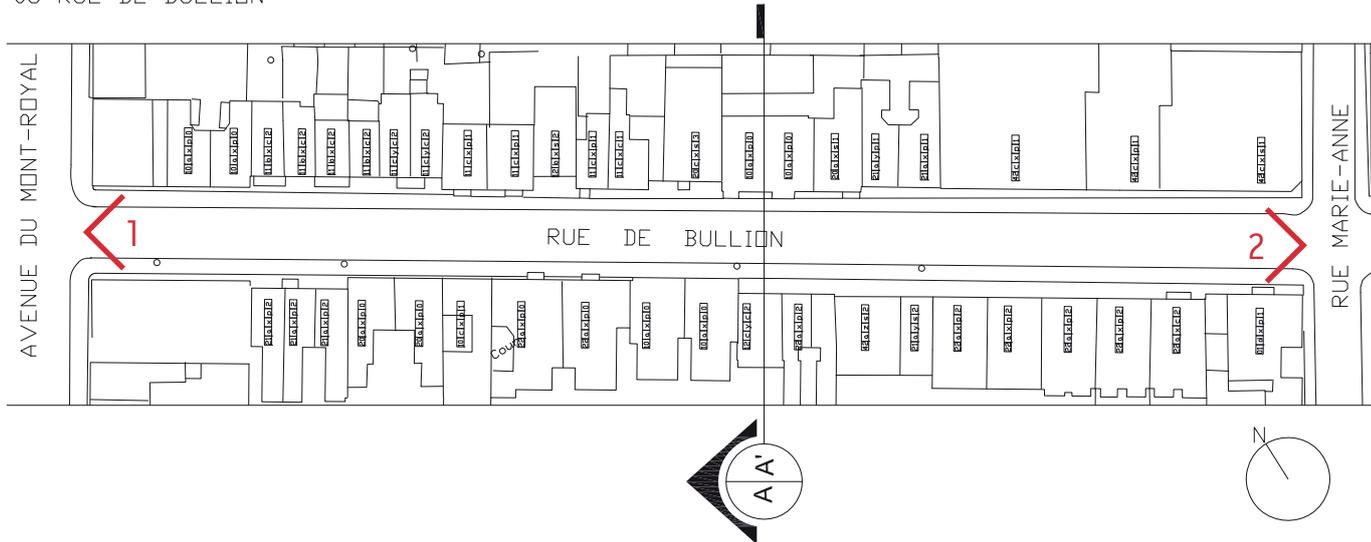


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle





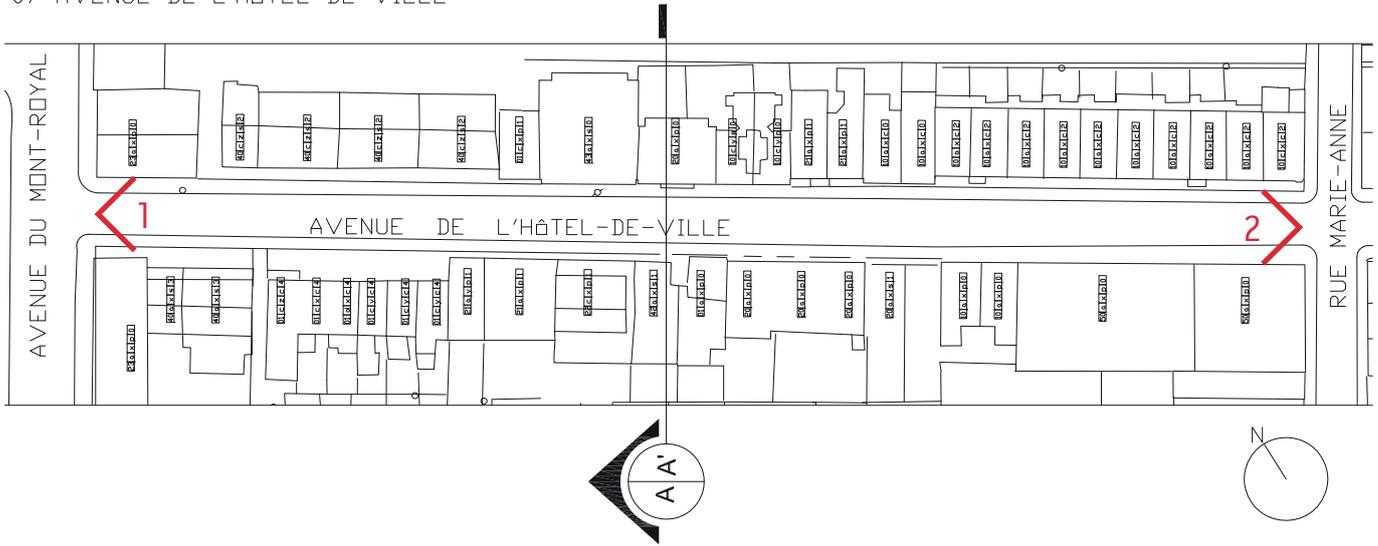
1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle



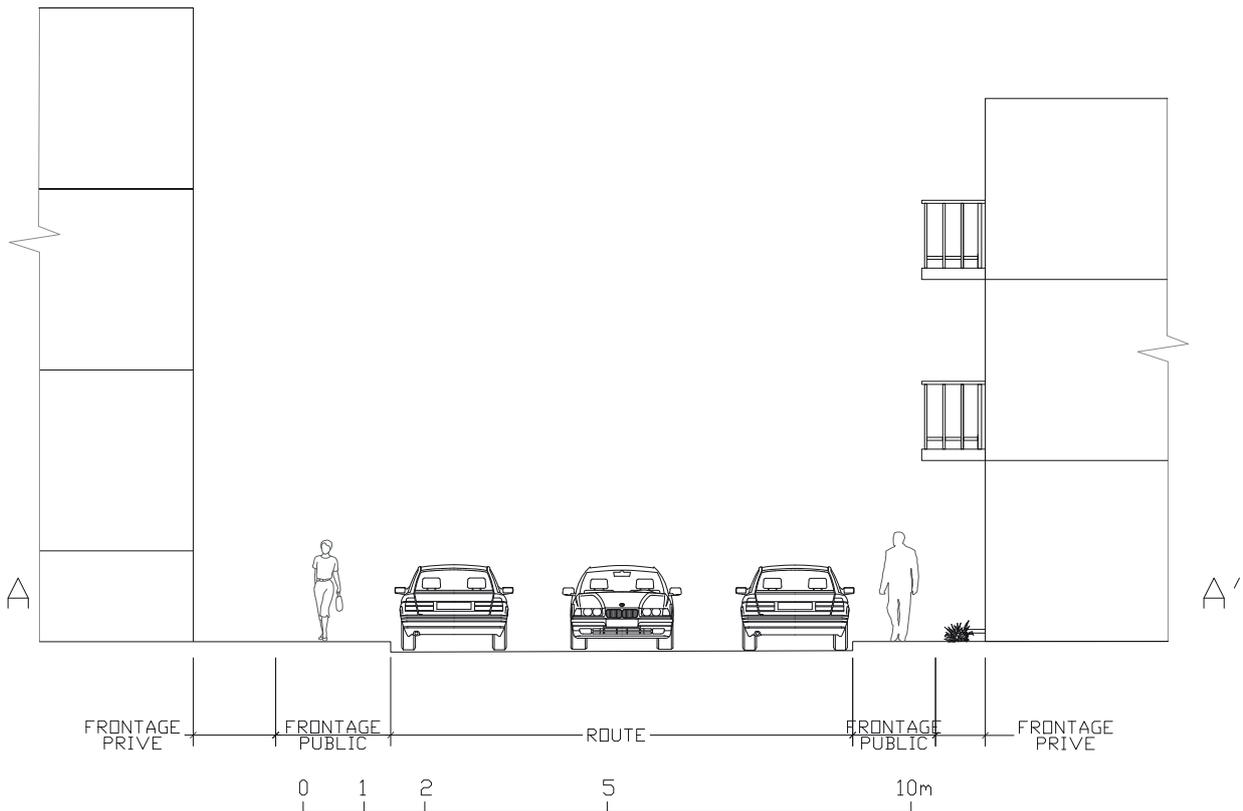
07 AVENUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

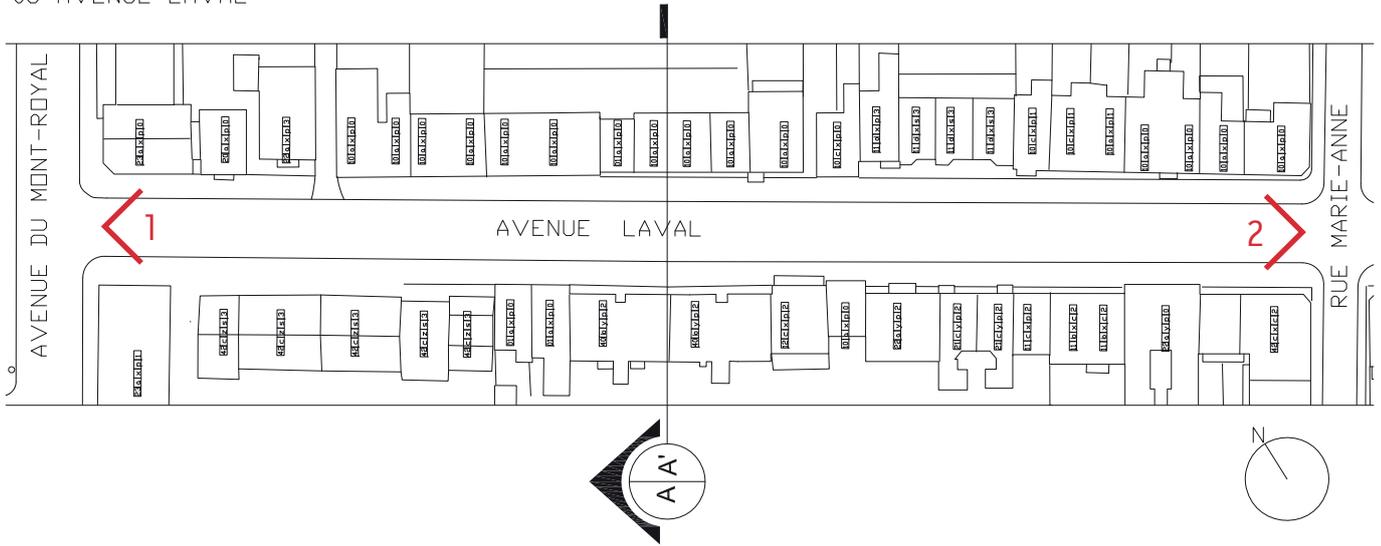


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

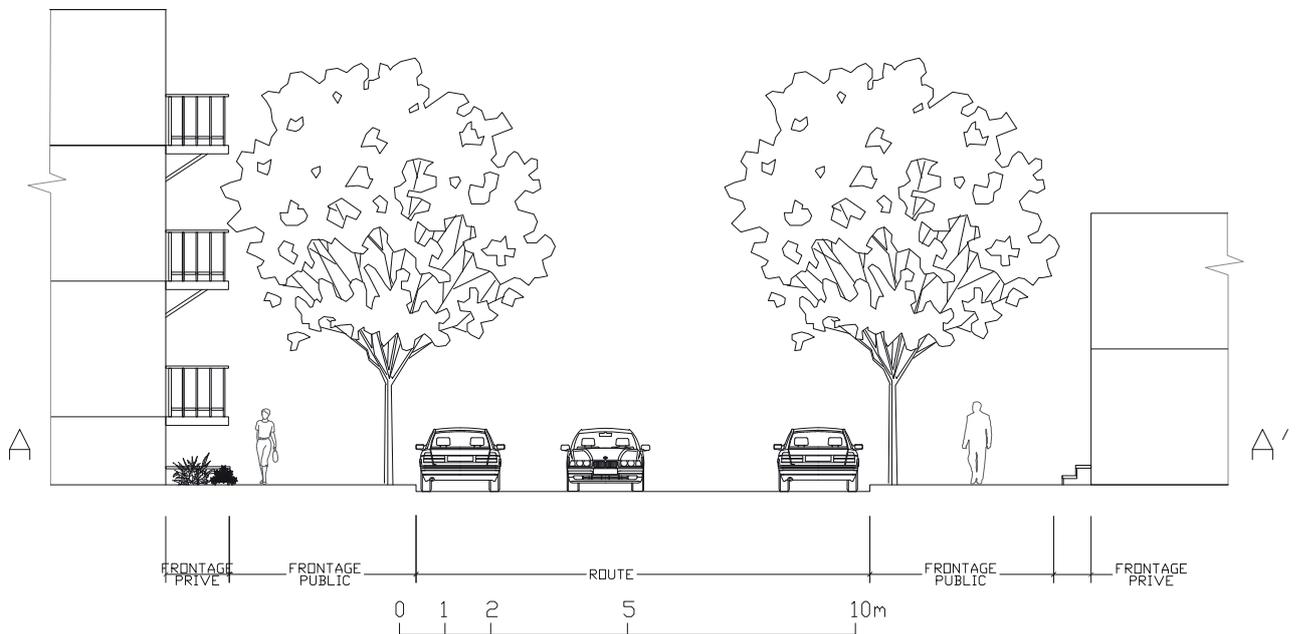


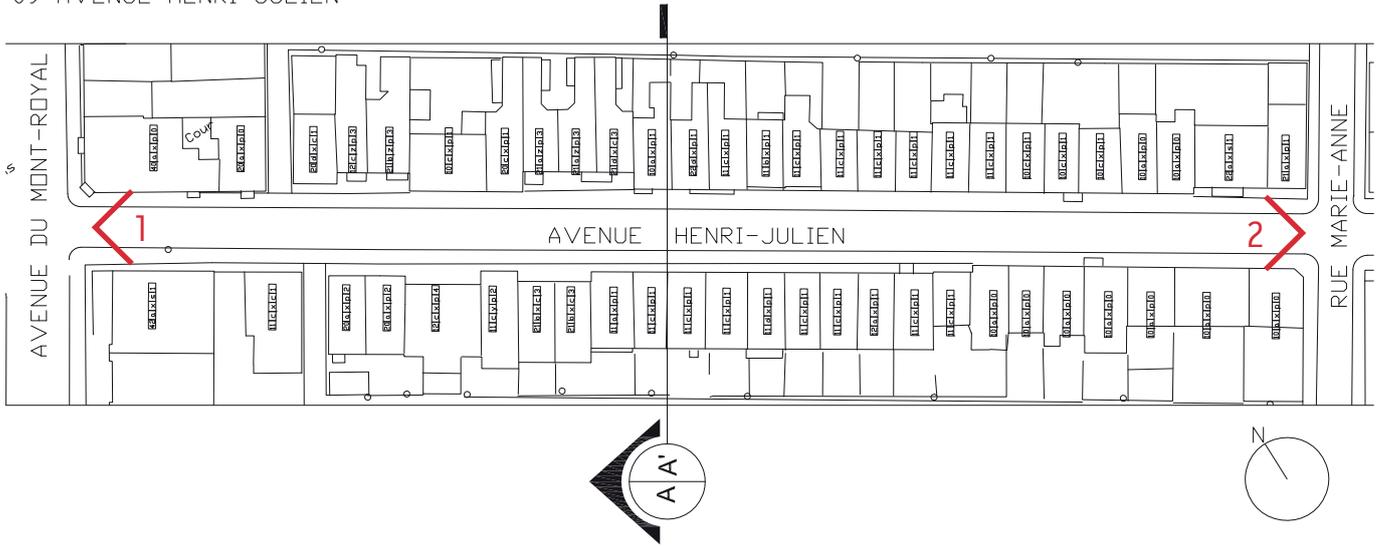


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

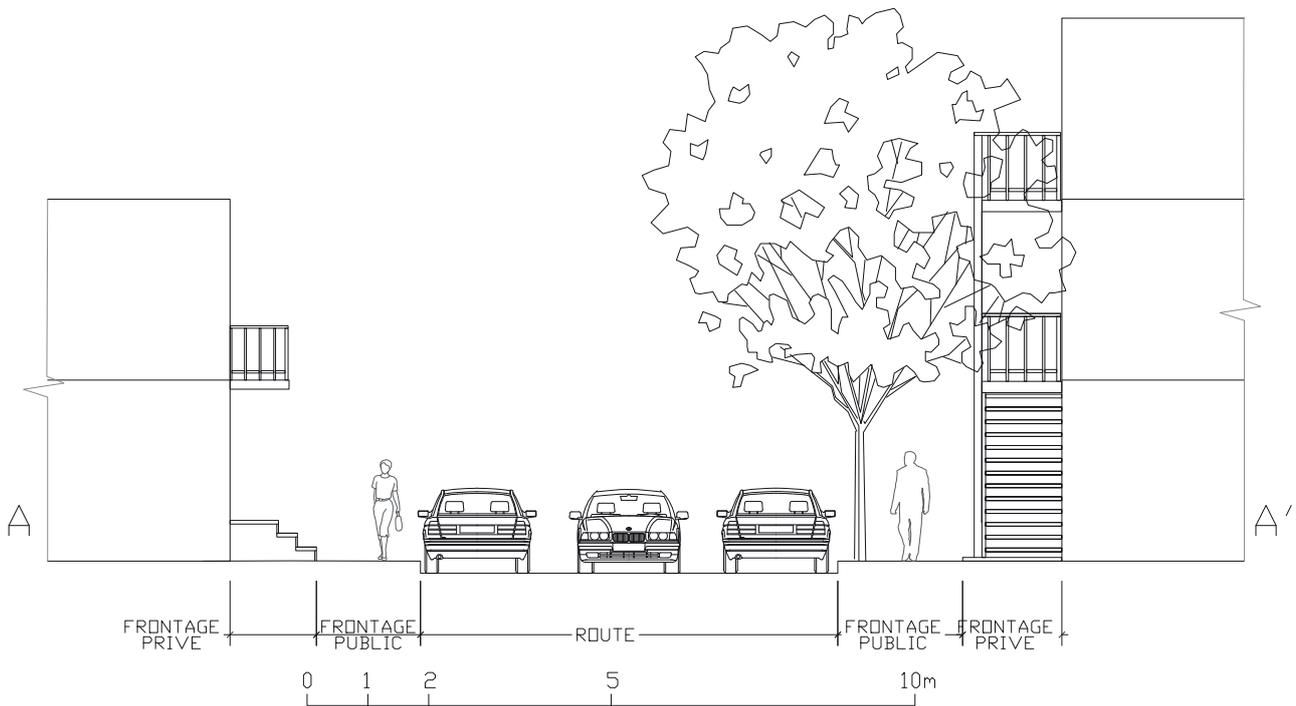


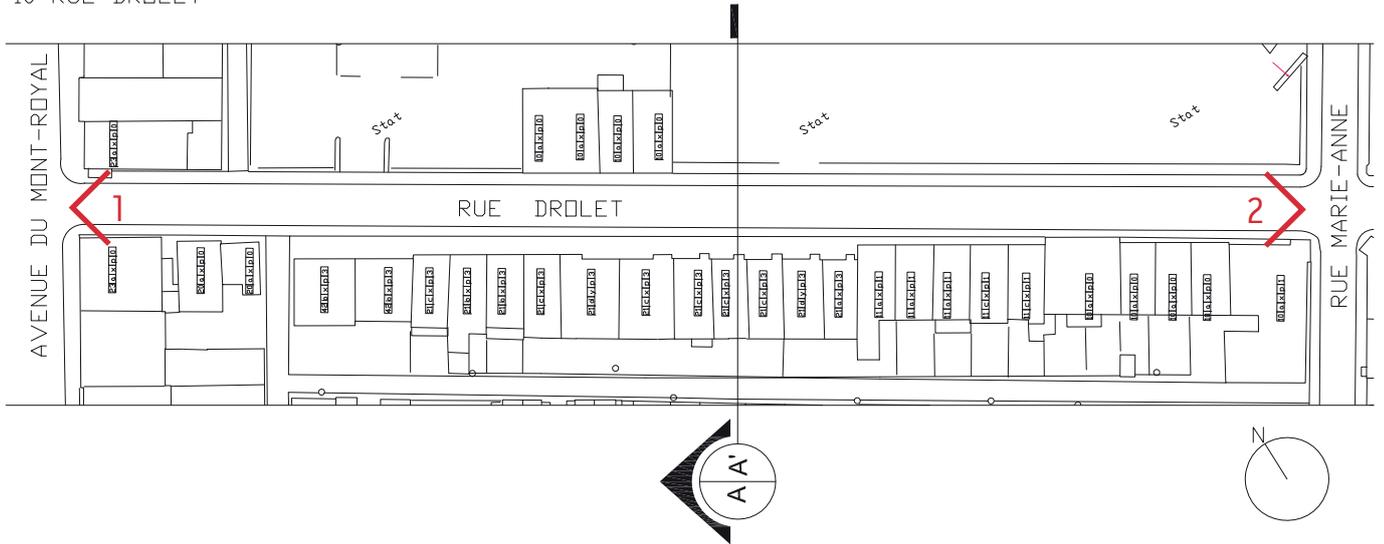


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

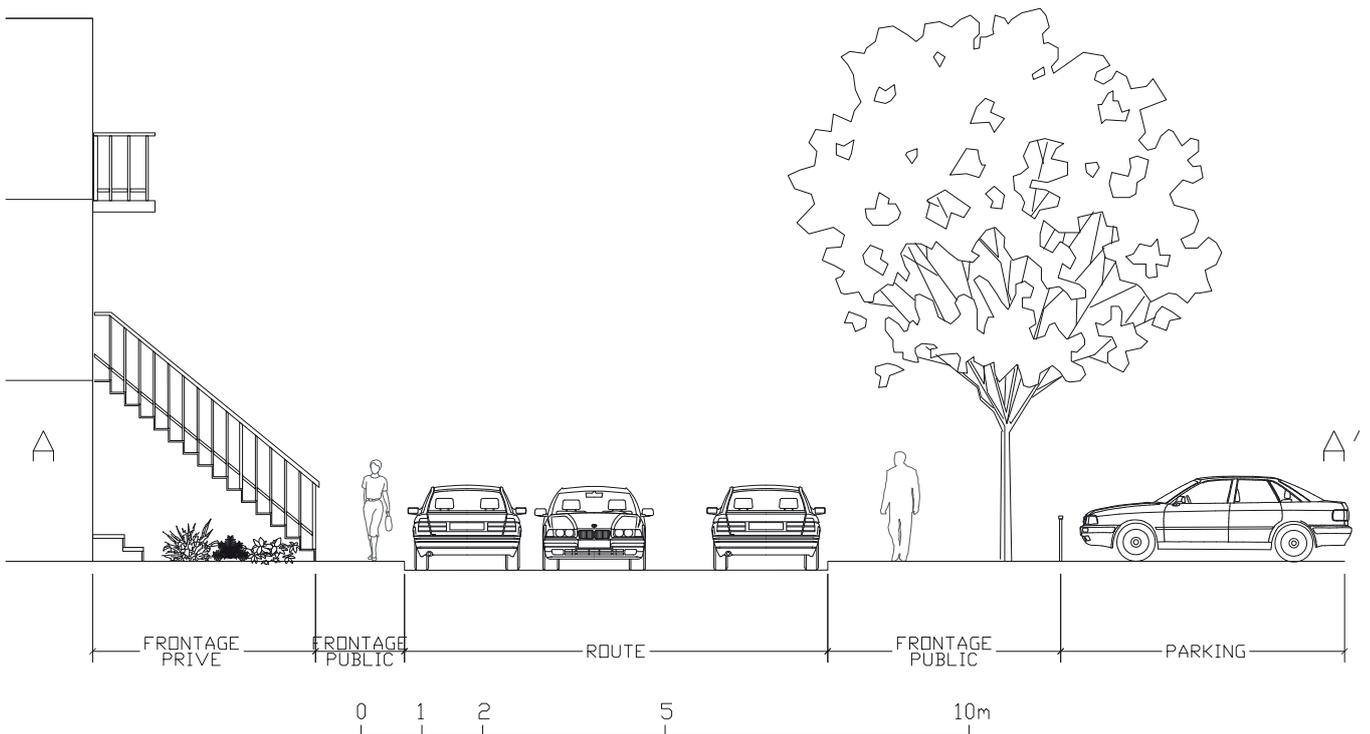




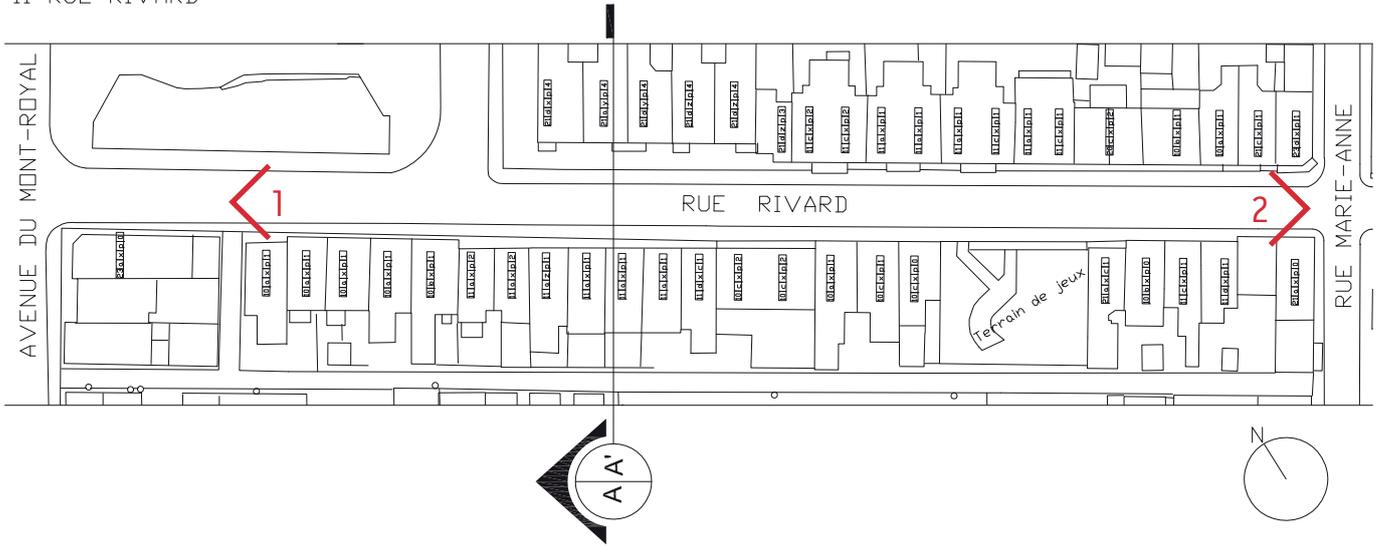
1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle



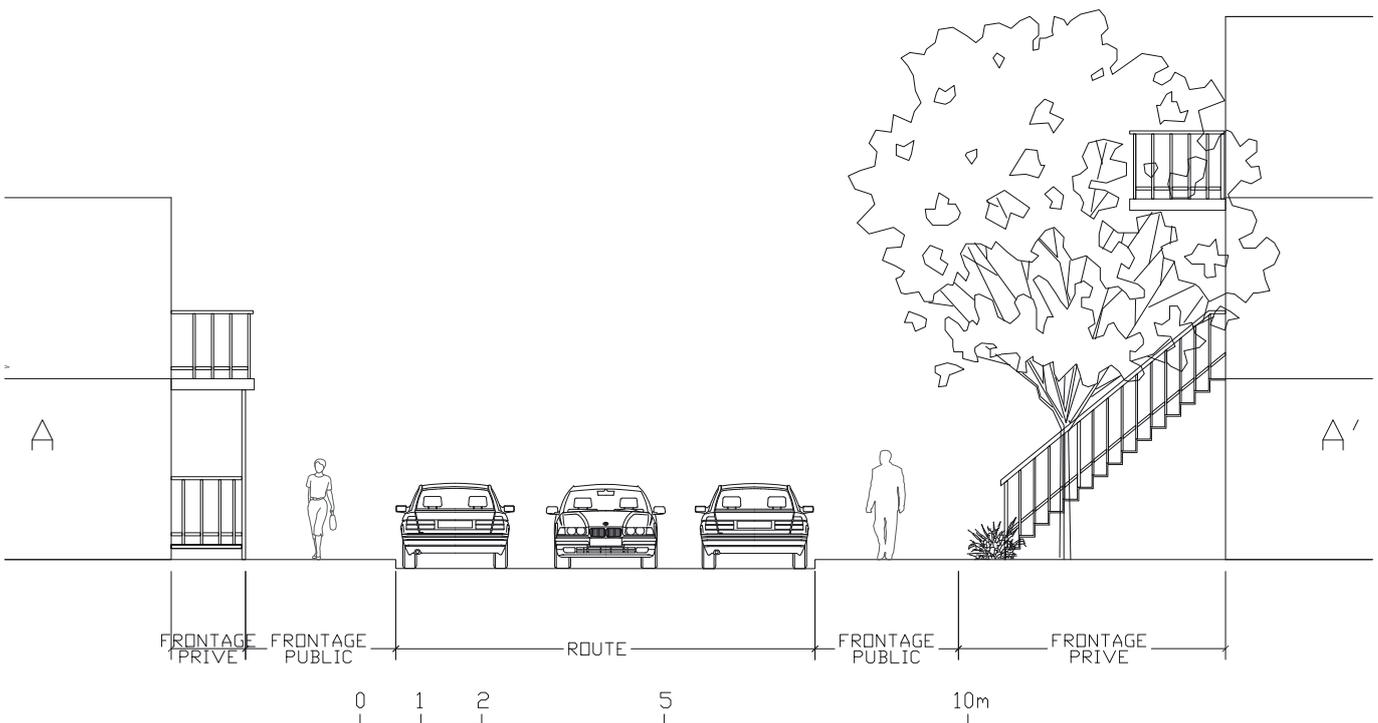
11 RUE RIVARD

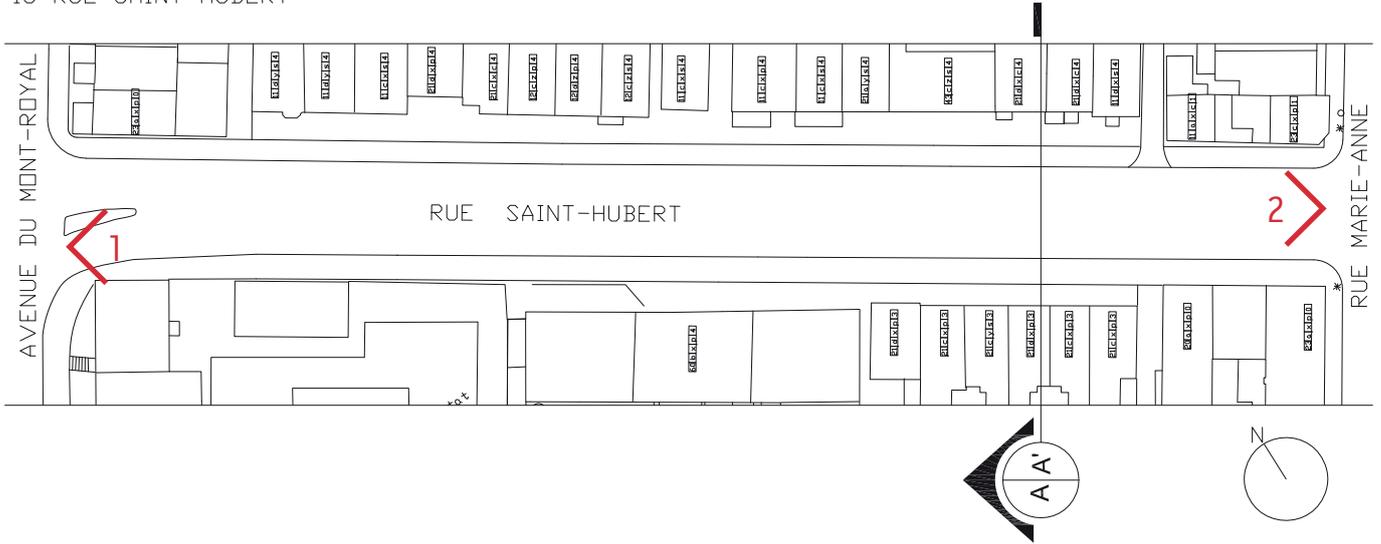


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

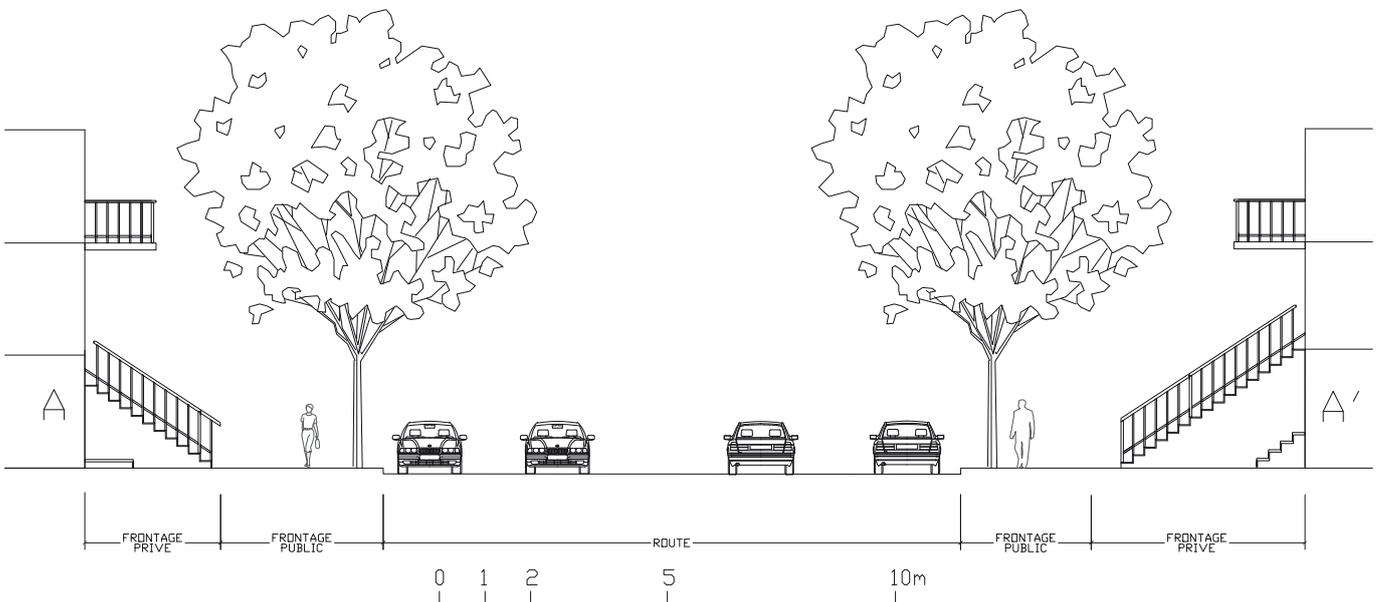


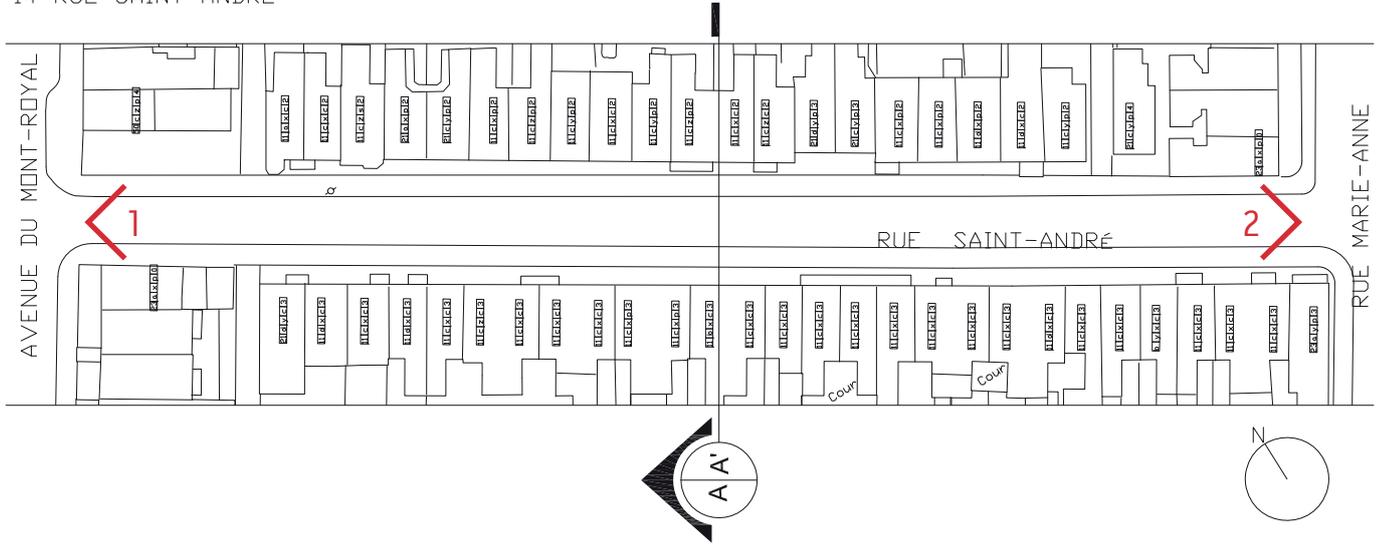


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

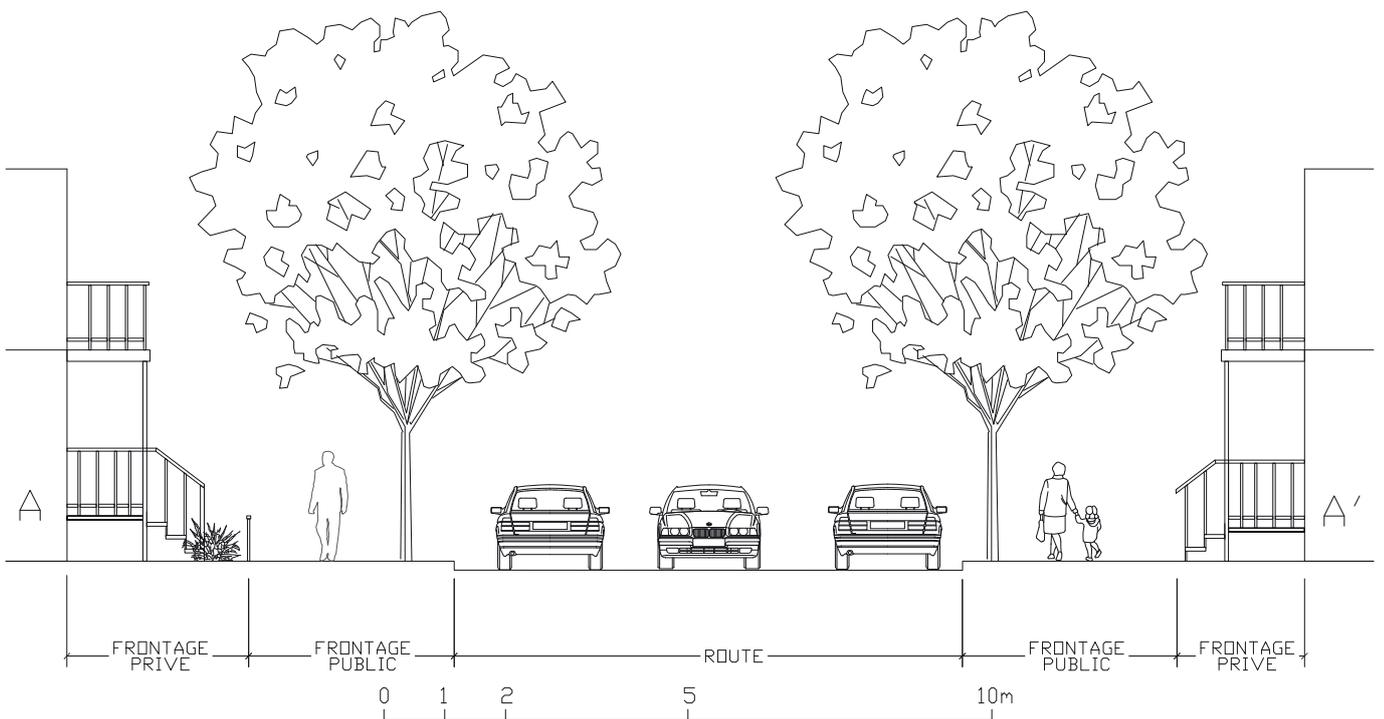


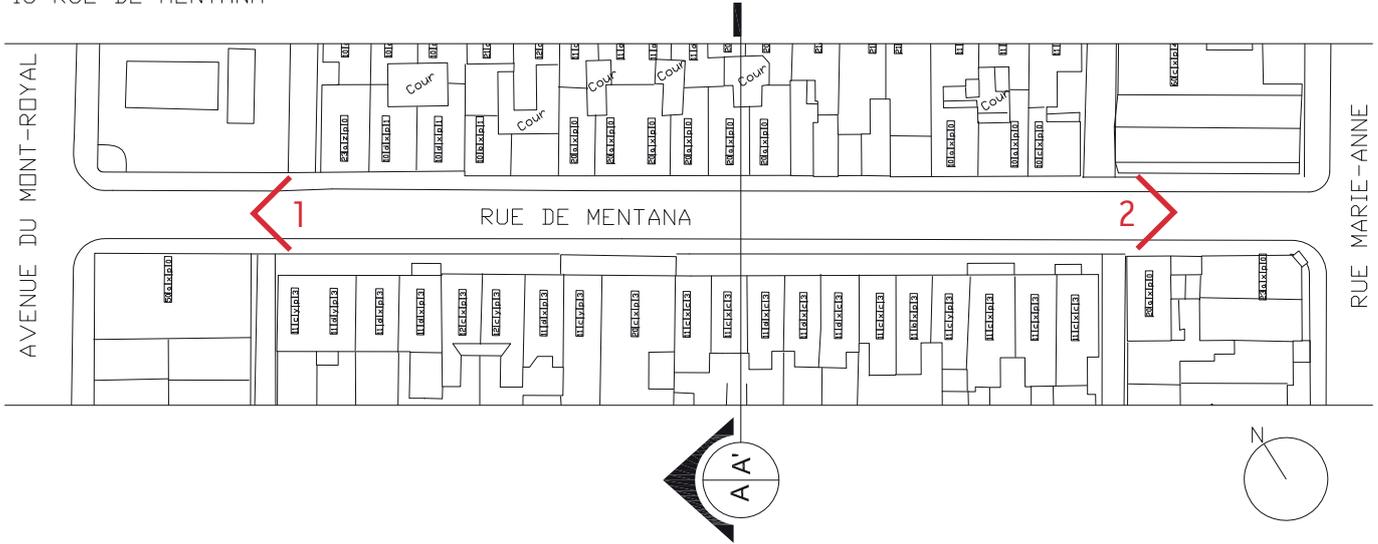


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

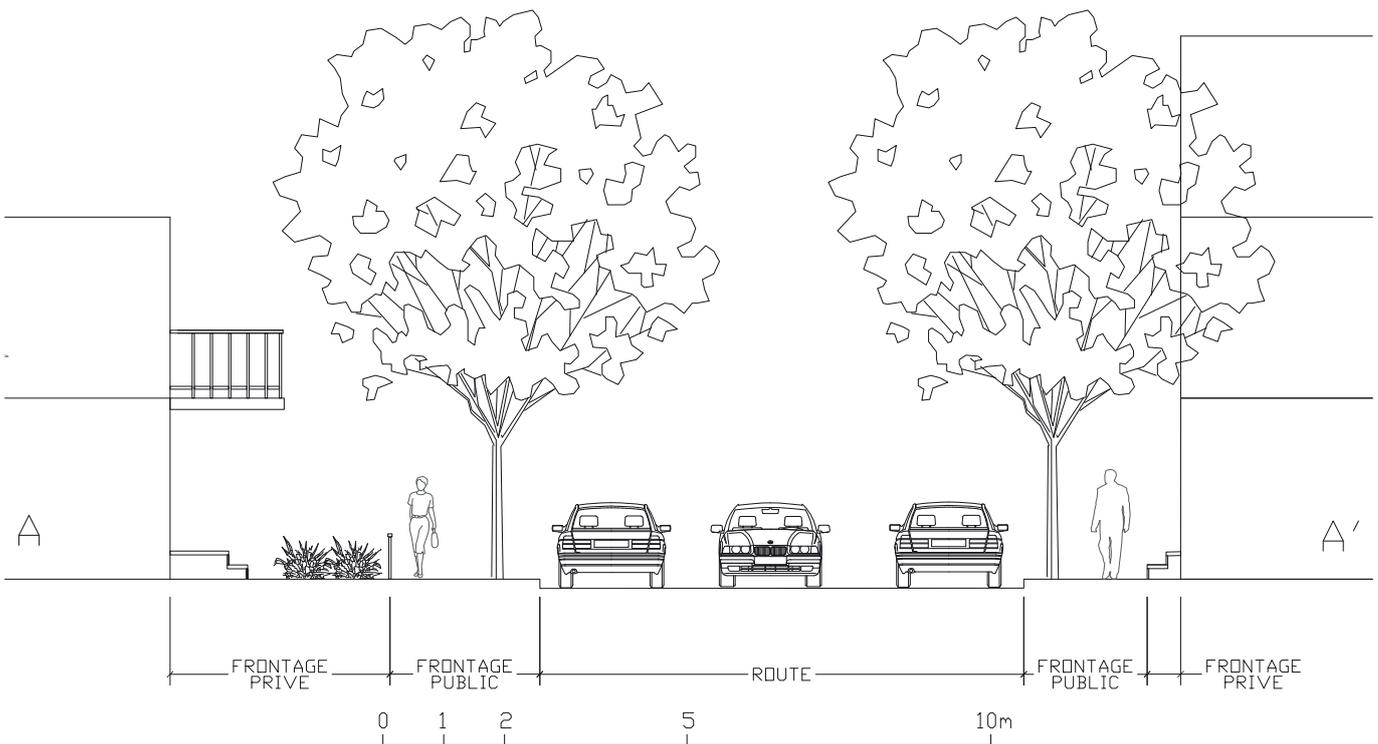


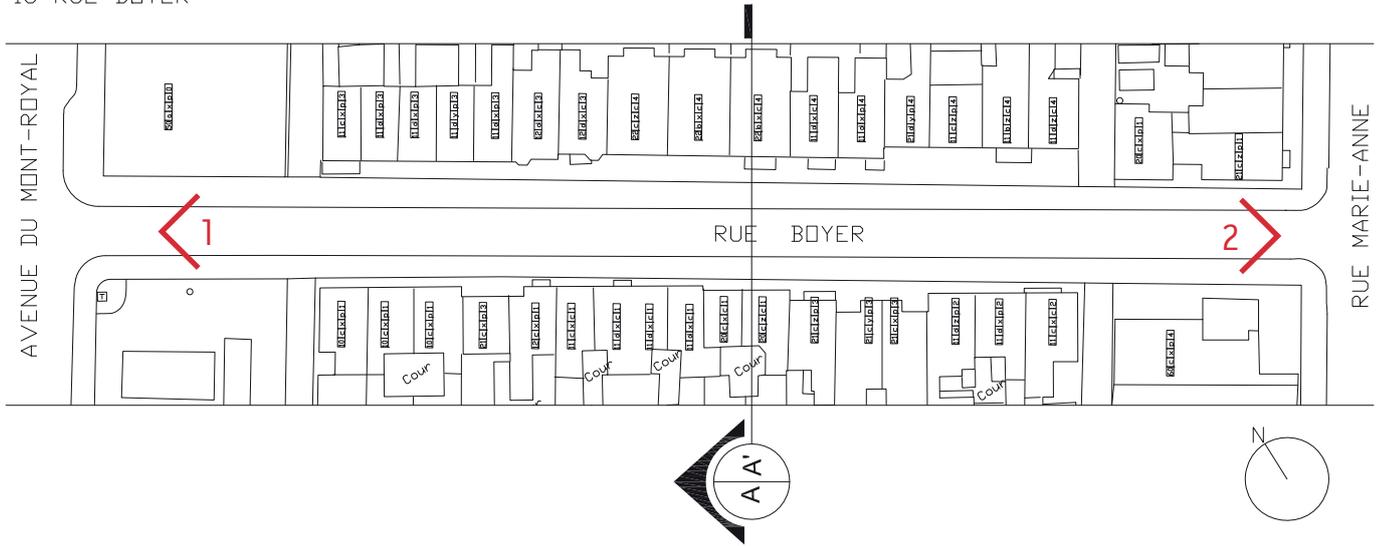


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

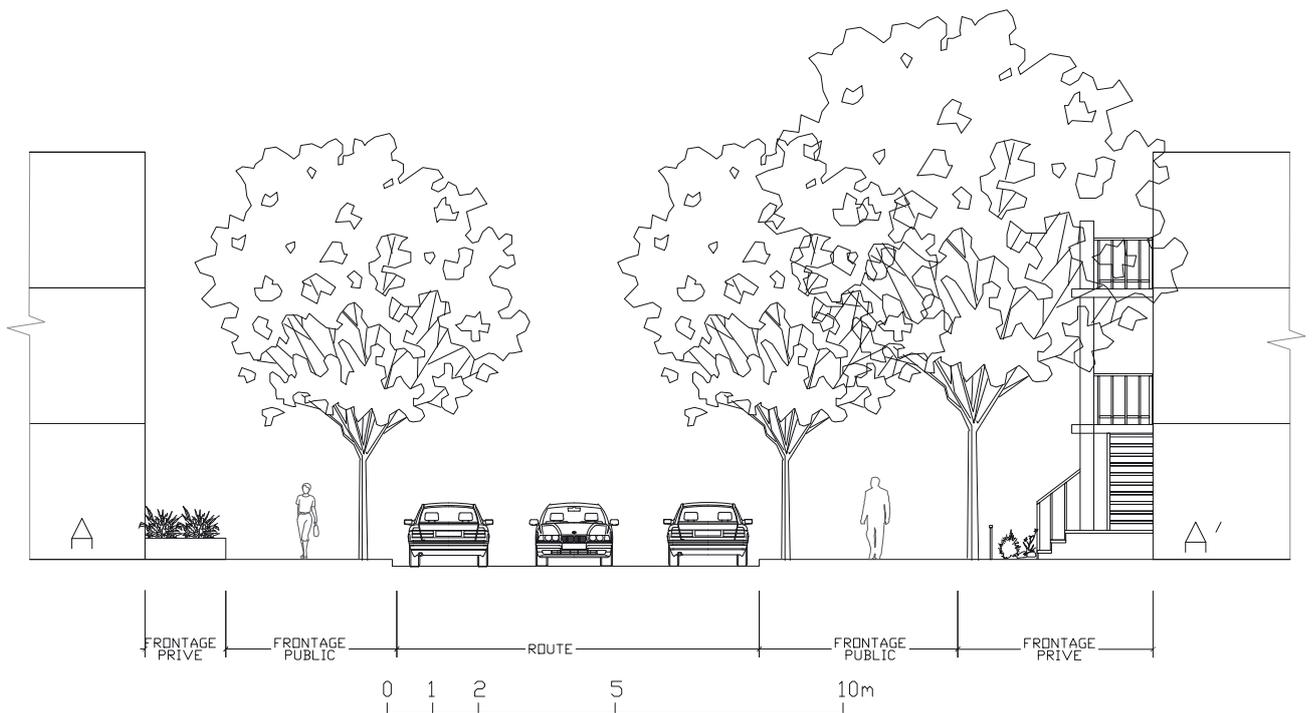


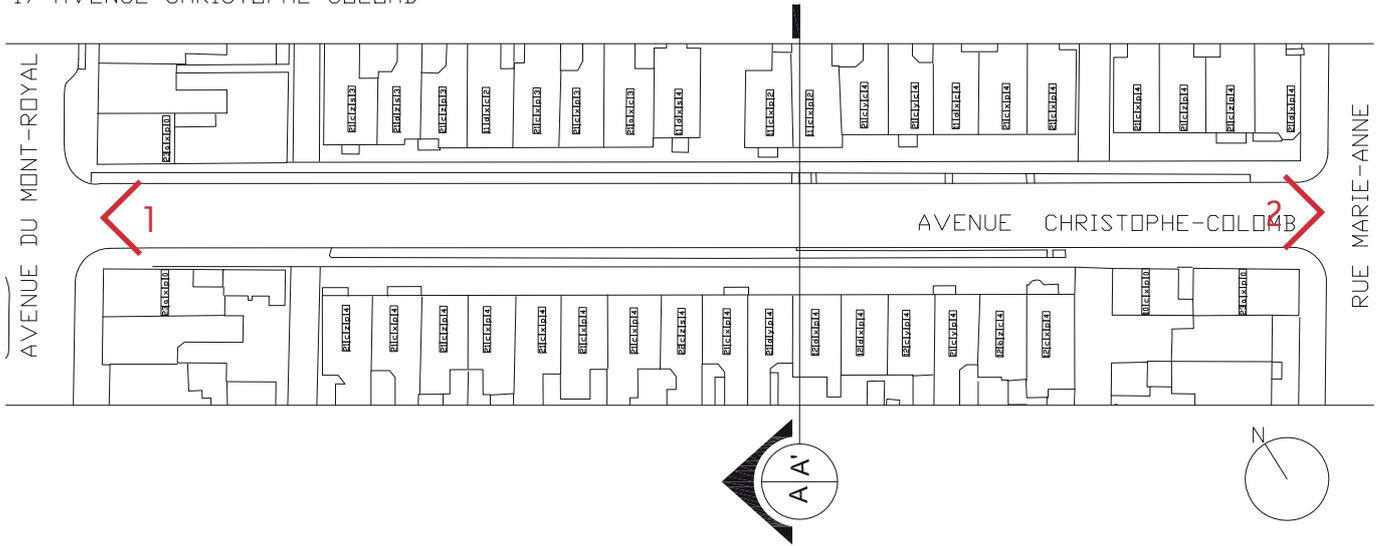


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

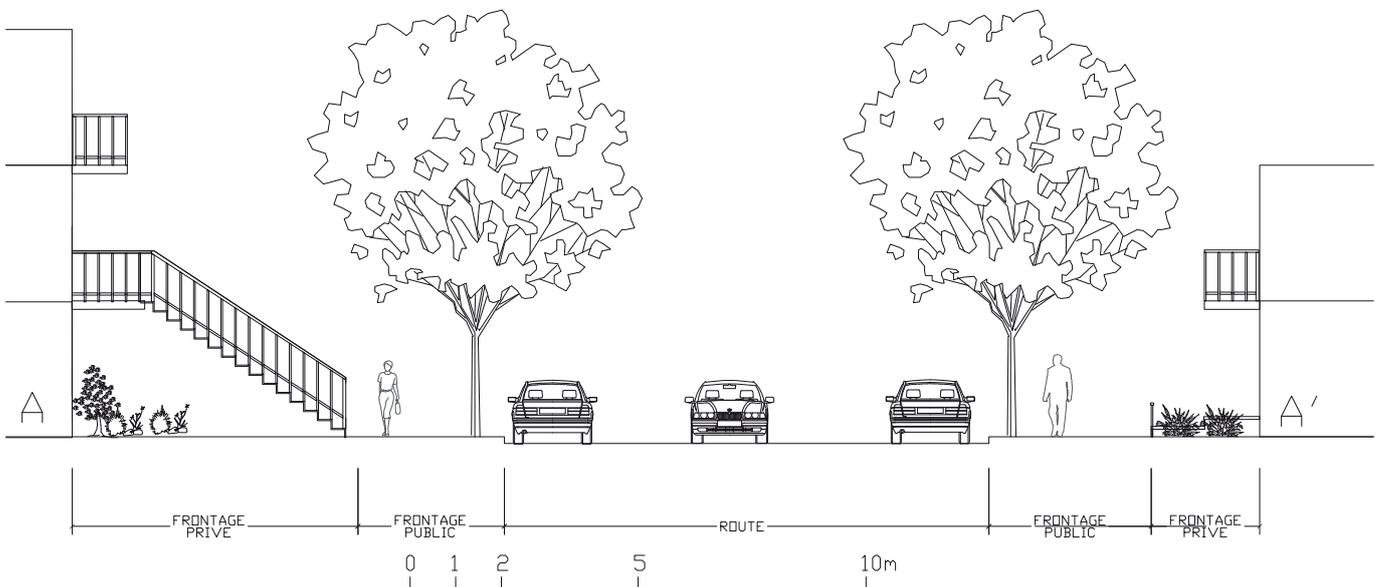


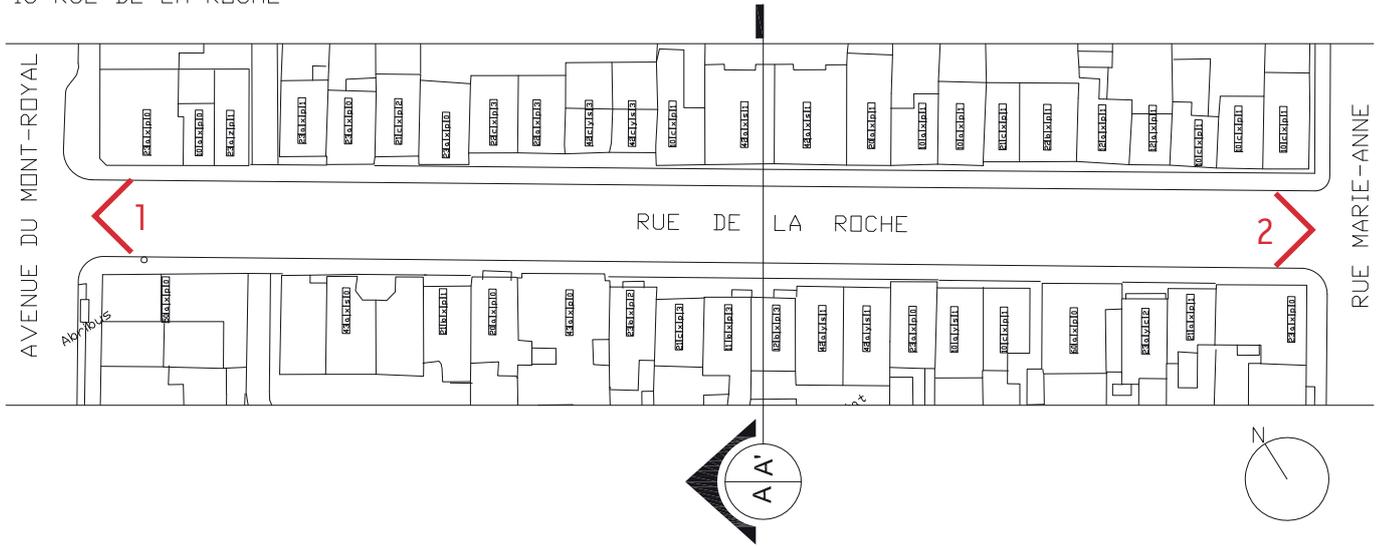


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

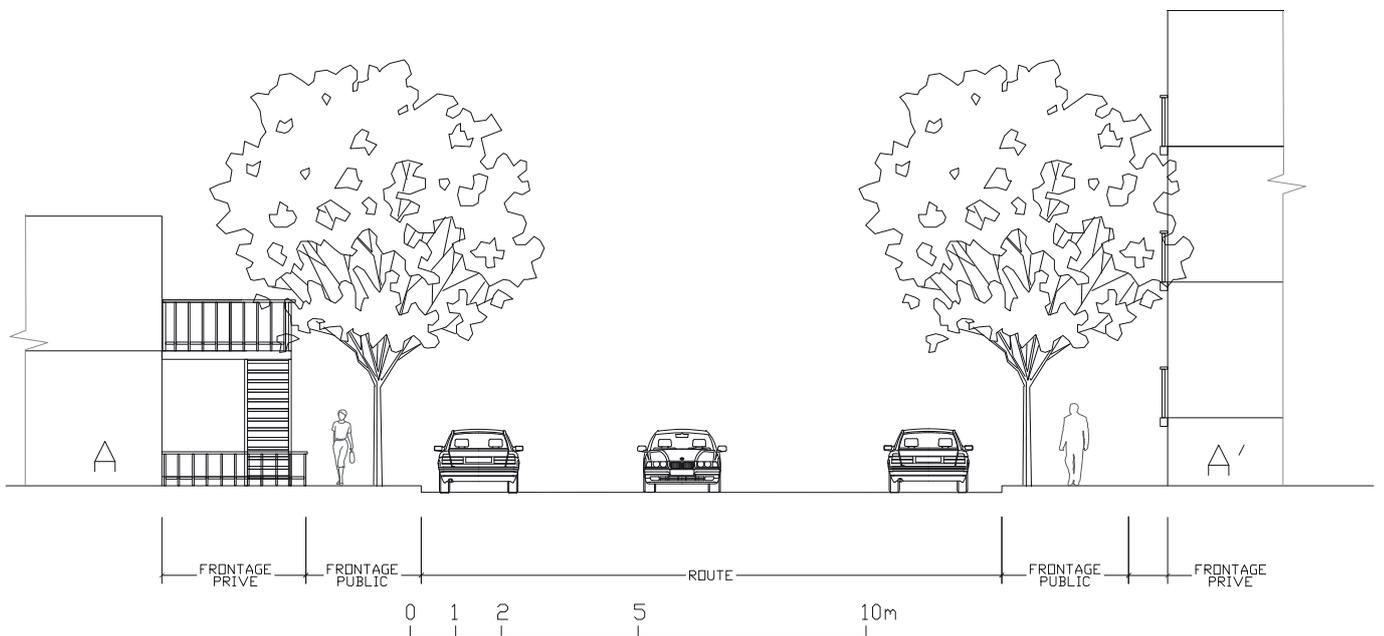


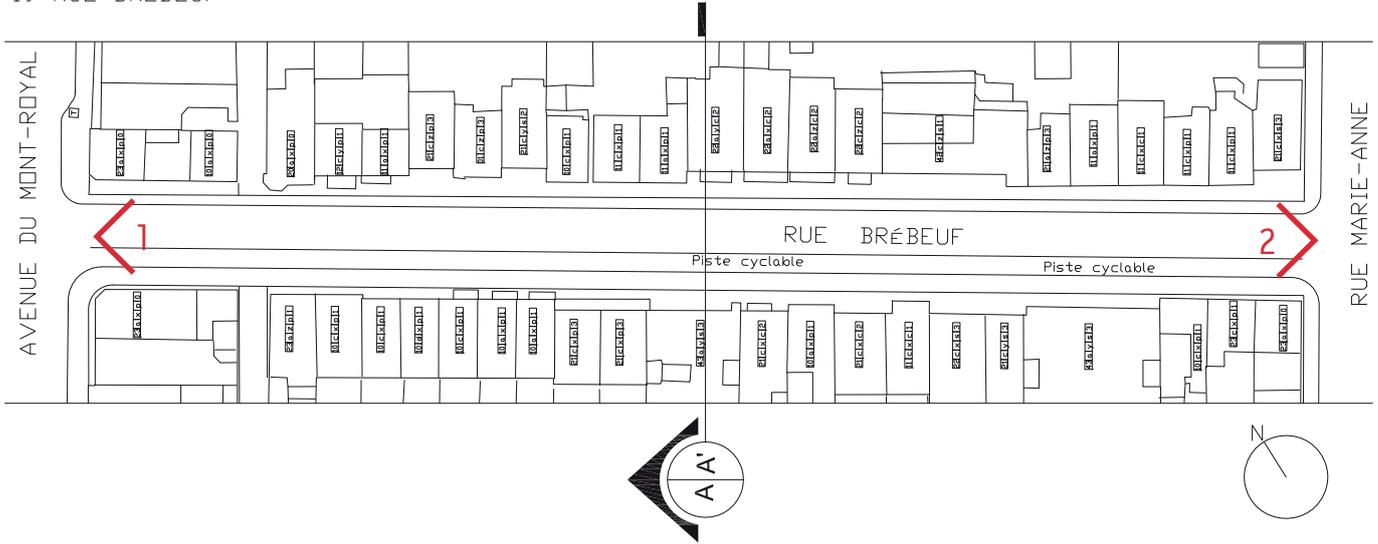


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

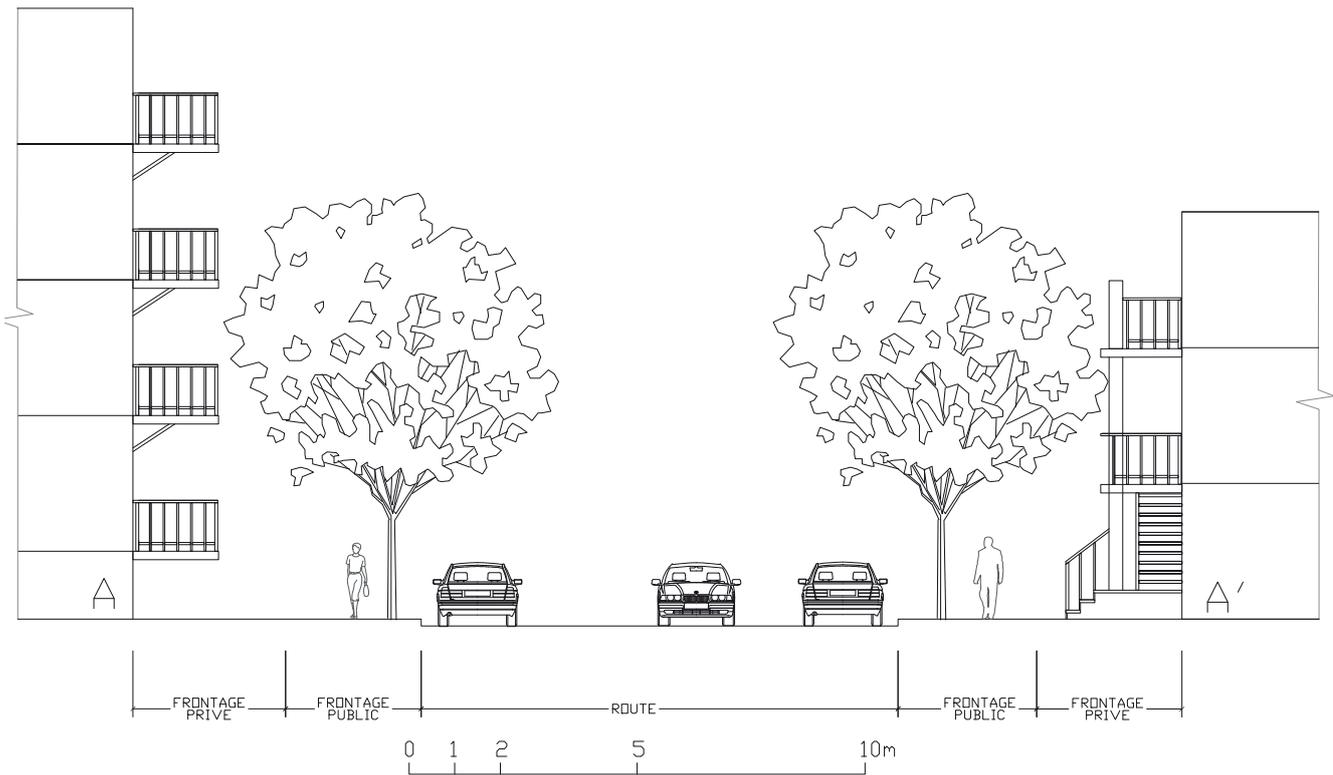


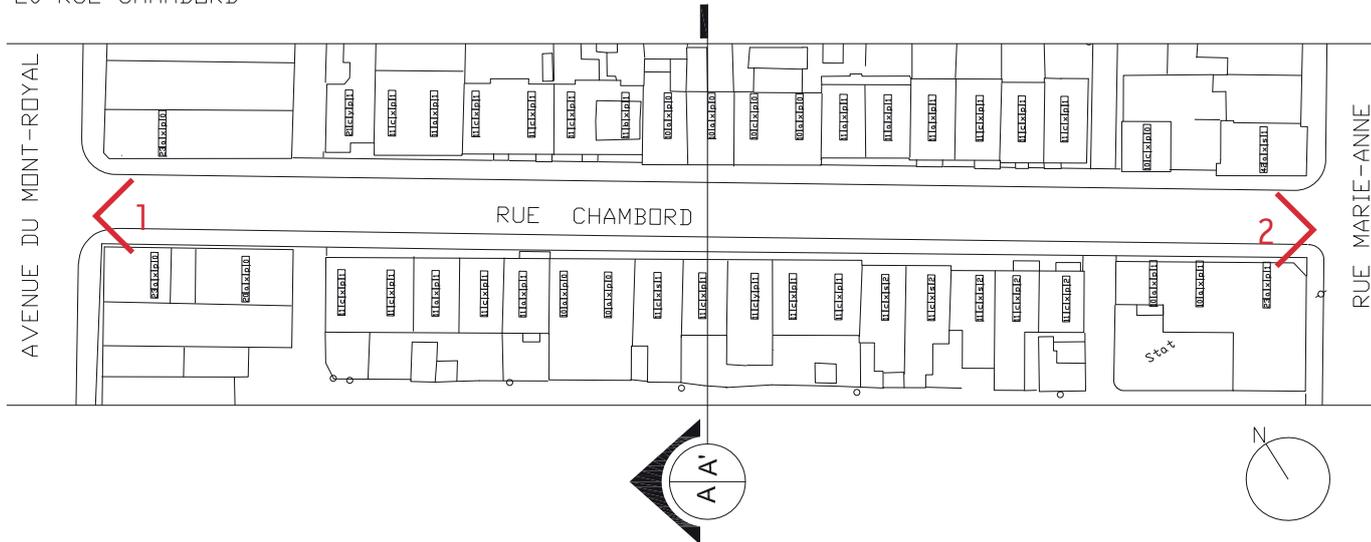


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

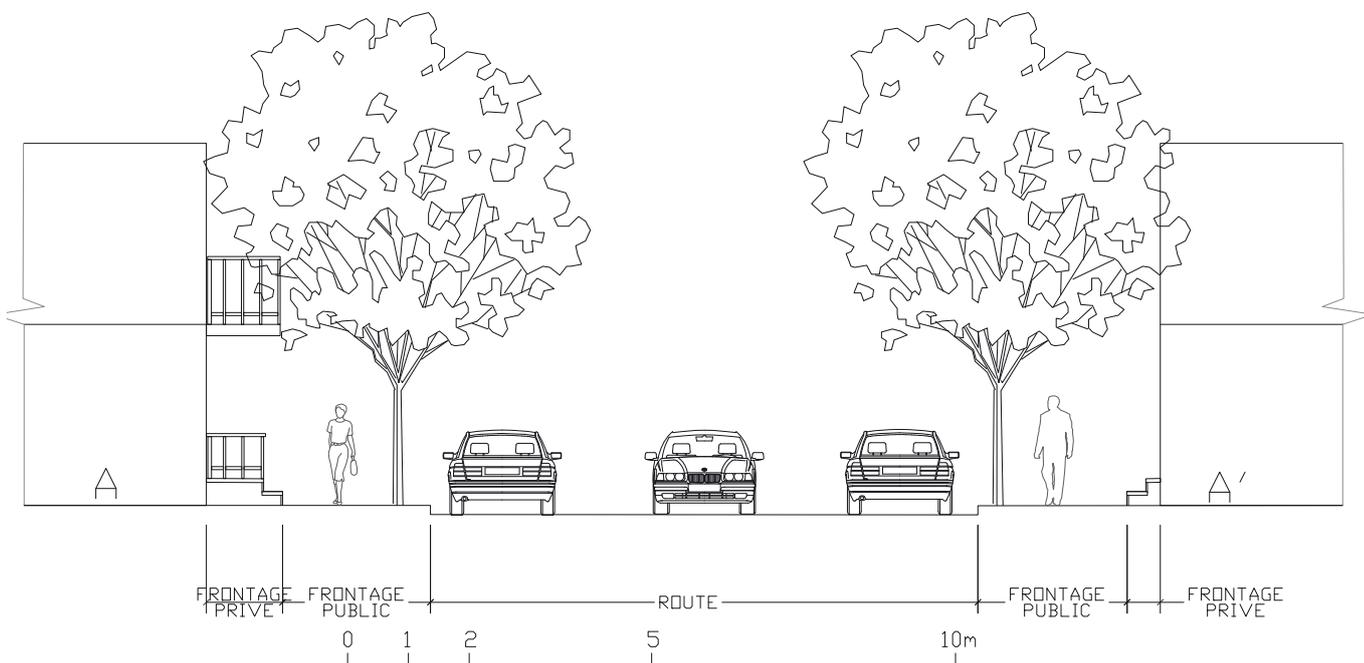


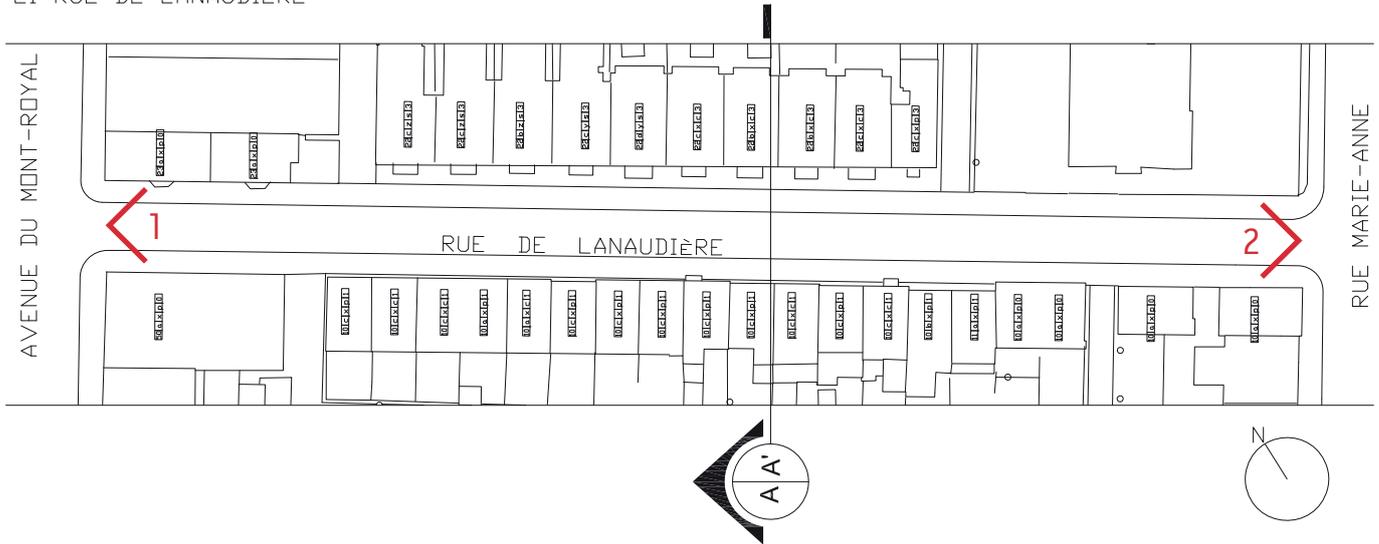


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

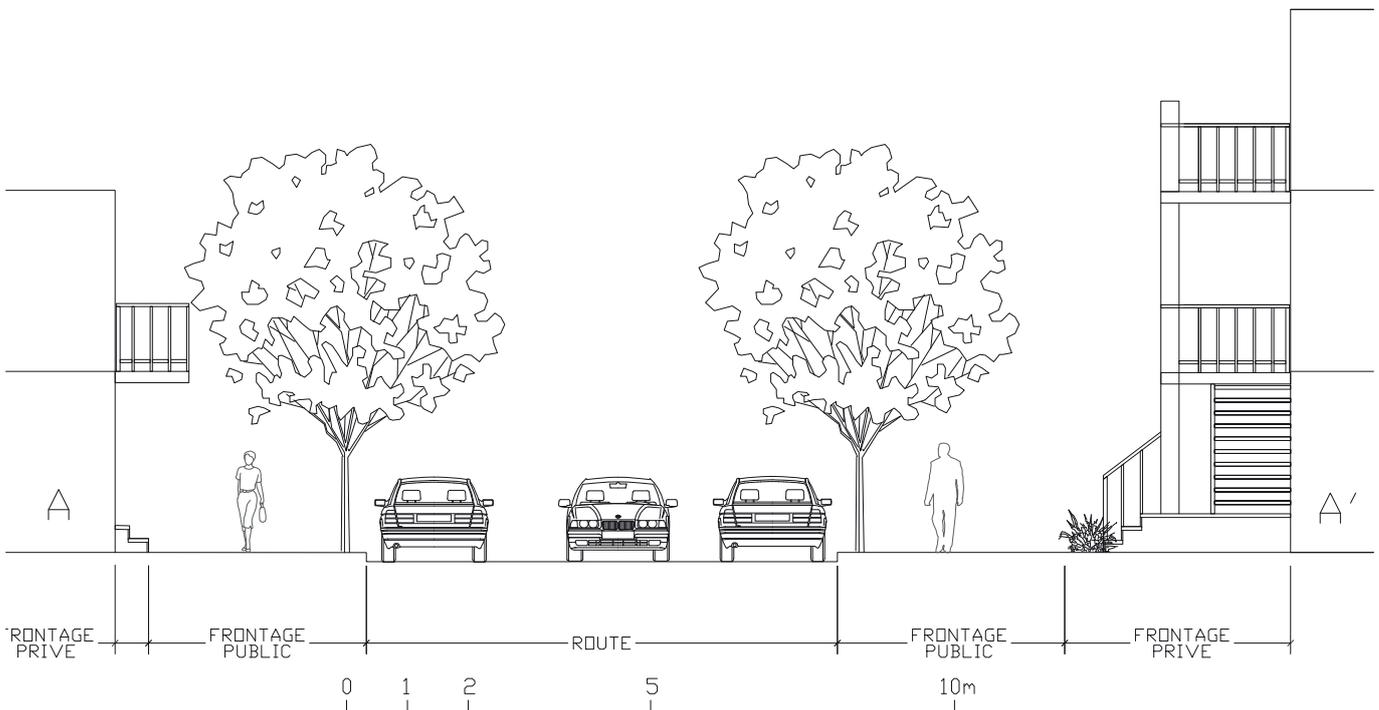


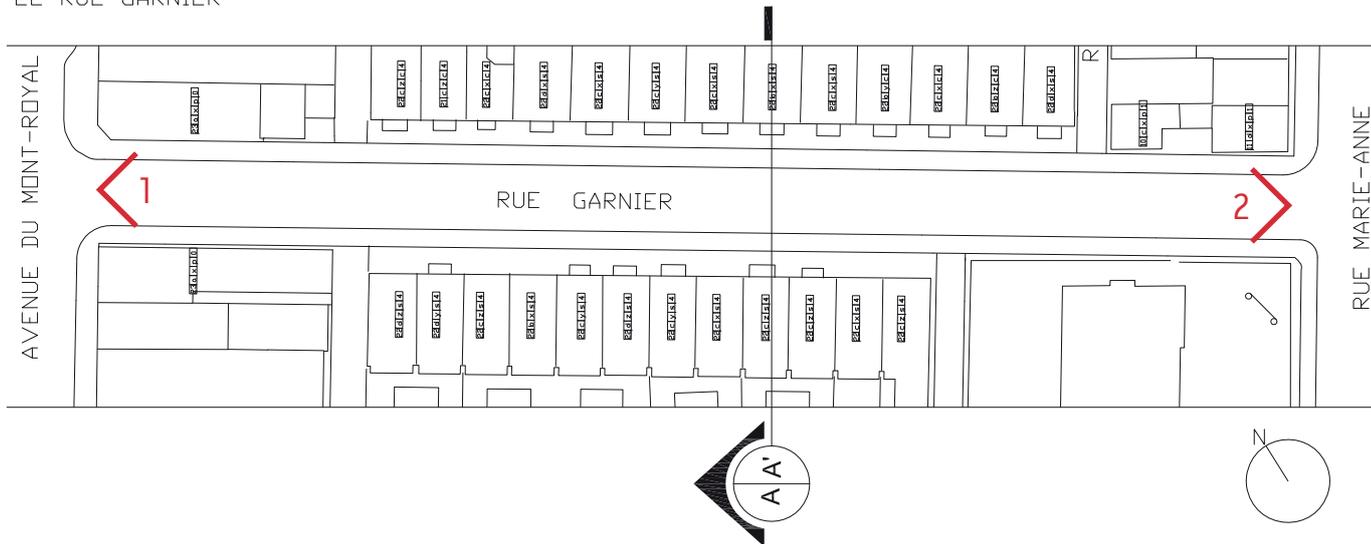


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

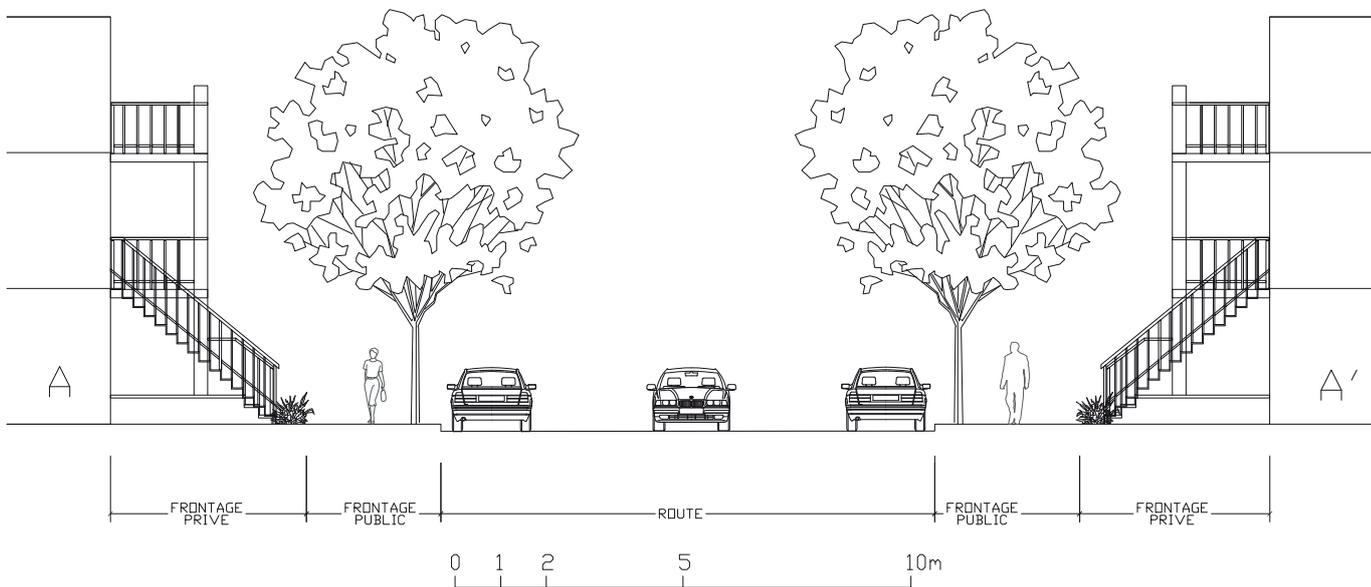


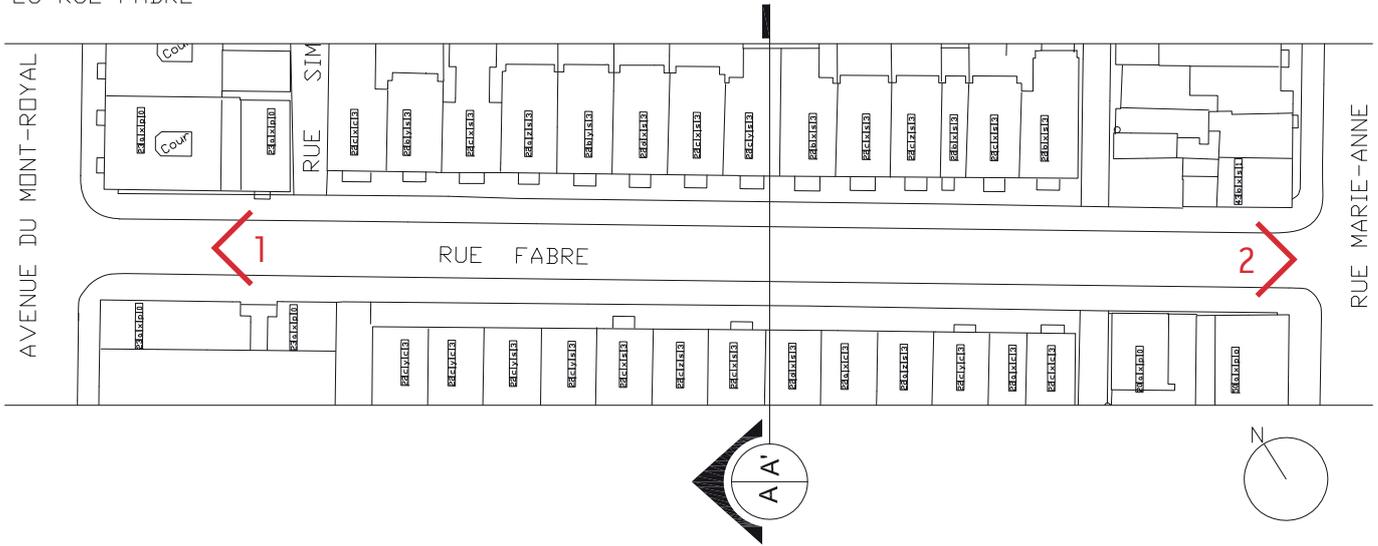


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

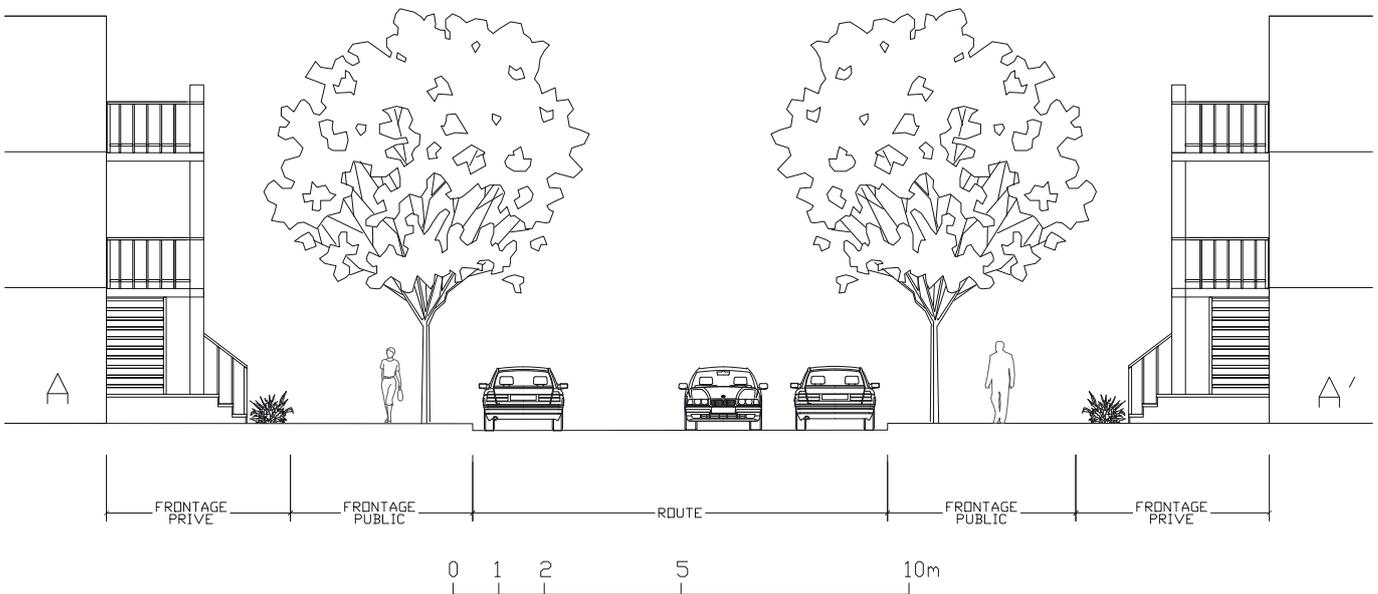


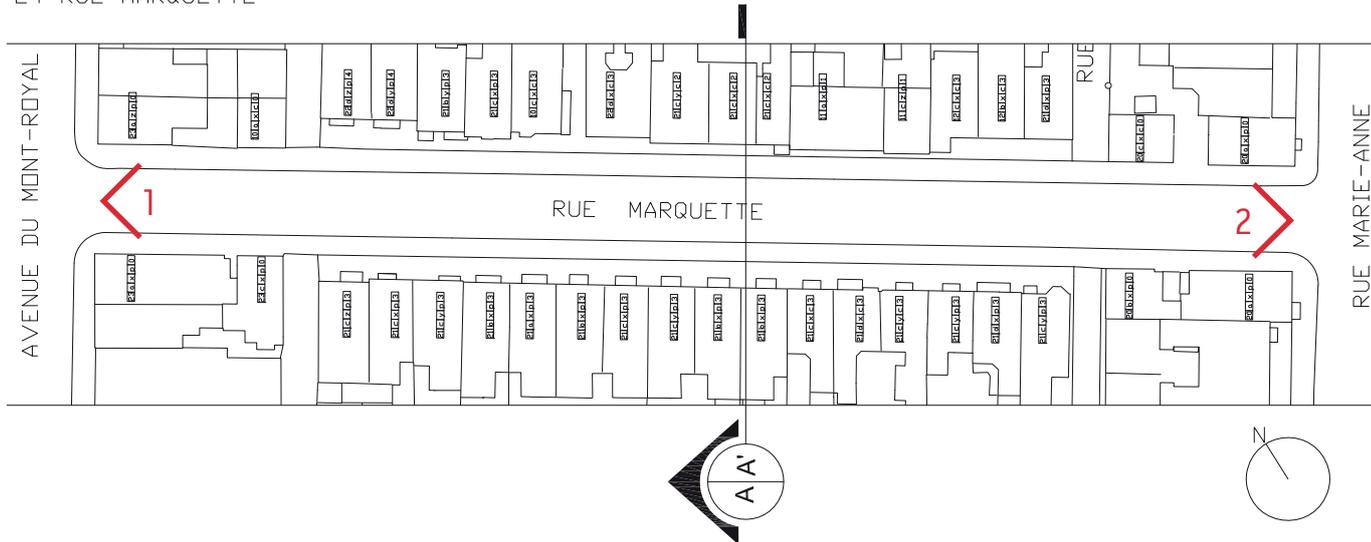


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

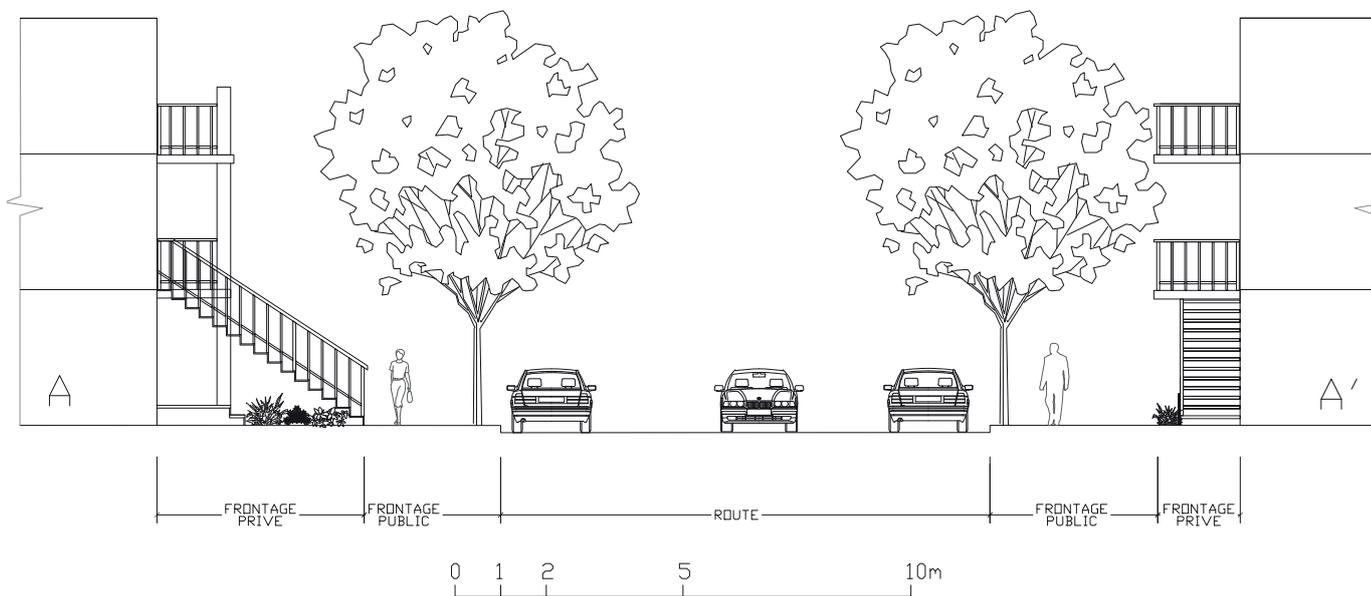


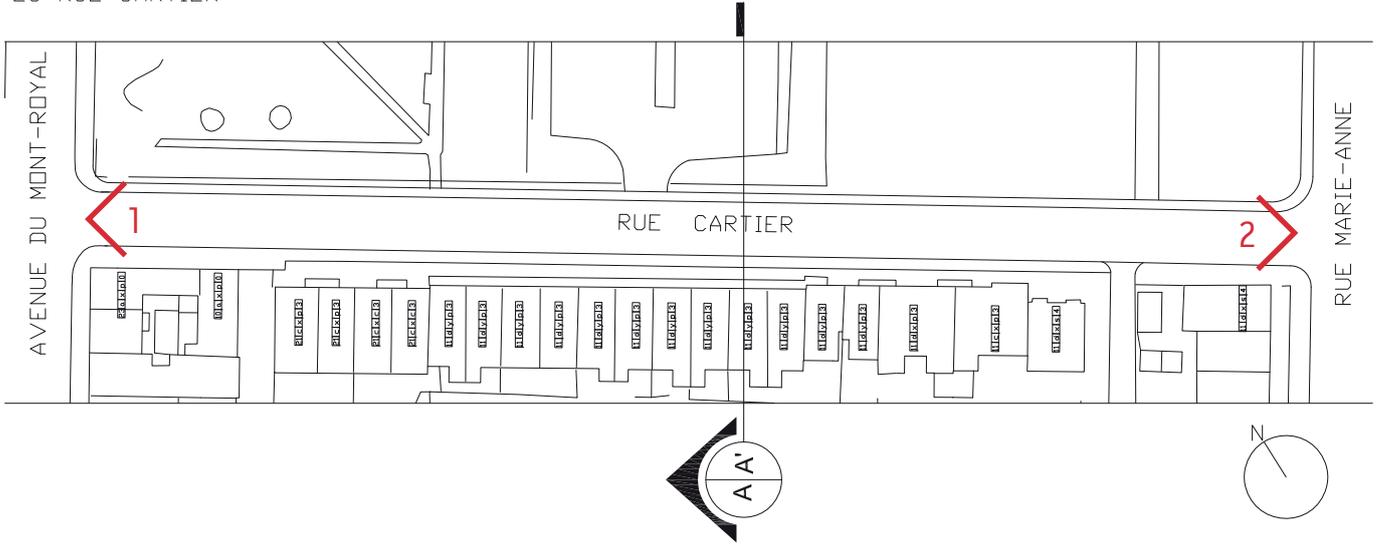


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

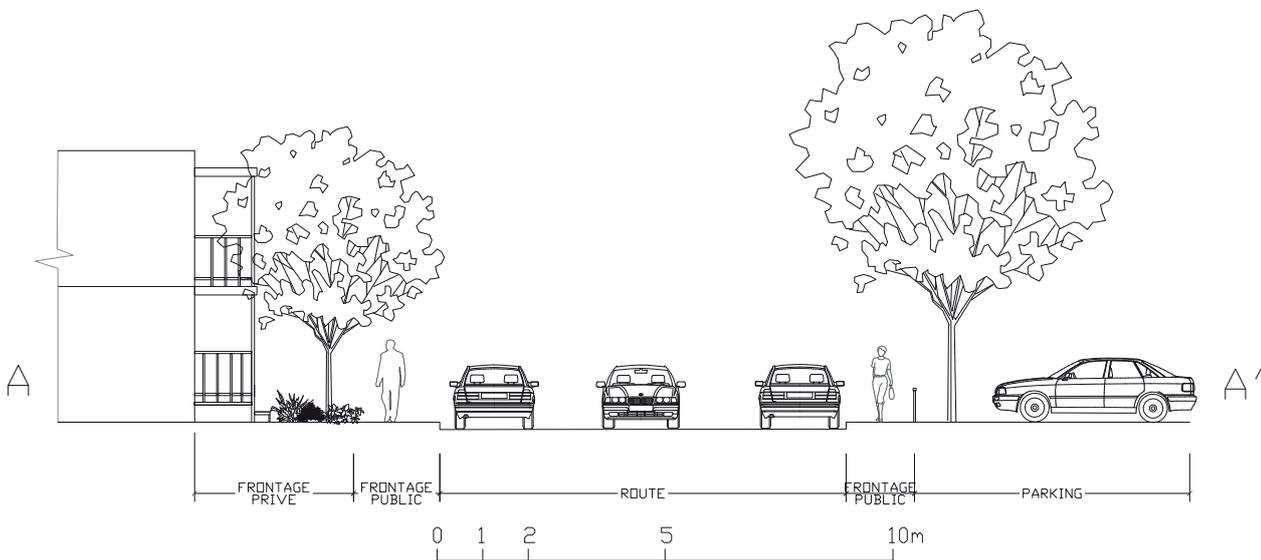


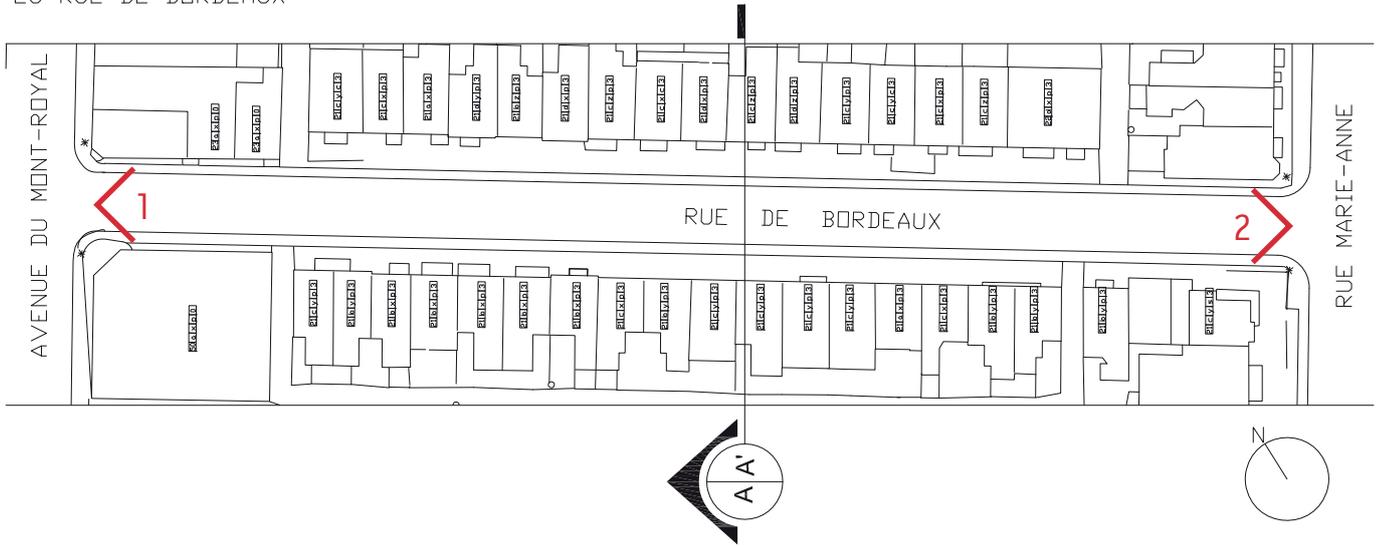


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

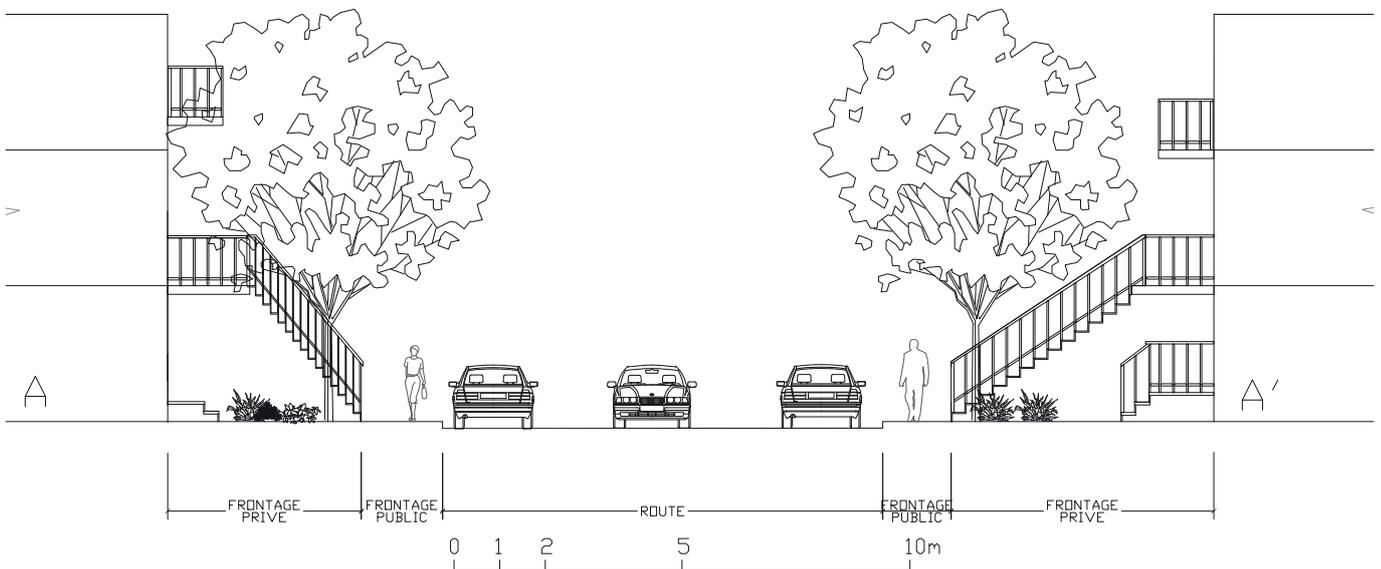


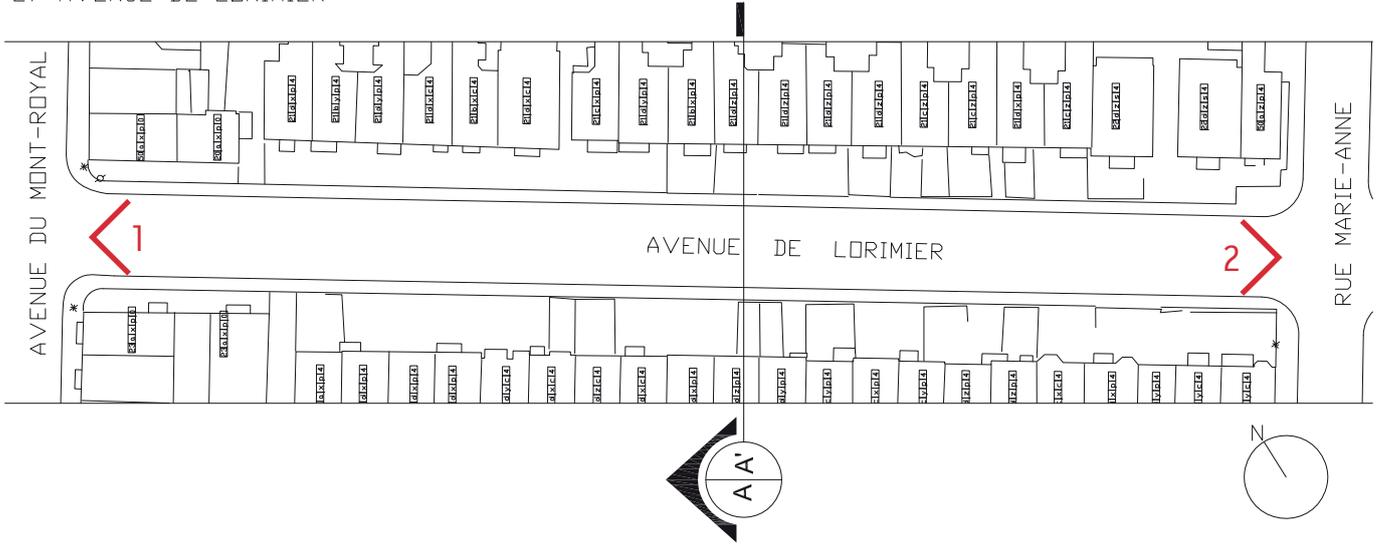


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

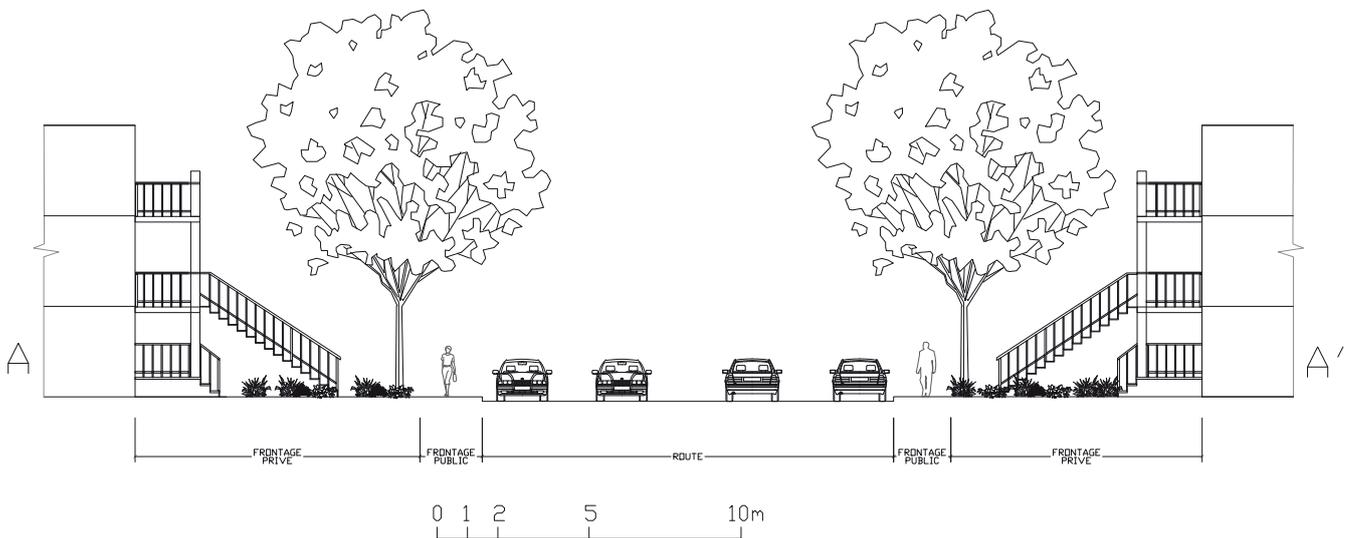


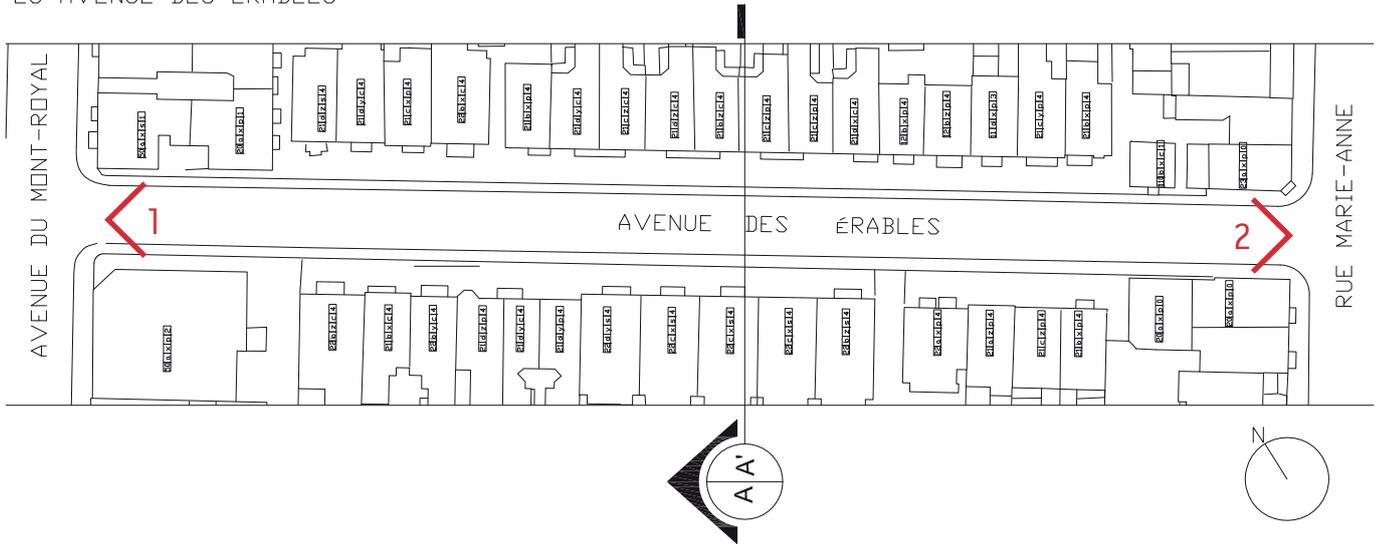


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

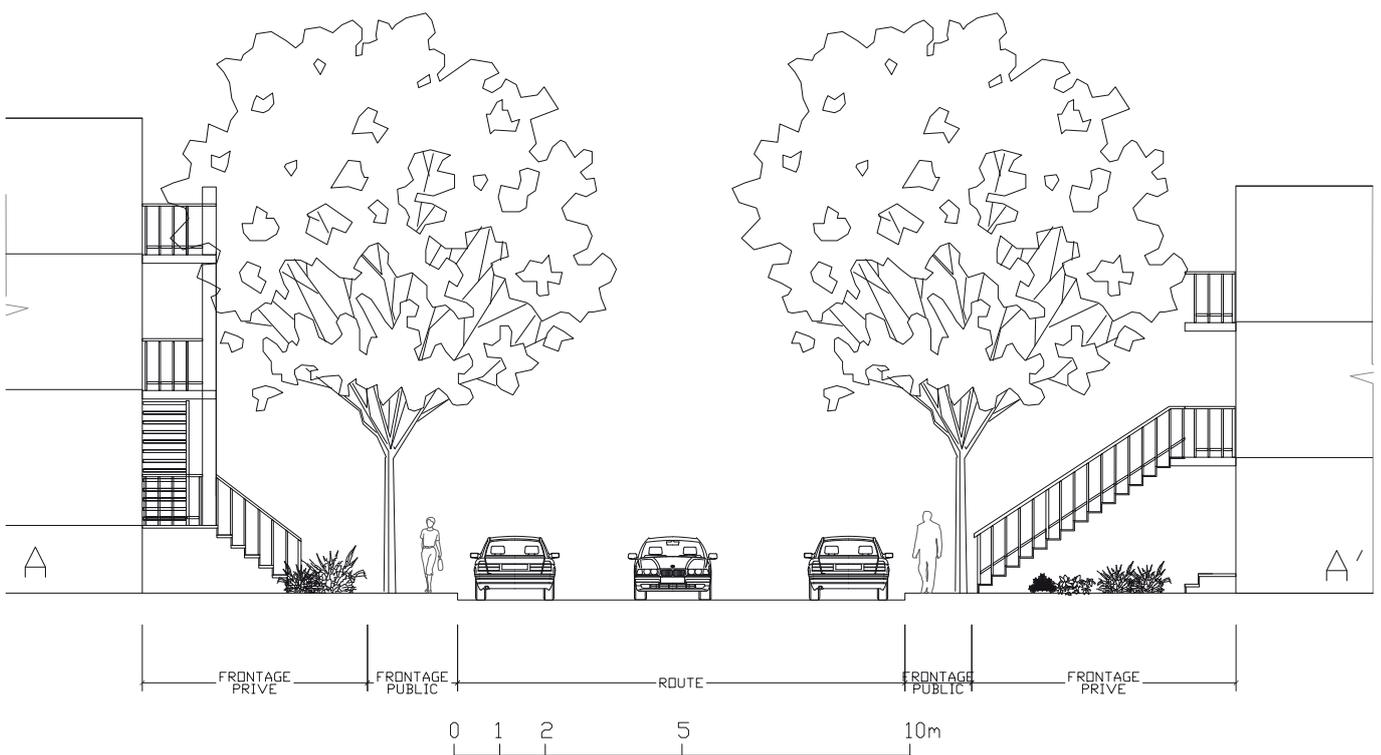


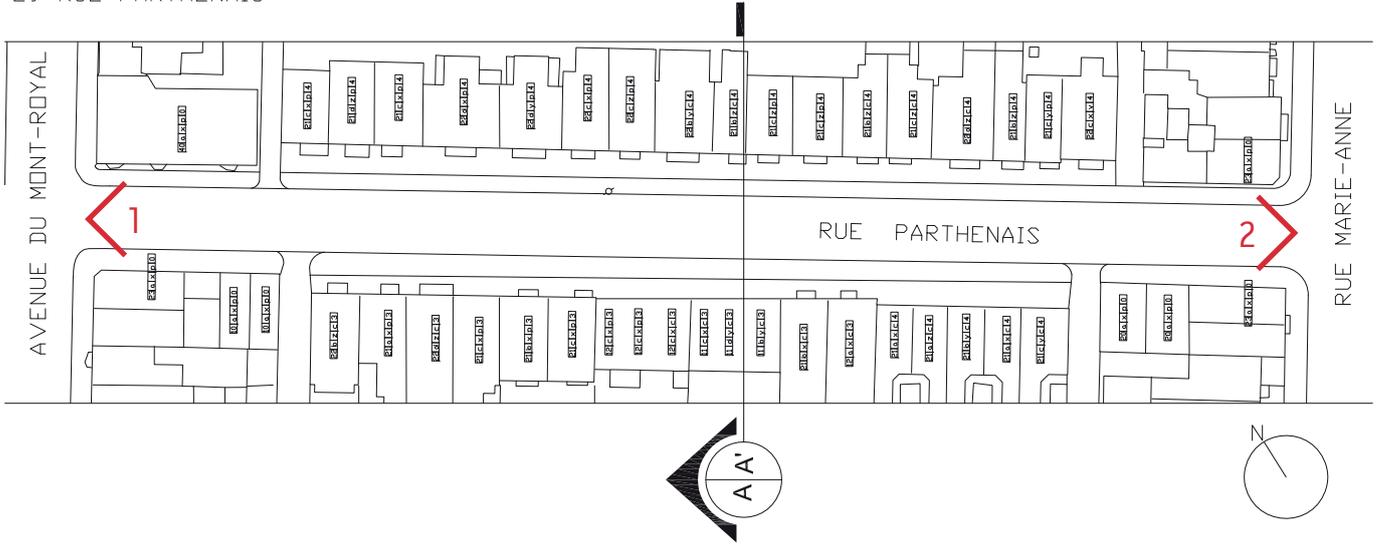


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

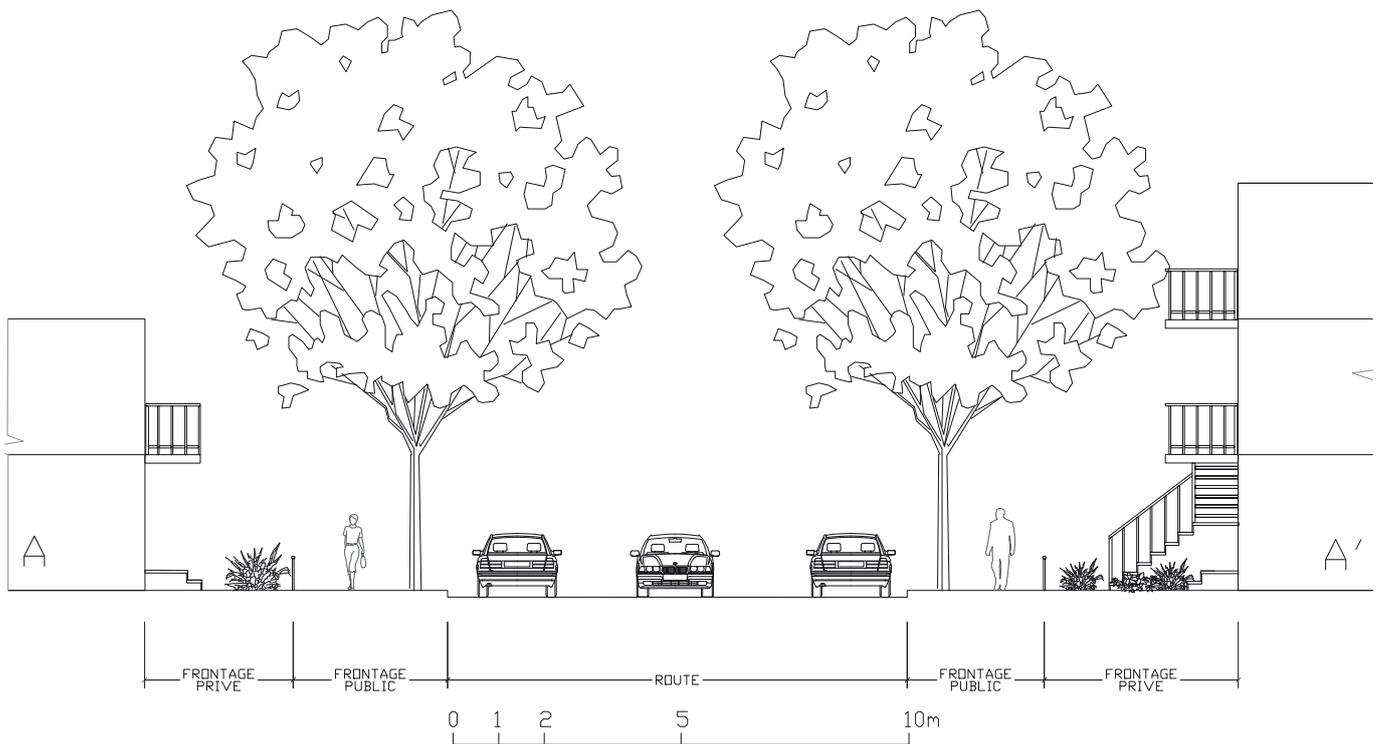


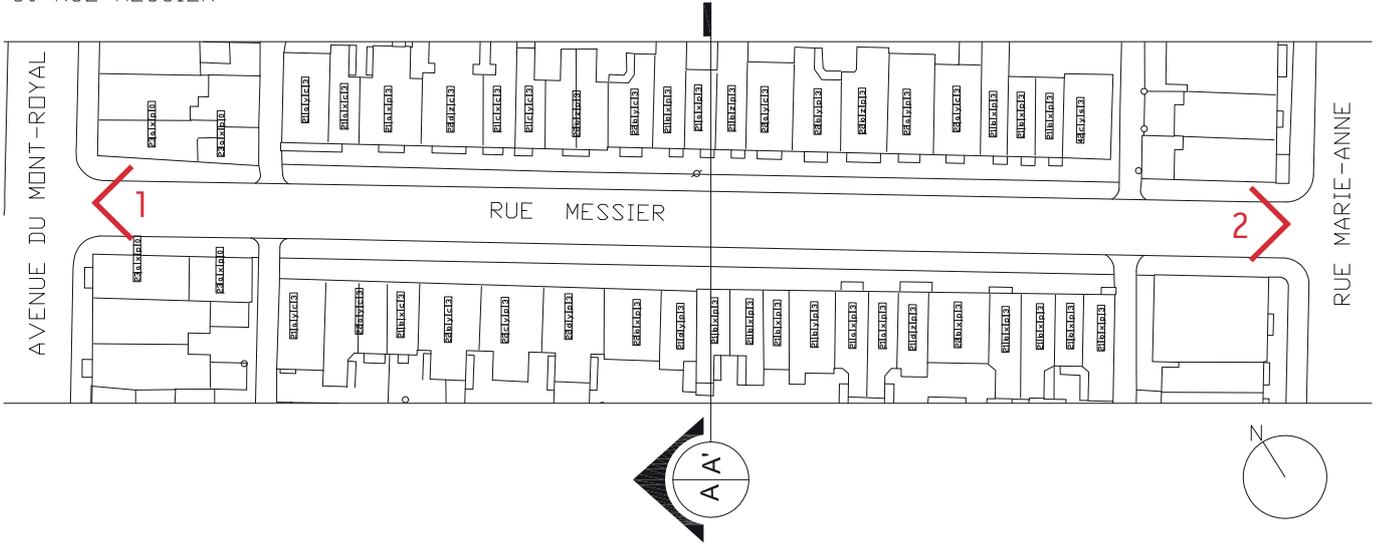


1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle

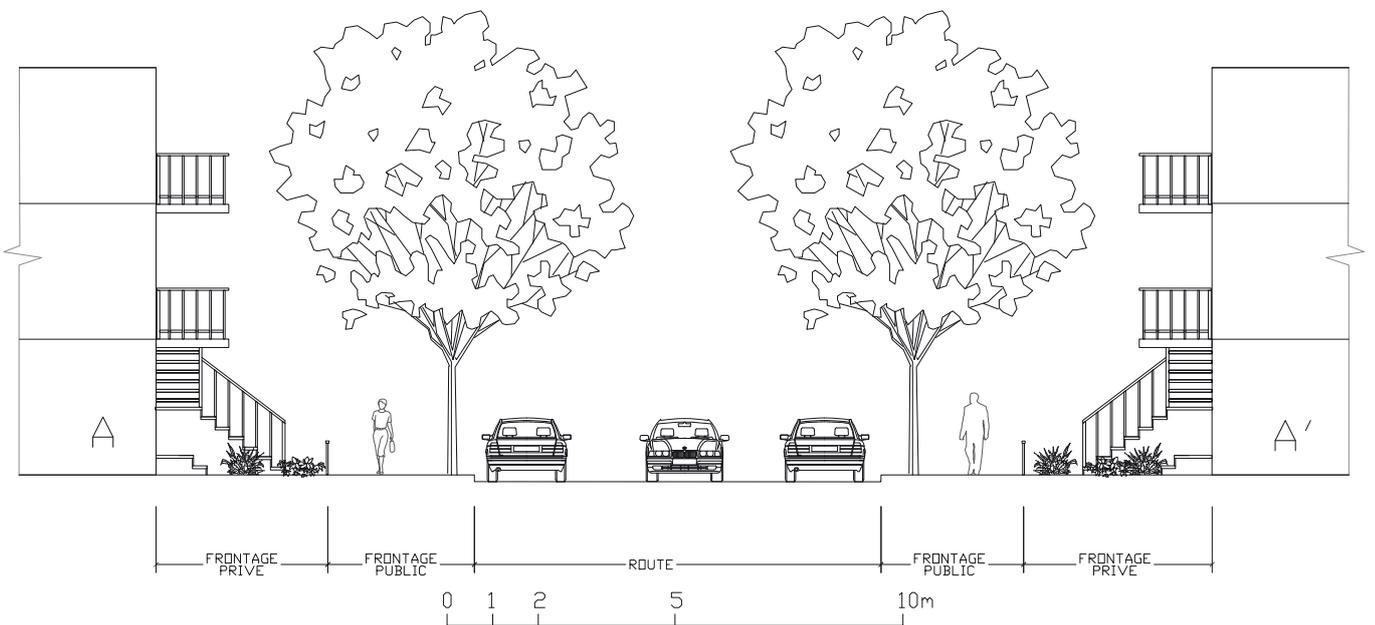


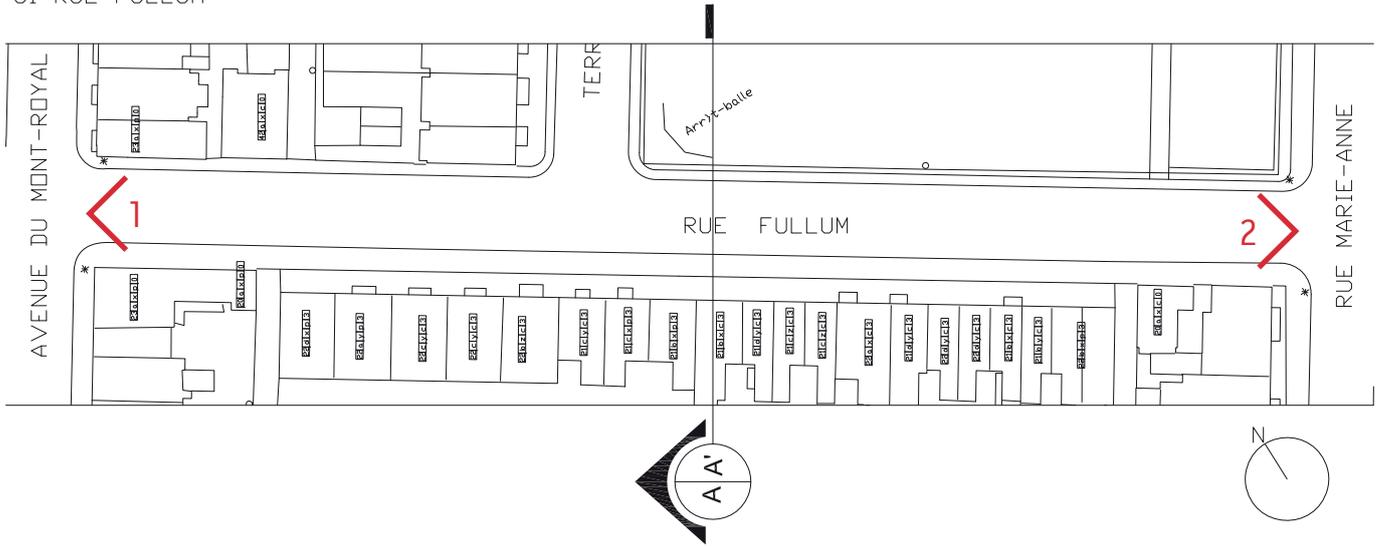


1 Photographie personnelle



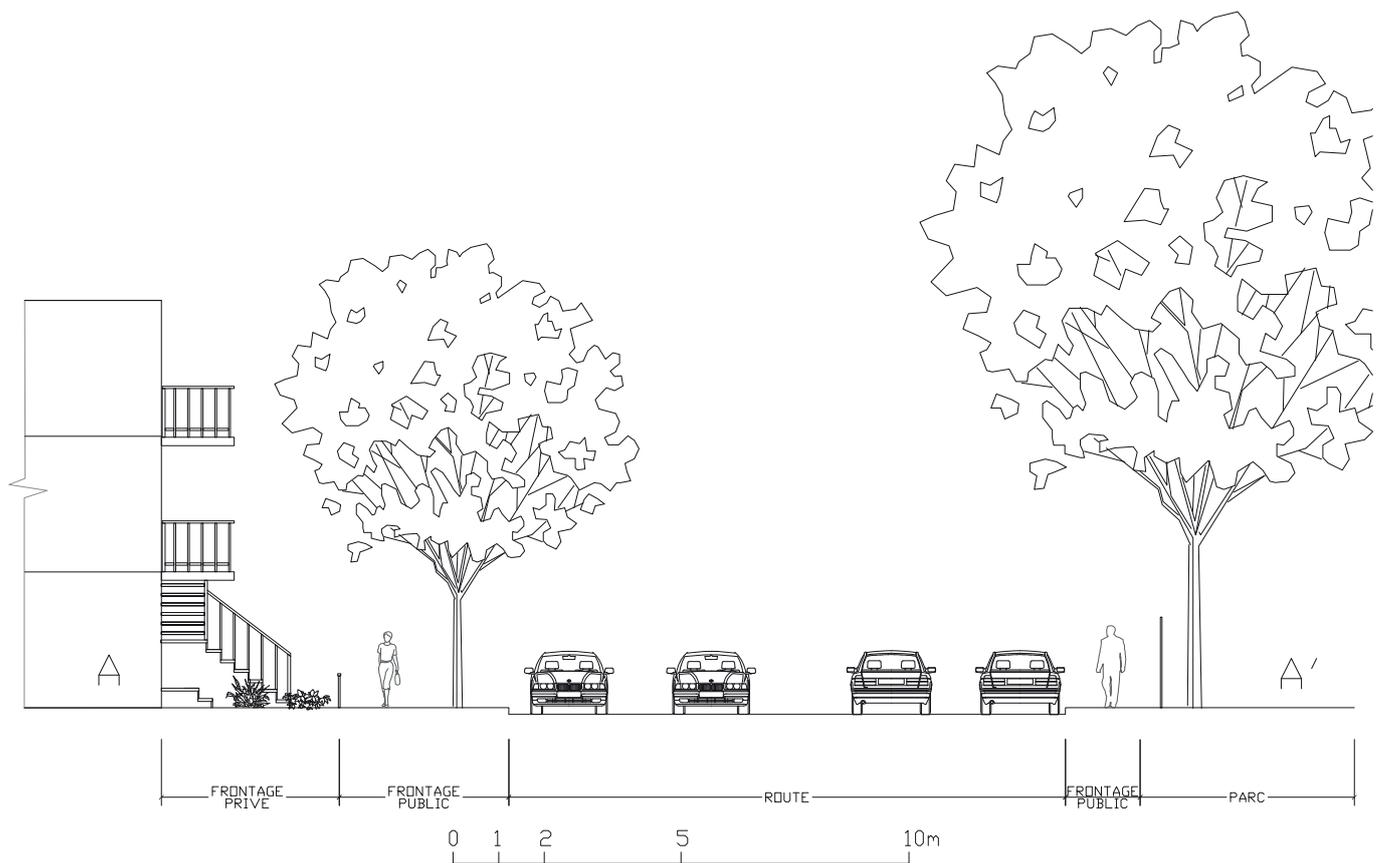
2 Photographie personnelle

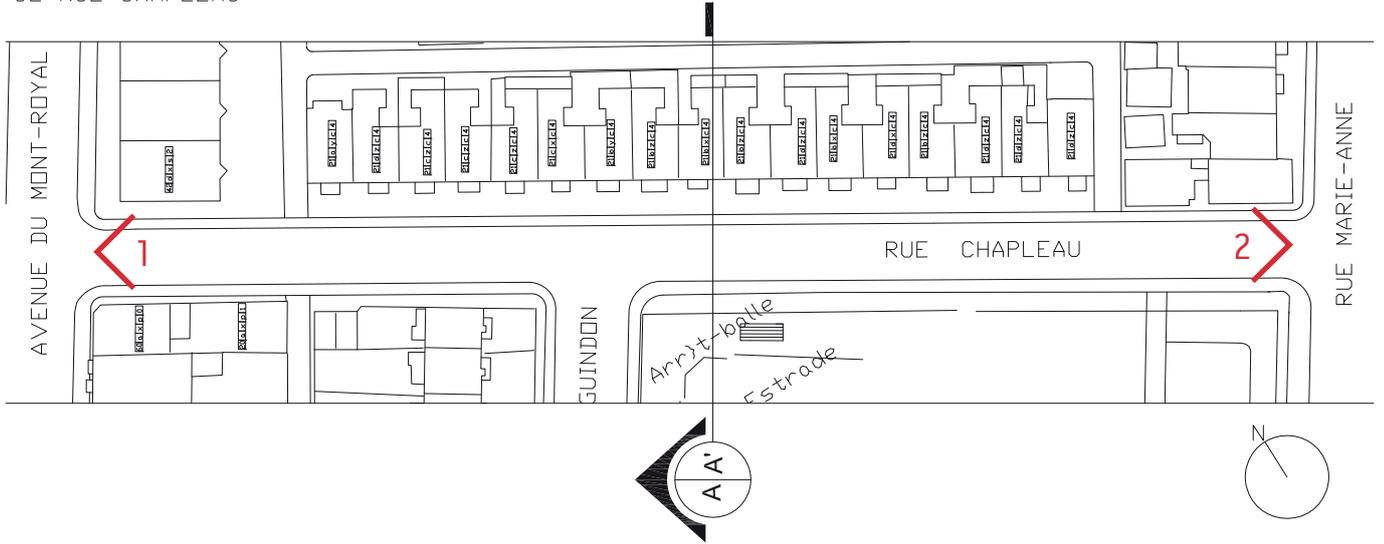




1 Photographie personnelle

2 Photographie personnelle

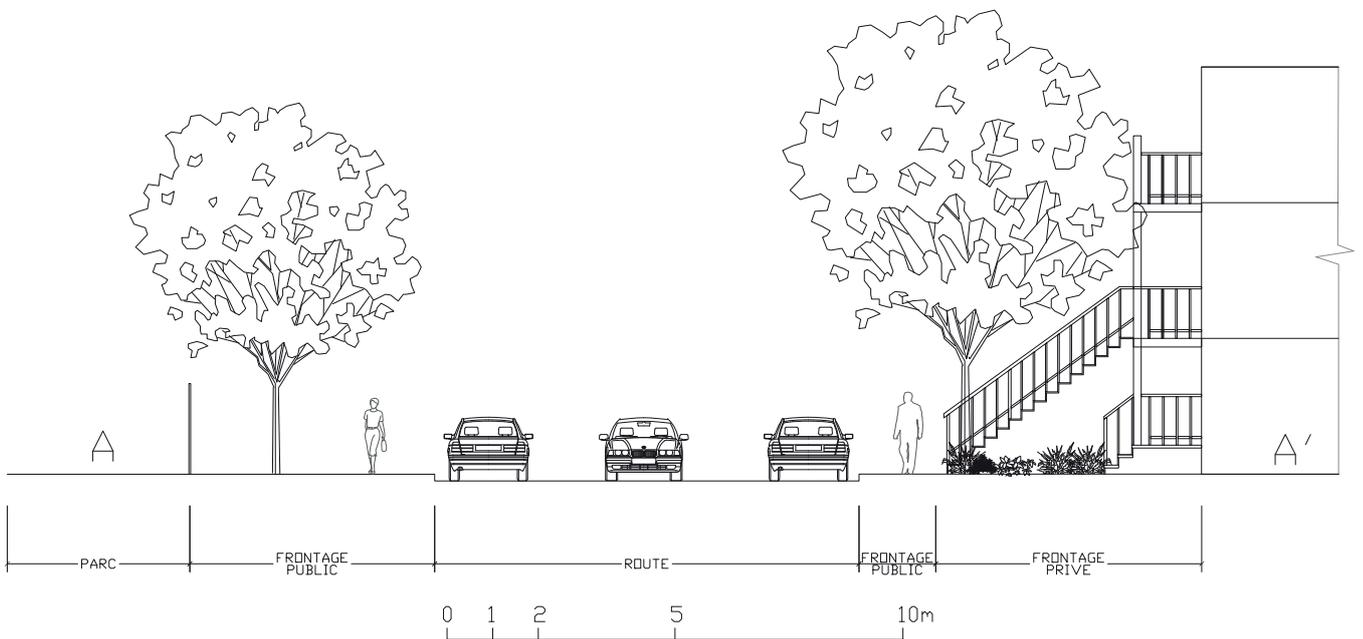




1 Photographie personnelle



2 Photographie personnelle



4. LES RÉSULTATS D'ANALYSES

4.1. Les typologies

Sur l'ensemble des 32 rues, 1138 frontages ont été analysés. Ce nombre permet en somme d'avoir une palette importante avec des résultats qui sont représentatifs des typologies résidentielles. Elles ne représentent pas la réalité des frontages sur l'ensemble de la ville, mais permettent d'éclairer cette appropriation en fonction des typologies.

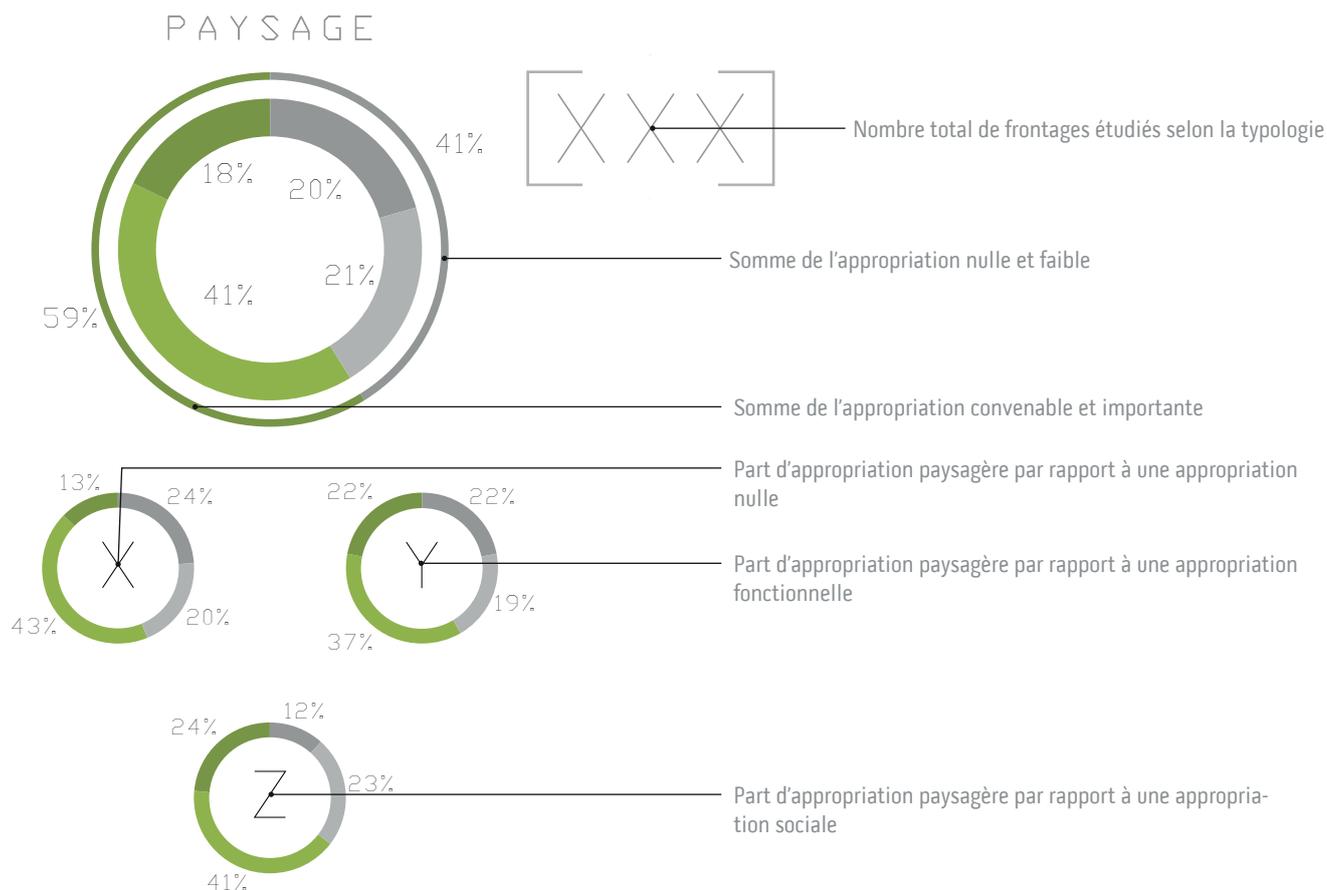
Ayant choisi en amont le transect pour être le plus confronté à la typologie résidentielle 92% des frontages sont en lien avec ce dernier. 0.44% sont des manufactures, 1.67% sont des bâtiments institutionnels et 5.89% sont des triplex avec des commerces en RDC.

On peut observer que près de la moitié des bâtiments sont dans la catégorie des triplex en comptant les triplex avec des commerces en RDC et 35% sont dans la catégorie des duplex. Les maisons urbaines et de faubourg ne sont pas représentatives dans le transect. Dans les parties qui vont suivre, les typologies résidentielles qui n'ont pas plus de 1% ne seront pas relevées du fait du manque de contenu. Les typologies comme les duplex sans marge de recul avant et les triplex avec escalier intérieur sont pris compte dans l'analyse malgré le fait que le frontage ne soit pas toujours présent. Il s'agira de confronter les différents résultats selon les typologies pour avoir un aperçu sur cette appropriation.



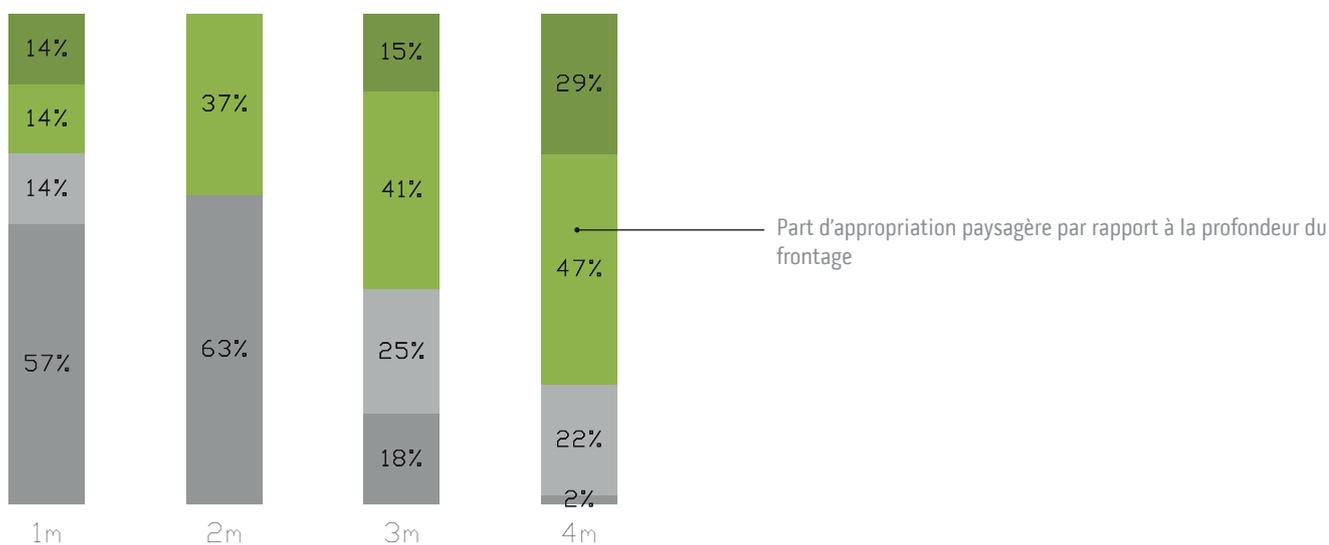
	Nombre	%
MAISON DE FAUBOURG	7	0,62%
Maison de faubourg à toit à deux versants	XX	XX
Maison de faubourg à toit à mansarde	7	0,62%
<hr/>		
DUPLEX	405	35,59%
Duplex sans marge de recul avant	163	14,32%
Duplex avec marge de recul avant	211	18,54%
Duplex avec escalier extérieur	31	2,72%
<hr/>		
TRIPLEX	615	48,15%
Triplex avec escalier intérieur	55	4,83%
Triplex avec escalier extérieur	347	30,49%
Multiplex	146	12,83%
Triplex avec commerce en RDC	67	5,89%
<hr/>		
MAISON URBAINE	4	0,35%
Maison urbaine isolée	4	0,35%
Maison urbaine contiguë	XX	XX
Maison urbaine à unités superposées	XX	XX
<hr/>		
IMMEUBLE COLLECTIF	83	7,29%
Immeuble de rapport sans cour	13	1,14%
Petit immeuble d'appartements	47	4,13%
Immeuble d'appartements contemporain	23	2,02%
<hr/>		
BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS	19	1,67%
<hr/>		
MANUFACTURES ET IMMEUBLES DE BUREAUX	5	0,44%
<hr/>		
TOTAL	1138	100.00%

4.1.1. La planche explicative des résultats d'analyse en fonction des typologies



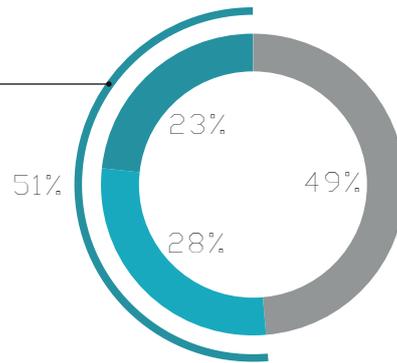
- A \ Appropriation nulle
- B \ Appropriation faible
- C \ Appropriation convenable
- D \ Appropriation importante
- X \ Appropriation nulle
- Y \ Appropriation fonctionnelle
- Z \ Appropriation sociale

PROFONDEUR

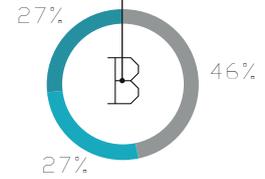
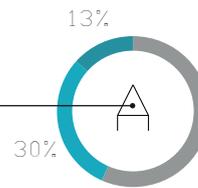


ESPACE

Somme de l'appropriation de l'espace fonctionnelle et sociale

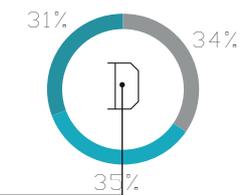
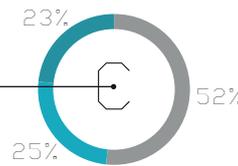


Part d'appropriation de l'espace par rapport à une appropriation paysagère faible



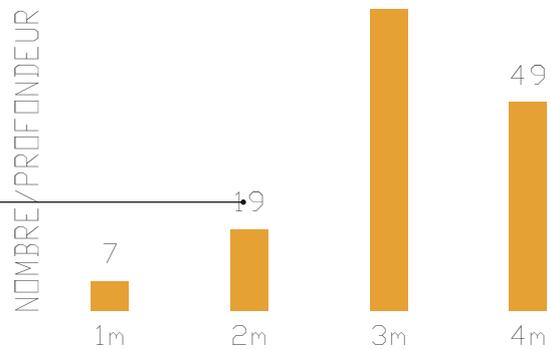
Part d'appropriation de l'espace par rapport à une appropriation paysagère nulle

Part d'appropriation de l'espace par rapport à une appropriation paysagère convenable



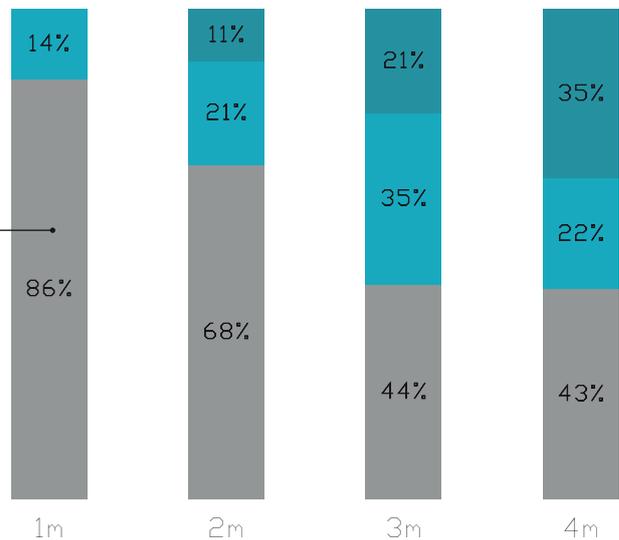
Part d'appropriation de l'espace par rapport à une appropriation paysagère importante

Nombre de frontages étudiés par rapport à la profondeur de ce dernier

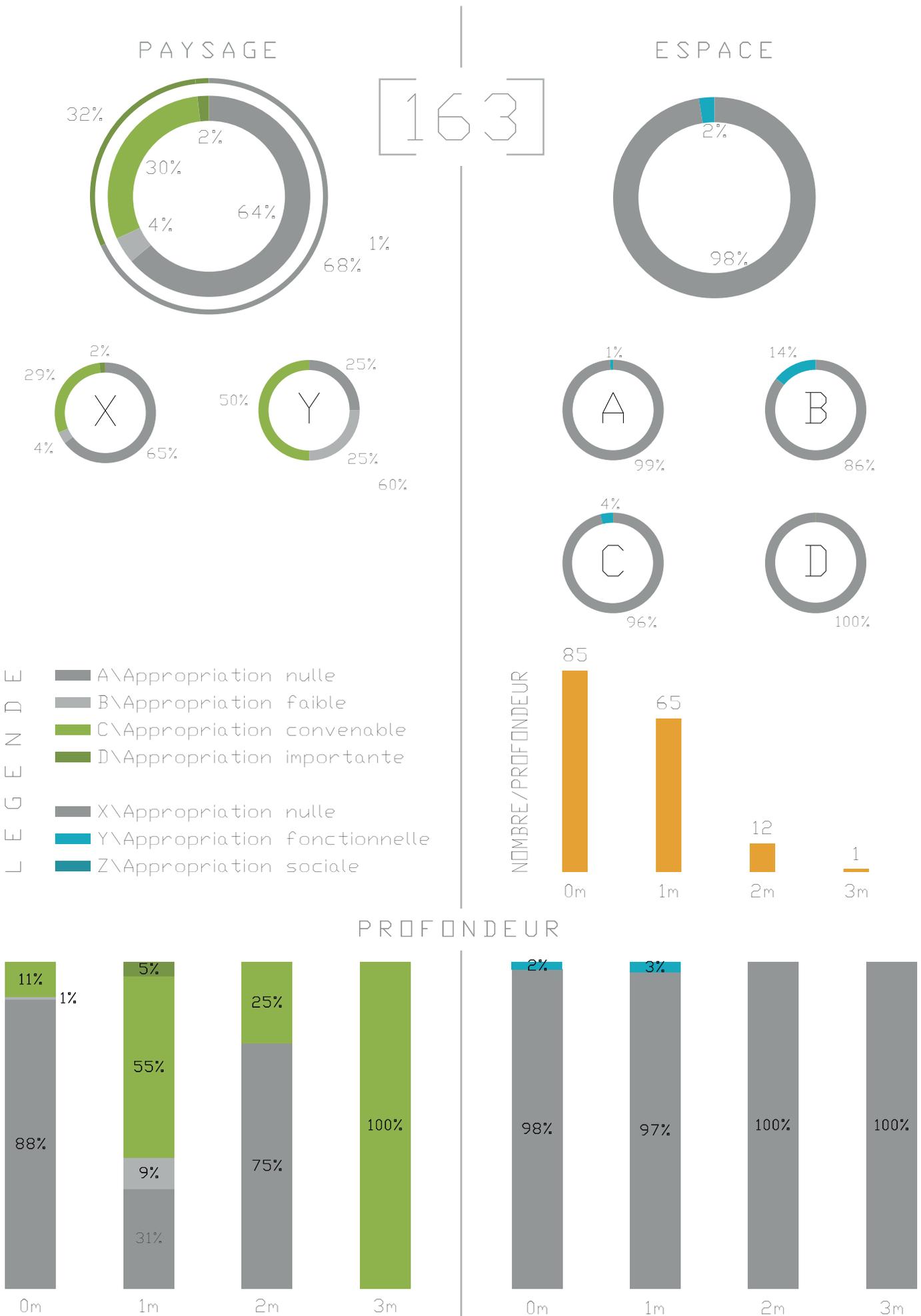


PROFONDEUR

Part d'appropriation de l'espace par rapport à la profondeur du frontage



4.1.2. Le duplex sans marge de recul





Pour commencer l'analyse des typologies résidentielles, le duplex sans marge de recul est l'exemple par excellence de l'habitation qui n'a pas de frontage ou du moins un frontage très étroit.

VOLUMÉTRIE

Corps de bâti rectangulaire sans saillies, 2 étages avec une très faible surélévation d'un ou deux rangs de pierre à bossage par rapport au niveau du sol, toit plat, possibilité d'un petit balcon au-dessus des portes d'entrée. (PIIA, 2004)

LES SOUS-VARIANTES

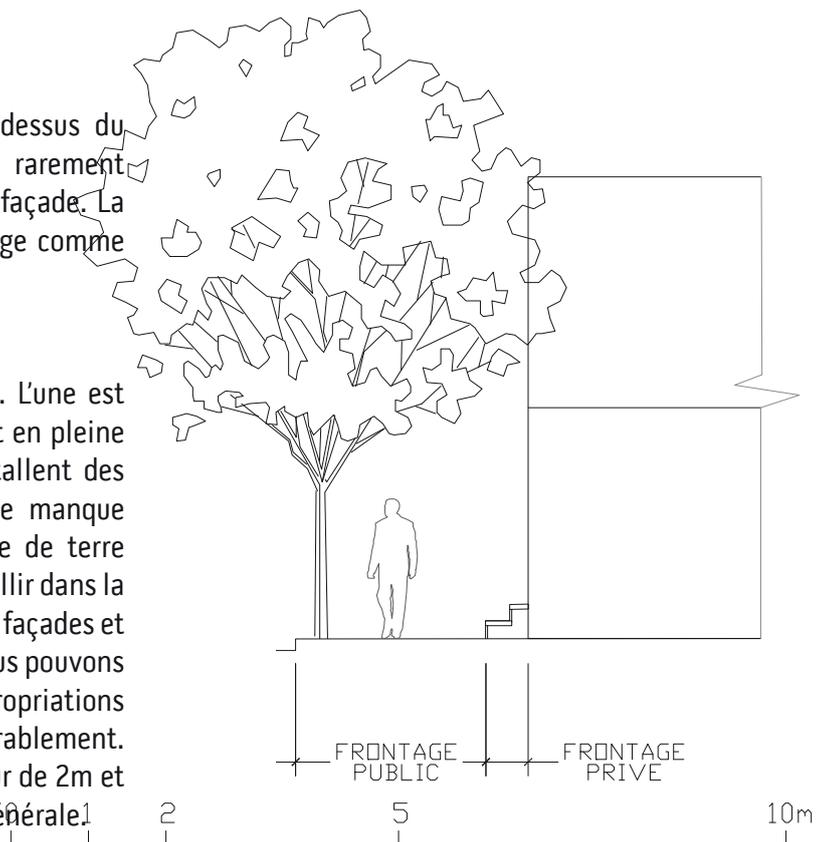
On retrouve deux sous-variantes principales. La première comprend un petit balcon au-dessus du porche d'entrée. La largeur du balcon est rarement supérieure au tiers de la largeur totale de la façade. La seconde variante utilise de la pierre à bossage comme matériau de revêtement.

PAYSAGE

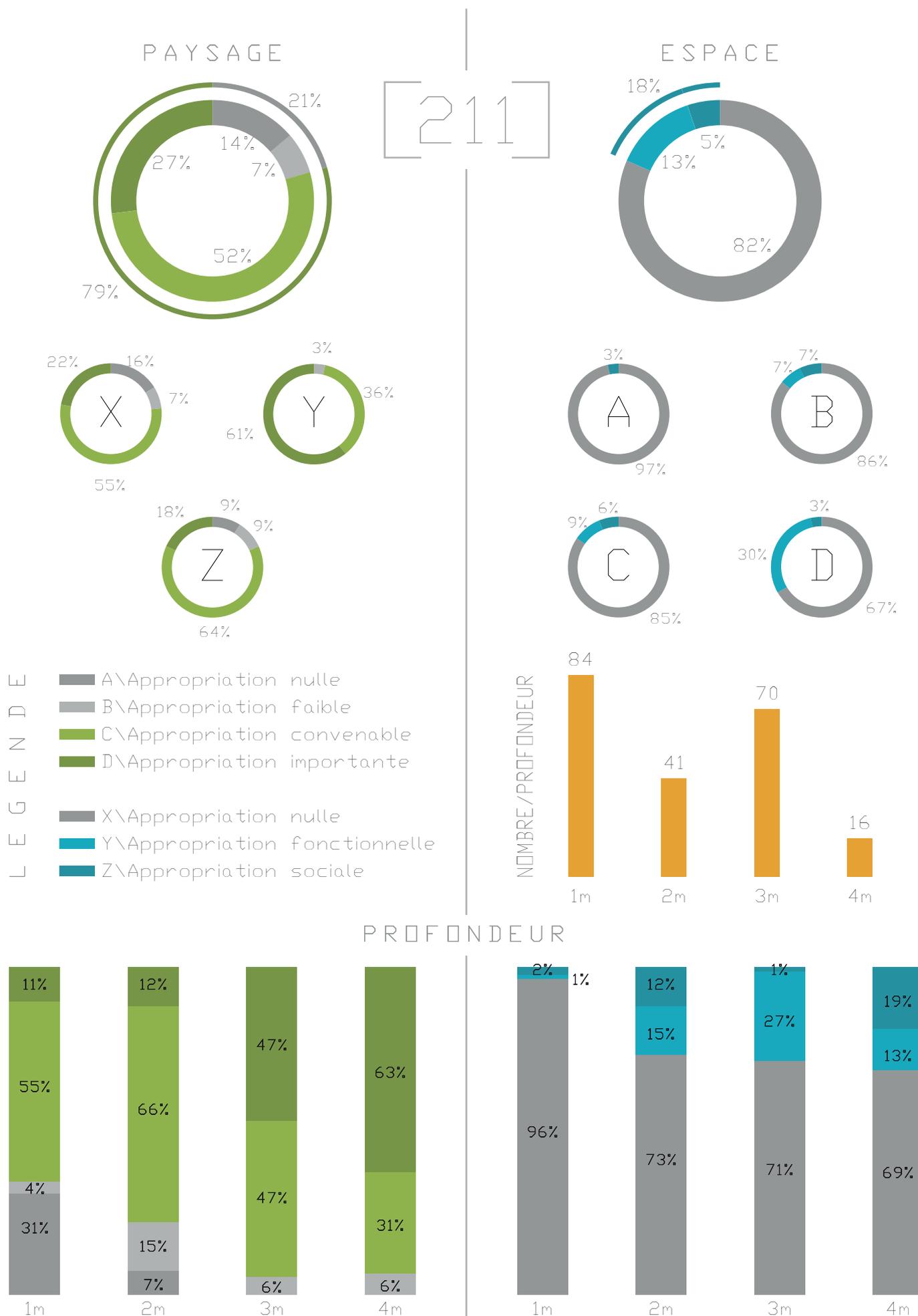
Le frontage se subdivise en deux catégories. L'une est entièrement couverte d'asphalte et l'autre est en pleine terre. Dans le premier cas, les riverains installent des bacs, des pots de fleurs pour compenser le manque paysager. Dans l'autre catégorie, la présence de terre depuis de nombreuses années permet d'accueillir dans la plupart des cas des plantes grimpantes sur les façades et rarement des arbres ornementaux. Comme nous pouvons le voir dans les résultats, la proportion d'appropriations paysagères entre 0m et 1m augmente considérablement. Il ne faut pas prendre en compte la profondeur de 2m et 3m qui font partie des exceptions à la règle générale.¹

ESPACE

L'appropriation de l'espace est quasiment inexistante. Le peu d'espace entre l'espace public et la façade ne suffit pas à son appropriation. Il en va de même du manque de séparation entre le frontage privé et le frontage public, développant ainsi la perte d'intimité entre les deux espaces.



4.1.3. Le duplex avec marge de recul





VOLUMÉTRIE

Corps de bâti rectangulaire sans saillies, 2 étages avec une surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol inférieur à 8 contremarches, toit plat, balcon généralement présent. (PIIA, 2004)

LES SOUS-VARIANTES

Quelques duplex avec marge de recul avant possèdent une galerie sur toute la largeur de la façade, à la fois au rez-de-chaussée et à l'étage.

On retrouve également plusieurs duplex avec un toit à fausse mansarde. Dans ce cas, il y a présence de lucarnes à fronton ou en arc cintré généralement alignées avec la façade.

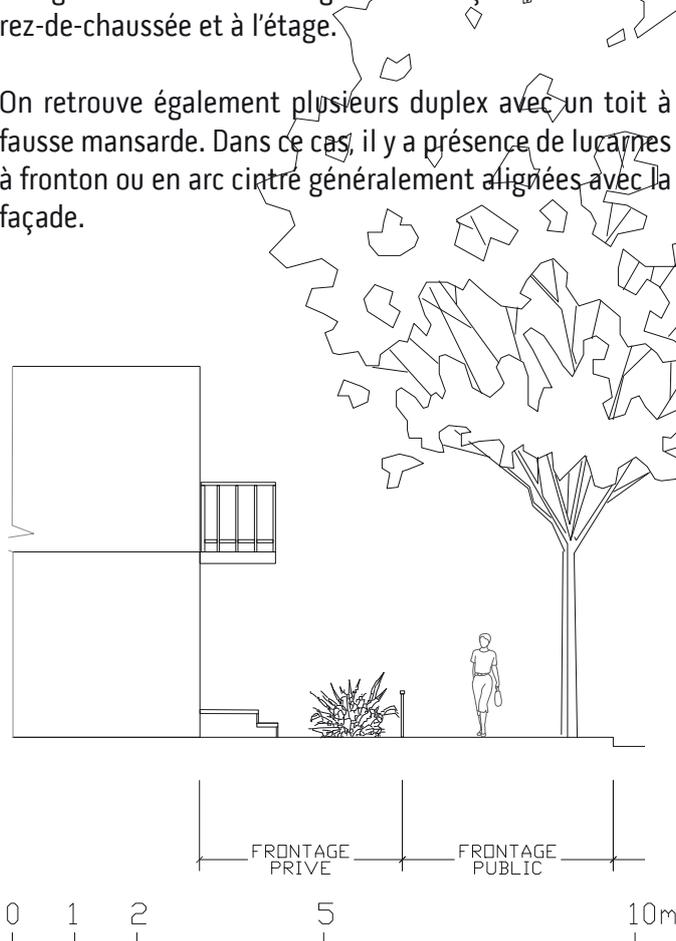
PAYSAGE

L'appropriation paysagère est très importante avec près de 80% des frontages, cette typologie a la particularité de favoriser l'aménagement paysager. Néanmoins, comme la typologie précédente, l'asphalte freine énormément cette appropriation.

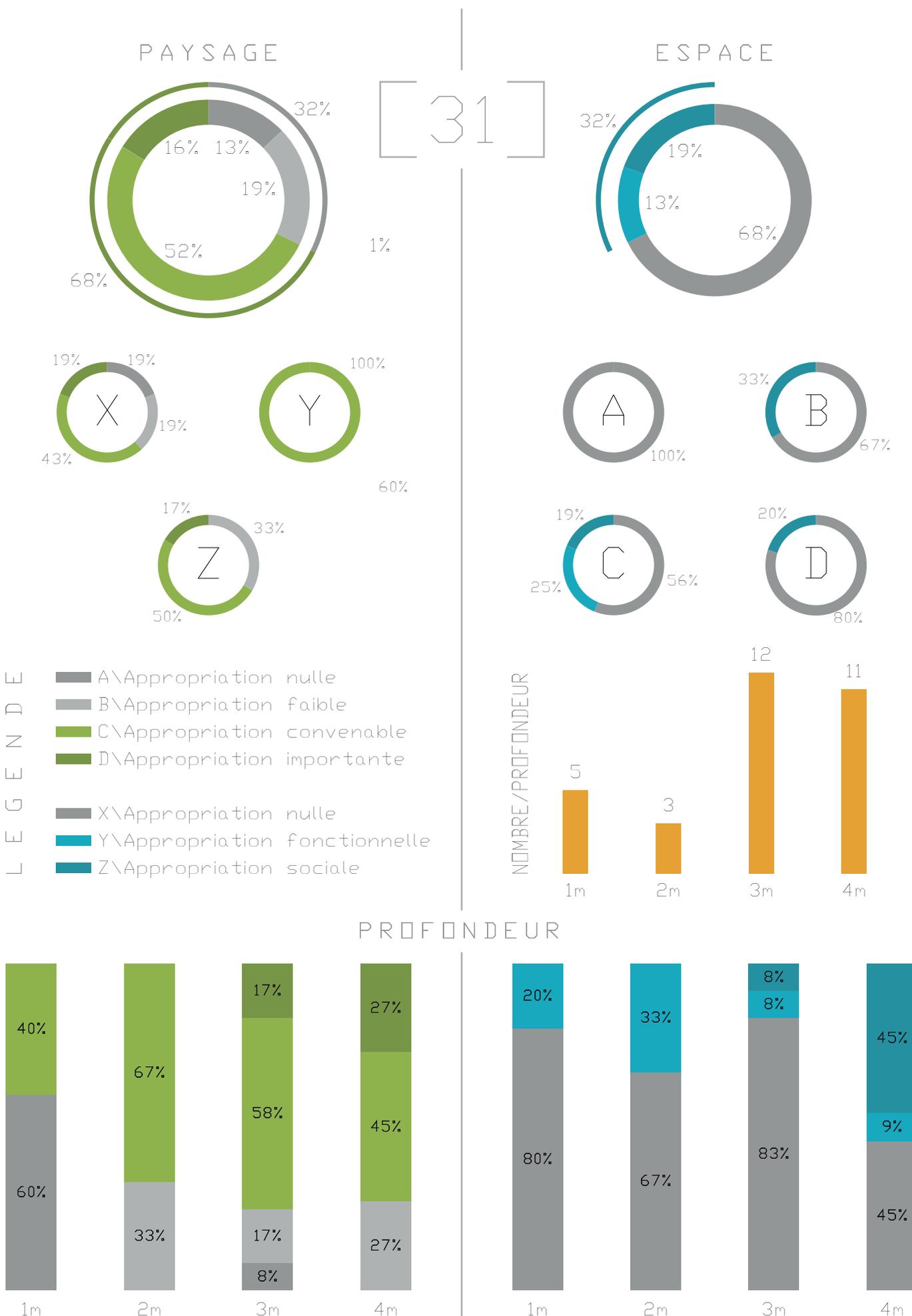
ESPACE

Comme on peut le voir sur la profondeur du frontage (1m), le peu d'espace entre l'espace public et la façade ne suffit pas à son appropriation. On peut observer une progression de l'appropriation fonctionnelle et sociale à partir de 2m. La marge de recul permet son appropriation cependant, si le peu d'espace accessible est utilisé pour la circulation, l'appropriation sociale est plus difficile (deuxième photographie)

Seulement on peut observer une lacune d'appropriation au niveau 3m. Elle se justifie par la sous variante du duplex avec marge de recul avant possédant une galerie sur toute la largeur de la façade (troisième photographie). L'origine de cette inappropriation sociale est un mystère.



4.1.4. Le duplex avec escalier extérieur





VOLUMÉTRIE

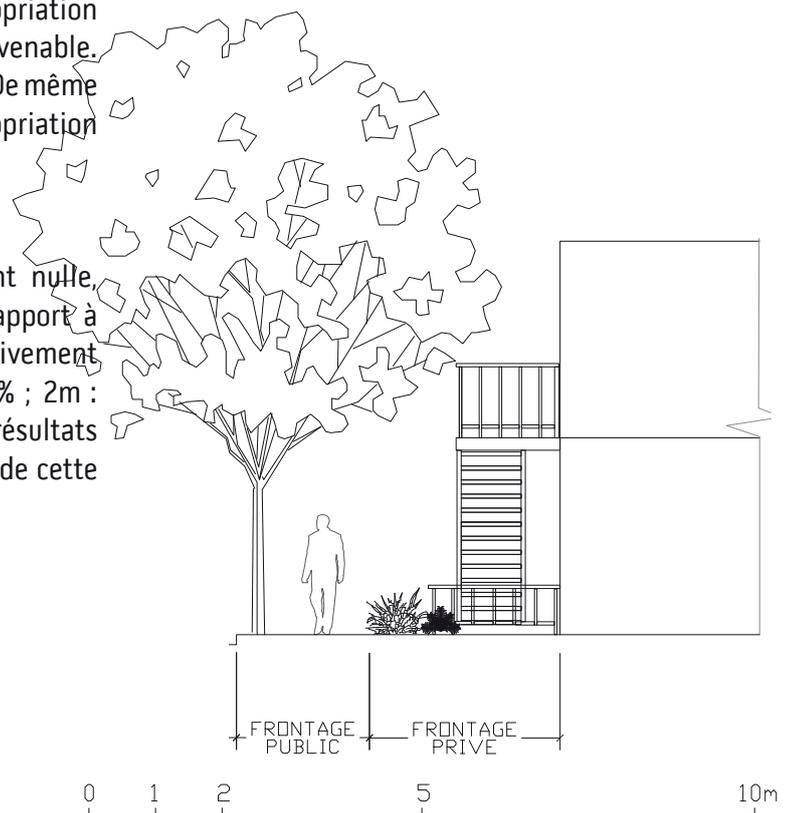
Corps de bâti rectangulaire sans saillies, 2 étages avec une surélévation du rez-de-chaussée de 1 à 4 contremarches, toit plat, balcon à l'étage et escalier extérieur pour rejoindre l'étage. (PIIA, 2004)

PAYSAGE

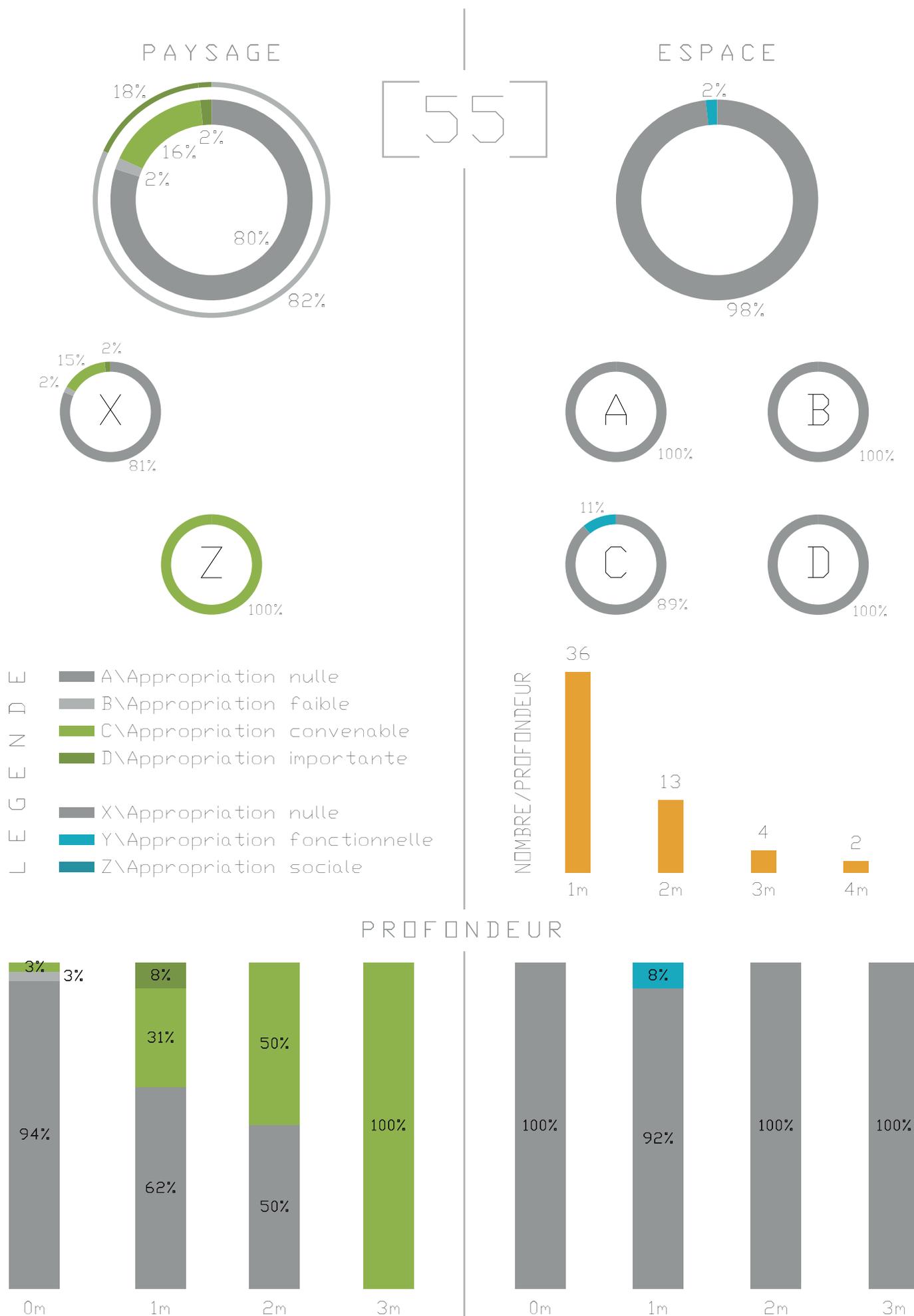
Au vu de ces résultats, il faut prendre du recul par rapport au nombre de frontages qui sont étudiés (31). L'appropriation paysagère est importante (68%). Entre l'appropriation de l'espace nulle et sociale, la part d'appropriation paysagère augmente. Concernant l'appropriation paysagère par rapport à l'appropriation fonctionnelle, 100% sont une appropriation convenable. Il faut prendre du recul par rapport à ce résultat. De même la profondeur joue un rôle prépondérant à l'appropriation paysagère (1m : 40% ; 4m : 72%).

ESPACE

L'appropriation de l'espace est majoritairement nulle, mais un tiers est fonctionnel ou social. Par rapport à la marge de recul, l'appropriation est exclusivement fonctionnelle avec des taux croissants (1m : 20% ; 2m : 33%). Néanmoins il faut prendre en compte les résultats à partir de 3m pour se faire une meilleure idée de cette appropriation.



4.1.5. Le triplex avec escalier intérieur





VOLUMÉTRIE

Corps de bâti rectangulaire simple avec possibilité de fenêtres en saillie sur tous les niveaux, 3 étages avec une surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol inférieur à 3 contremarches, toit plat, possibilité de balcon aux étages. (PIIA, 2004)

LES SOUS-VARIANTES

La principale sous-variante du triplex sans marge de recul avant est l'occupation du rez-de-chaussée par un commerce. Mais cette variante ne sera pas prise en compte étant donné que le sujet concerne les bâtiments résidentiels.

PAYSAGE

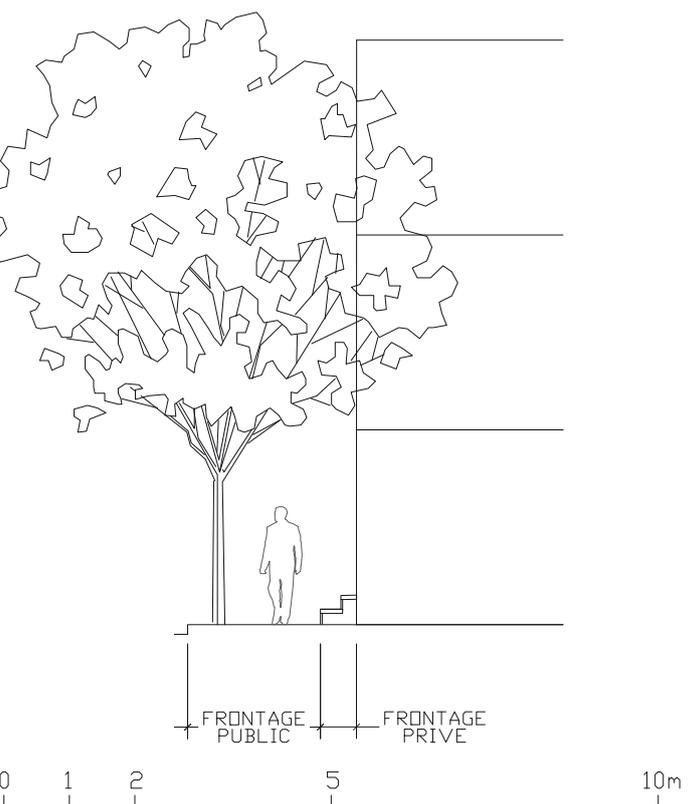
Dans la même catégorie que le duplex sans marge de recul, le triplex a les mêmes caractéristiques comme on peut le voir dans les résultats. Le frontage se subdivise en deux catégories. L'une est entièrement couverte d'asphalte et l'autre est en pleine terre. Dans le premier cas, les riverains installent des bacs, des pots de fleurs pour compenser le manque paysager. Dans l'autre catégorie, la présence de terre depuis de nombreuses années permet d'accueillir dans la plupart des cas des plantes grimpantes sur les façades et rarement des arbres ornementaux. La présence de trois portes d'accès déresponsabilise encore plus la volonté de s'approprier le peu d'espace avec des mobiliers de plantation contrairement au duplex.

Comme nous pouvons le voir dans les résultats, la proportion d'appropriations paysagères entre 0m et 1m augmente considérablement. Il ne faut pas prendre en

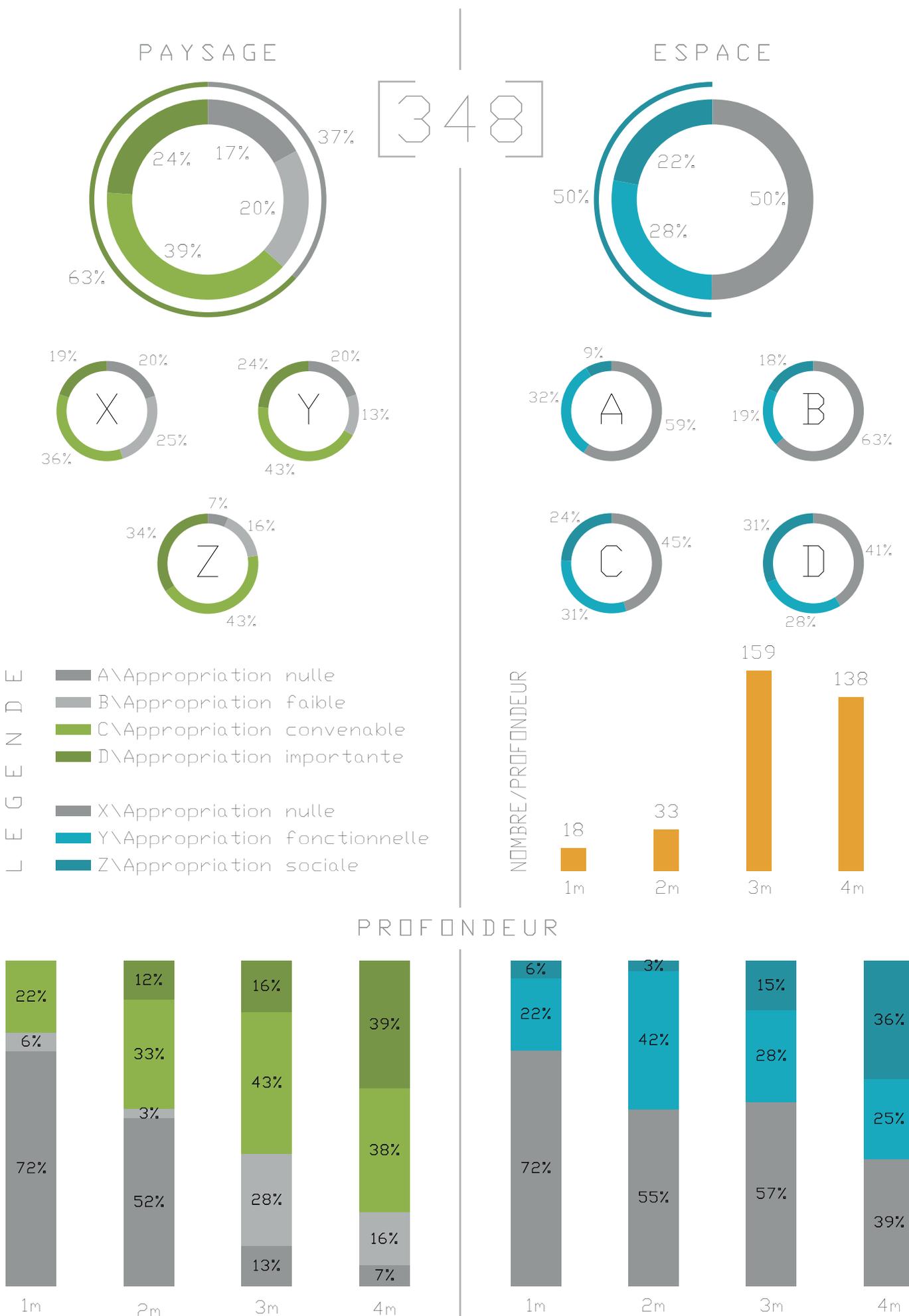
compte la profondeur de 2m et 3m qui font partie des exceptions à la règle générale du fait de leur nombre de 6 au total.

ESPACE

L'appropriation de l'espace est quasiment inexistante. Le peu d'espace entre l'espace public et la façade ne suffit pas à son appropriation. Il en va de même du manque de séparation entre le frontage privé et le frontage public, développant ainsi la perte d'intimité entre les deux espaces. Seule l'appropriation fonctionnelle est présente de 8%.

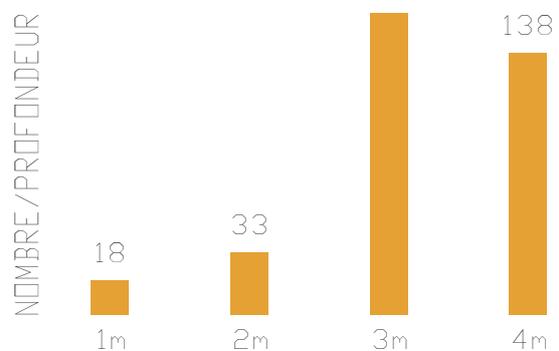


4.1.6. Le triplex avec escalier extérieur



3 4 8

- E A \ Appropriation nulle
- D B \ Appropriation faible
- N C \ Appropriation convenable
- E D \ Appropriation importante
- G X \ Appropriation nulle
- E Y \ Appropriation fonctionnelle
- J Z \ Appropriation sociale





Le triplex avec des escaliers extérieurs est l'une des typologies les plus représentatives du Plateau-Mont-Royal. 348 frontages ont été analysés sur cette typologie.

VOLUMÉTRIE

Corps de bâti rectangulaire sans saillies, 3 étages avec surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol inférieur à 3 contremarches, toit plat, balcon aux deux étages supérieurs, escalier d'accès extérieur menant au premier étage, balcon du premier étage pouvant être relié à l'escalier. (PIIA, 2004)

PAYSAGE

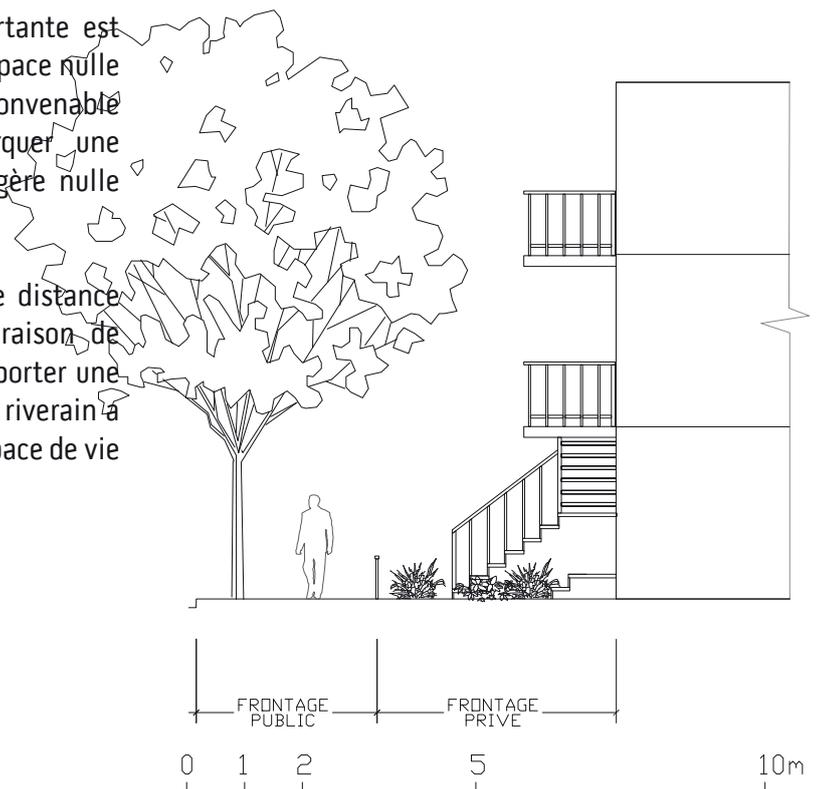
L'appropriation paysagère convenable et importante est majoritaire (63%). Entre l'appropriation de l'espace nulle et sociale, la part d'appropriation paysagère convenable et importante augmente. On peut remarquer une baisse significative de l'appropriation paysagère nulle (20% > 7%).

Cette typologie a la particularité d'avoir une distance de frontage beaucoup plus importante en raison de l'emprise de l'escalier. Cela permet aussi d'apporter une strate végétale beaucoup plus importante. Le riverain a beaucoup plus de place pour aménager son espace de vie et pour créer un espace d'intimité.

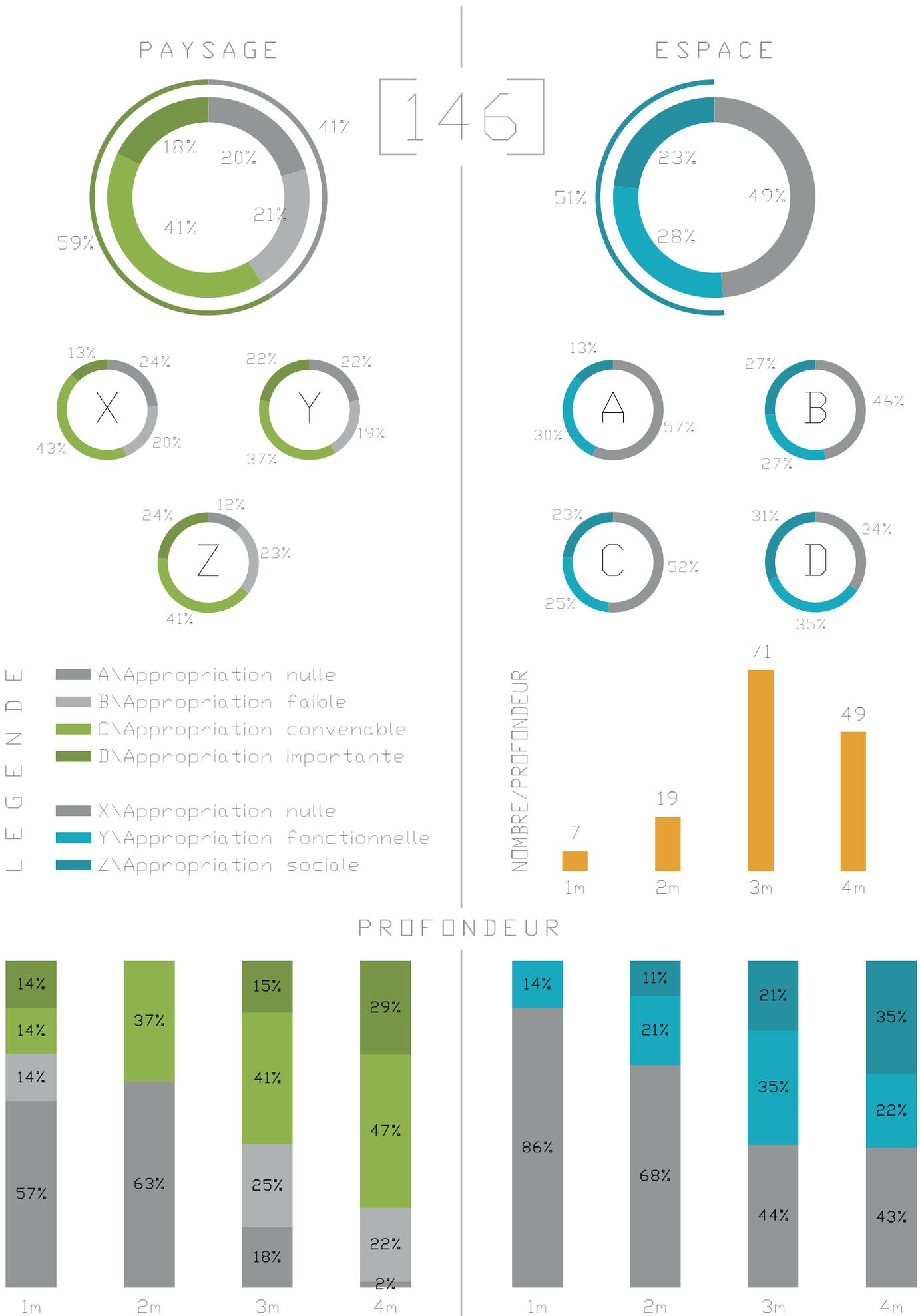
ESPACE

50% des frontages sont appropriés, ce résultat est encourageant et montre une capacité de ce frontage d'être approprié par les résidents.

Parallèlement à l'appropriation paysagère, l'appropriation de l'espace augmente en fonction de la profondeur du frontage. Cette distance permet de mieux séparer l'espace public de l'espace privé.



4.1.7. Le multiplex





Le multiplex est aussi l'une des typologies les plus représentatives du Plateau-Mont-Royal. 146 frontages ont été analysés sur cette typologie. Le multiplex a la particularité d'avoir une structure externe beaucoup plus imposante entre le balcon du RDC et le balcon au premier étage qui dessert l'ensemble des logments

VOLUMÉTRIE

Corps de bâti rectangulaire sans saillies, 3 étages avec surélévation par rapport au niveau du sol de 2 à 6 contremarches, toit plat, perron au rez-de-chaussée, balcon aux deux étages supérieurs, escalier d'accès extérieur menant au premier étage.(PIIA, 2004)

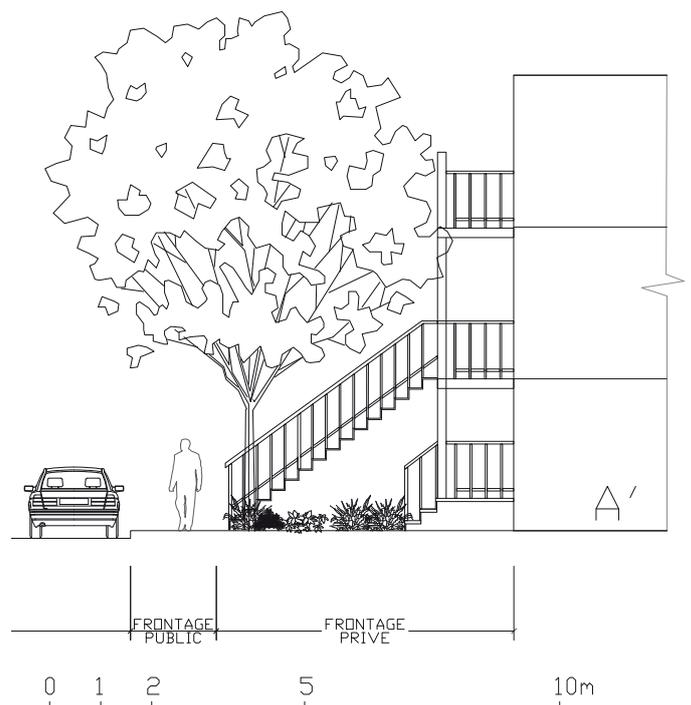
PAYSAGE

L'appropriation paysagère convenable et importante est majoritaire(59%). Entre l'appropriation de l'espace nulle et sociale, la part d'appropriation paysagère convenable et importante augmente. On peut remarquer une baisse significative de l'appropriation paysagère nulle (20%>7%).

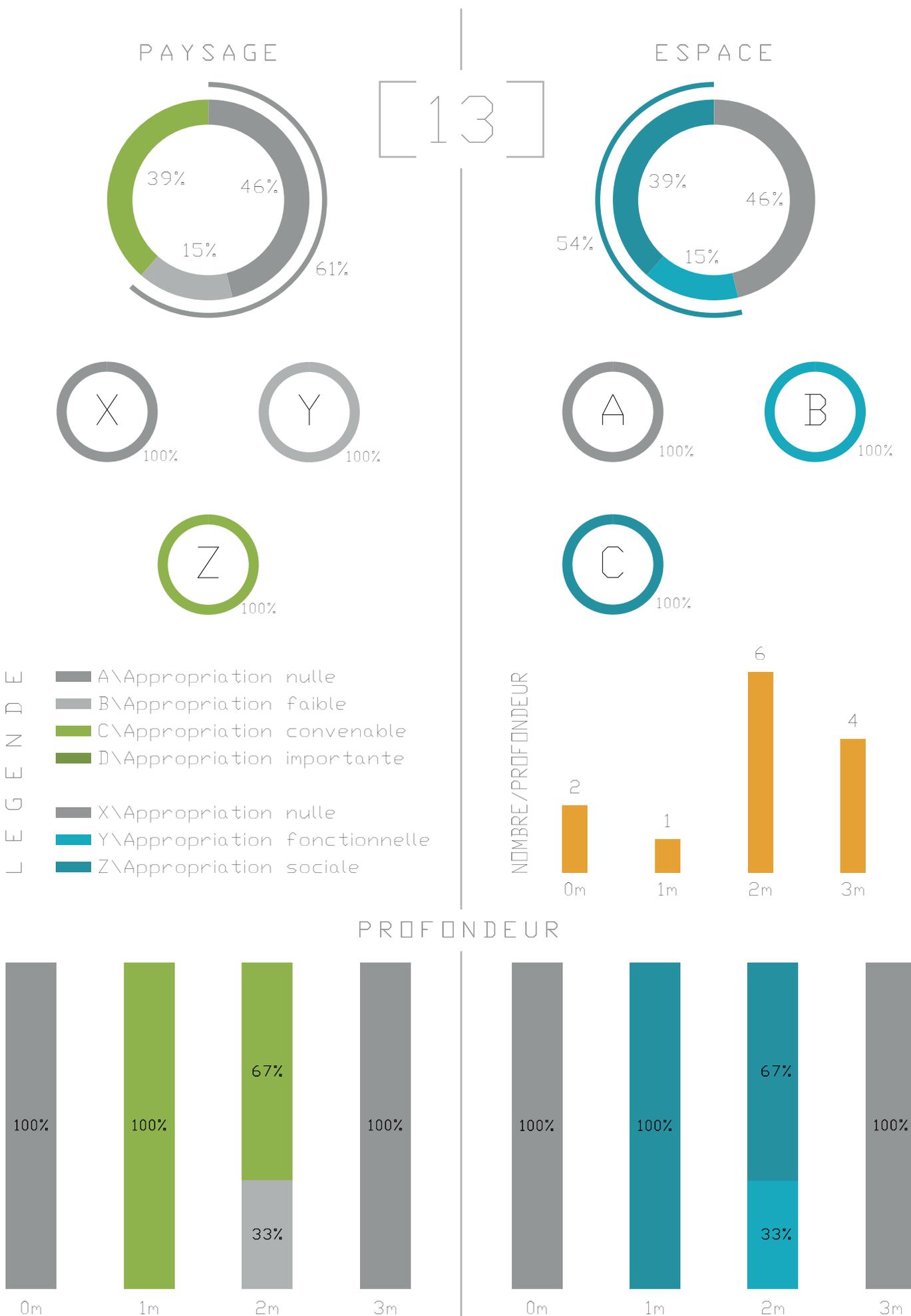
ESPACE

51% des frontages sont appropriés, ce résultat est aussi encourageant et montre une capacité à accueillir les résidents dans le frontage.

Parallèlement à l'appropriation paysagère, l'appropriation de l'espace augmente en fonction de la profondeur du frontage. Cette distance permet de mieux séparer l'espace public de l'espace privé.



4.1.8. L'immeuble de rapport sans cour





Dans cette partie, la typologie a la particularité d'avoir différents statuts de propriété du frontage. Afin de le différencier je vais prendre en compte le rapport au sol comme il a été développé dans le protocole.

Dans l'ensemble, 69% des bâtiments possèdent un sous-sol. Comme nous pouvons le voir sur les photographies, il y a 2 types de sous-sols. Le sous-sol seulement avec des fenestrations au-dessus du niveau du sol et les cours anglaises avec une privatisation des frontages pour un seul propriétaire.

VOLUMÉTRIE

Corps de bâti rectangulaire simple, 3 ou 4 étages avec rez-de-chaussée surélevé d'environ 0,5 à 1 mètre par rapport au niveau du sol, toit plat, possibilité de fenêtres en saillie ou de balcons à tous les étages aux extrémités de la façade, rez-de-chaussée pouvant être accessible par un escalier extérieur ou intérieur. (PIIA, 2004)

SOUS-VARIANTES

Des immeubles de logements contemporains utilisent parfois ce type de composition architecturale et de distribution des logements.

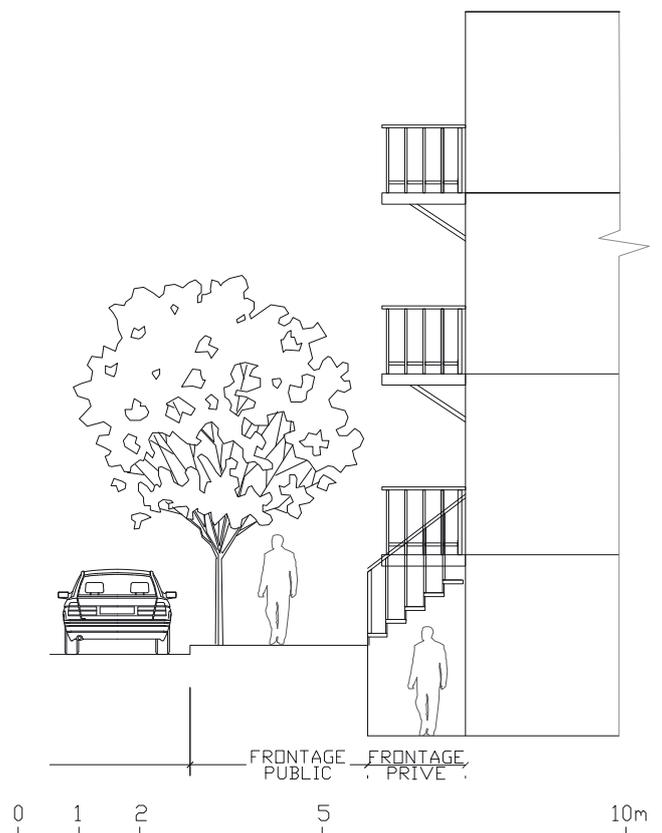
PAYSAGE

Du fait du faible nombre de logements présents sur le transect, il est intéressant de voir 2 grandes catégories. La catégorie avec une appropriation paysagère du fait de la privatisation d'un seul résident et l'appropriation paysagère nulle et faible du fait de la collectivisation de ces espaces. Dans l'objectif d'optimiser dans tous les domaines les coûts, le sol est composé d'asphalte ou de gazon. L'appropriation convenable se développe

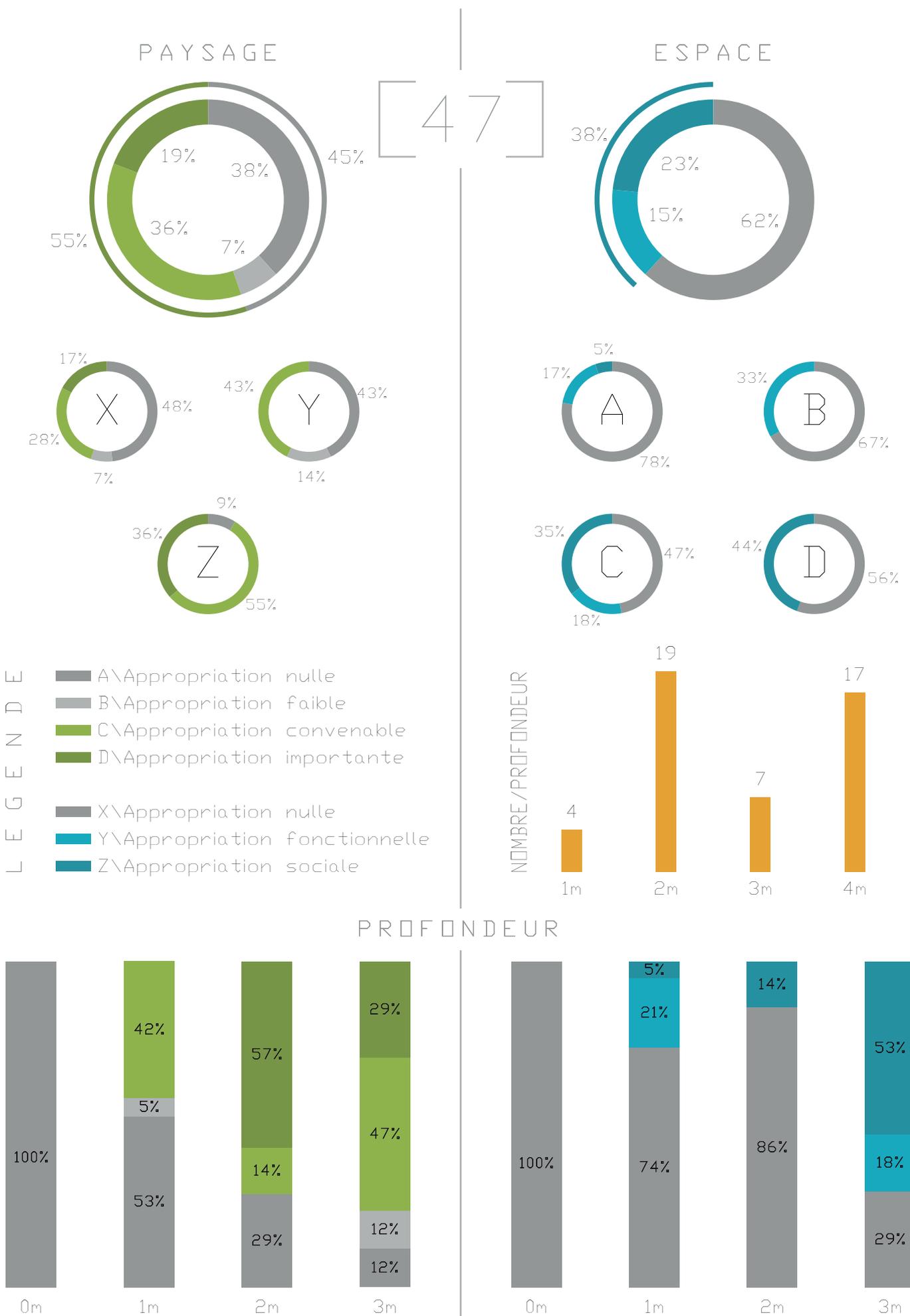
seulement dans les cours anglaises.

ESPACE

De même pour l'appropriation de l'espace, lorsqu'il y a collectivisation des espaces, tout le monde est « propriétaire » mais personne ne peut se l'approprier. Du coup la seule appropriation possible et l'implantation de support à vélo mais l'appropriation sociale est inexistante. L'appropriation sociale est présente seulement dans les cours anglaises (quatrième photographie).



4.1.9. Le petit immeuble d'appartements





La particularité de cette typologie c'est la surélévation des balcons par rapport au sol.

VOLUMÉTRIE

Plan de forme rectangulaire simple, hauteur de trois étages avec une surélévation du rez-de-chaussée de 5 à 8 contremarches, rez-de-chaussée accessible par un

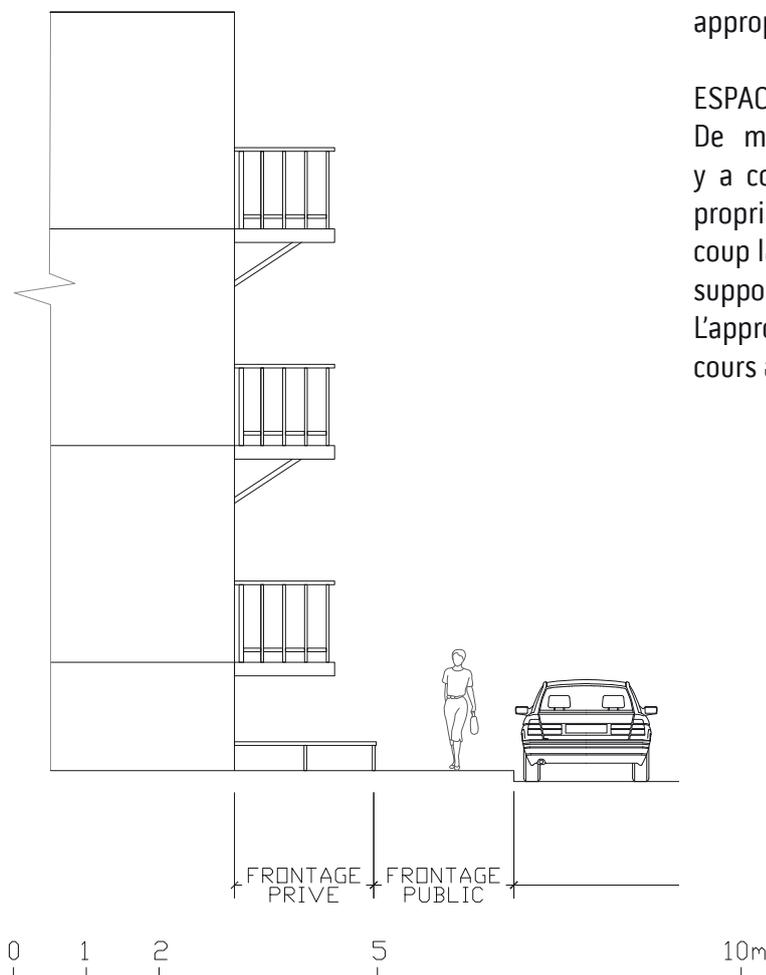
escalier extérieur ou intérieur, porche d'entrée et parfois cage d'escalier en saillie, balcons alignés sur chaque côté de la façade. (PIIA, 2004)

PAYSAGE

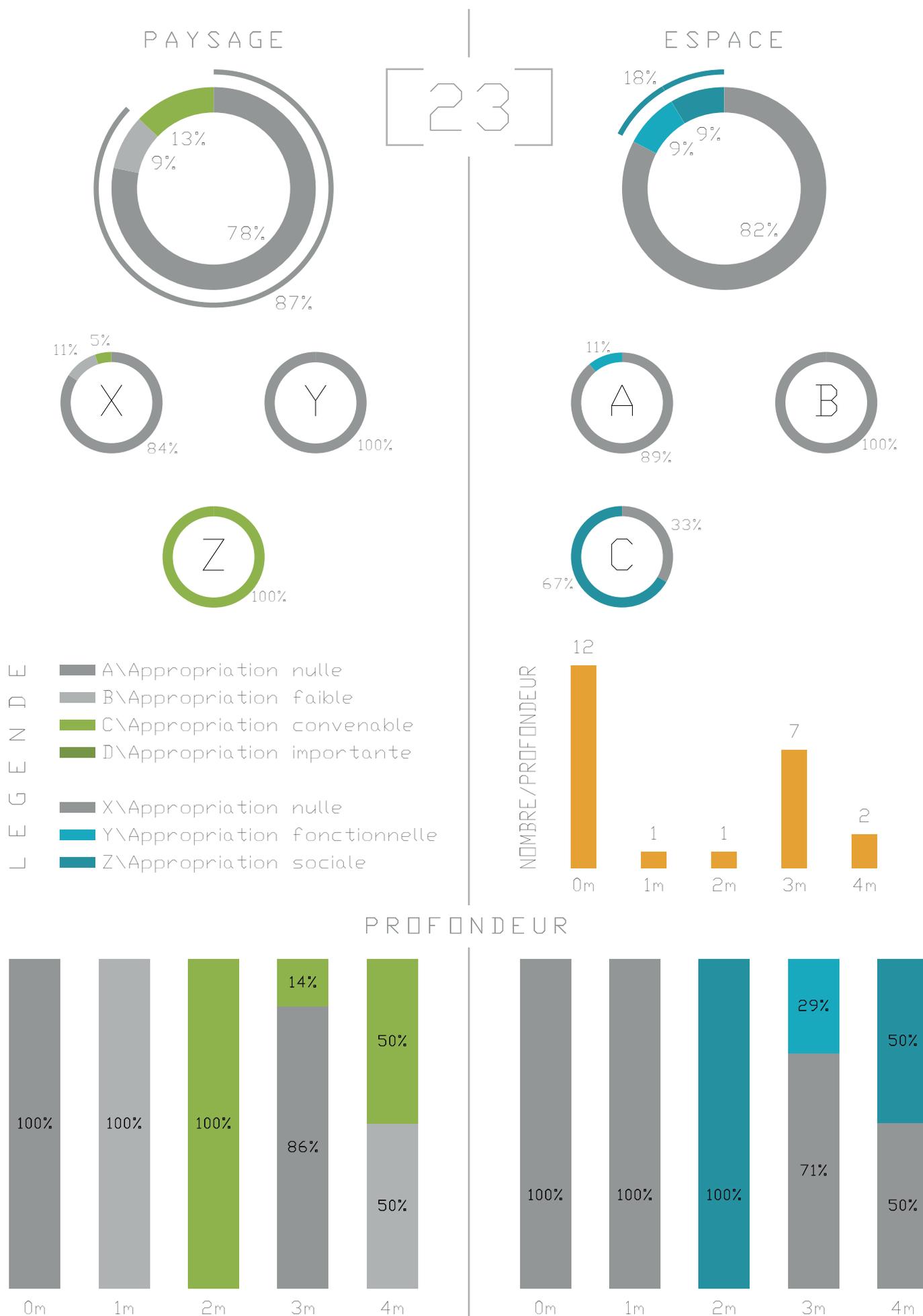
La surélévation du balcon pour les logements au rez-de-chaussée offre de l'espace au sol permettant ainsi l'implantation de plantes. Néanmoins cet espace n'est appropriable.

ESPACE

De même pour l'appropriation de l'espace, lorsqu'il y a collectivisation des espaces, tout le monde est « propriétaire » mais personne ne peut se l'approprier. Du coup la seule appropriation possible et l'implantation de support à vélo mais l'appropriation sociale est inexistante. L'appropriation sociale est présente seulement dans les cours anglaises (quatrième photographie).



4.1.10. L'immeuble d'appartements contemporain et la tour de logements





Majoritairement cette typologie n'a pas de frontage du fait de son implantation au sol.

VOLUMÉTRIE

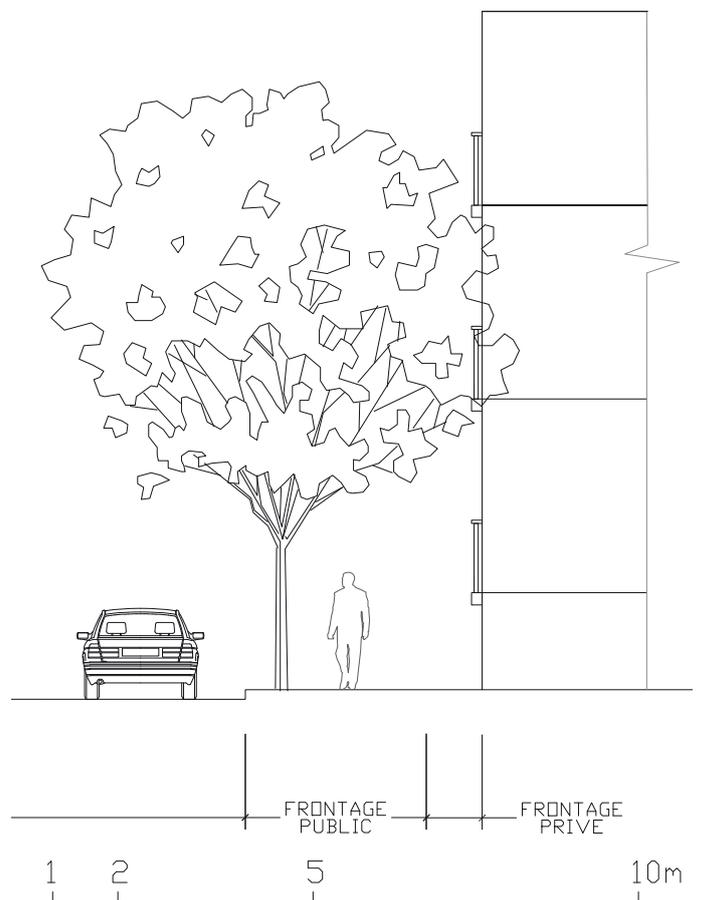
L'ère contemporaine ne permet pas de définir précisément la volumétrie de ces bâtiments. Ils ont la particularité d'avoir une grande variété architecturale.

PAYSAGE

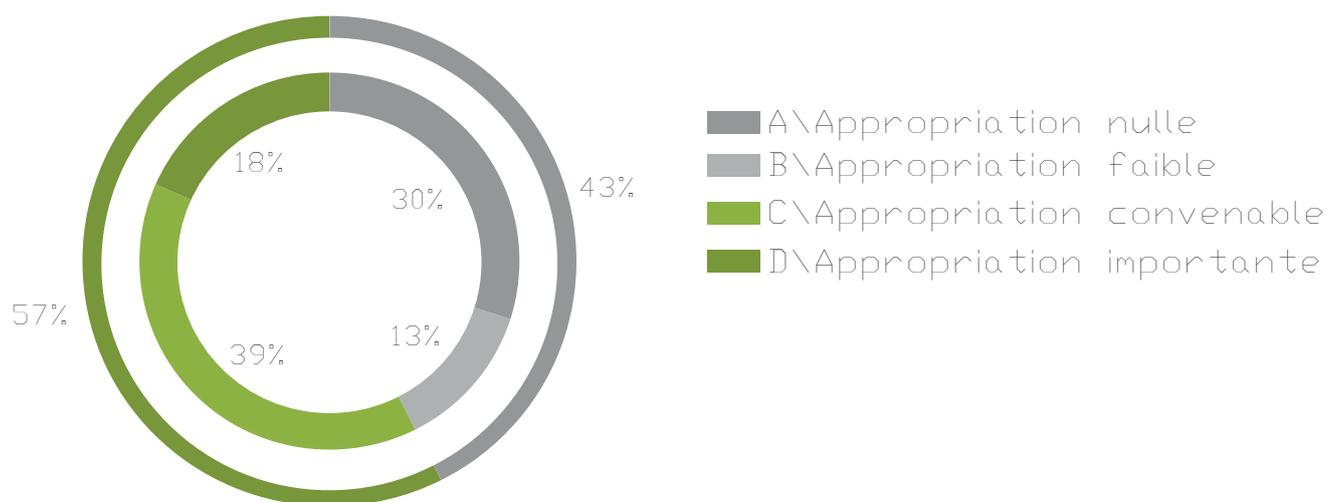
Cette typologie a les résultats les plus bas en termes d'appropriation du fait de son optimisation d'implantation. On peut avoir des similitudes avec les rues françaises dans cette configuration. Les résultats concernant la profondeur ne sont pas exploitables du fait du nombre de frontage relevés.

ESPACE

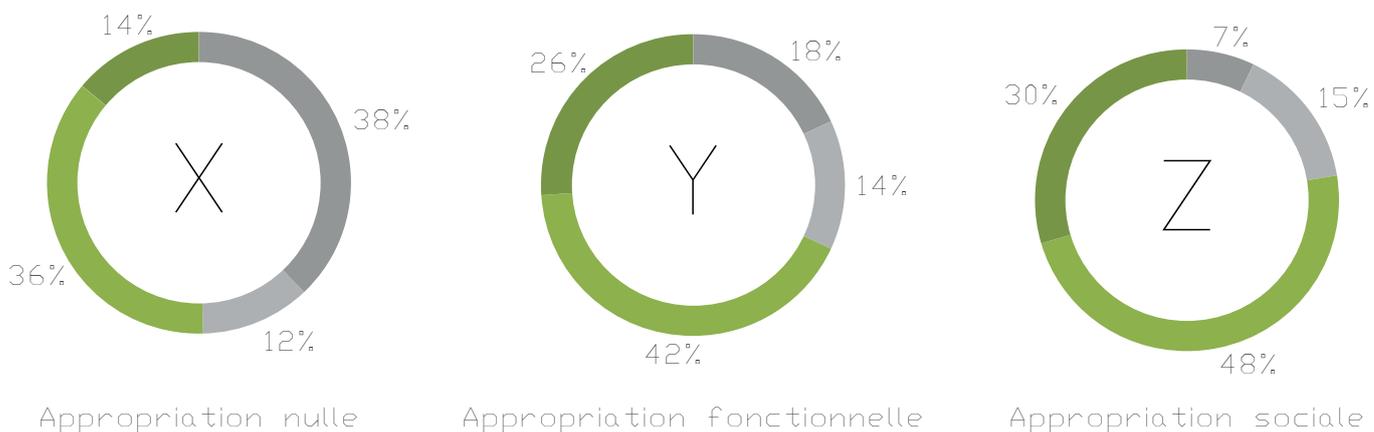
De même pour l'appropriation de l'espace, lorsqu'il y a collectivisation des espaces, tout le monde est « propriétaire » mais personne ne peut se l'approprier. Du coup la seule appropriation possible est l'implantation de support à vélo mais l'appropriation sociale est inexistante. L'appropriation sociale est présente seulement dans les sous-sols (quatrième photographie).



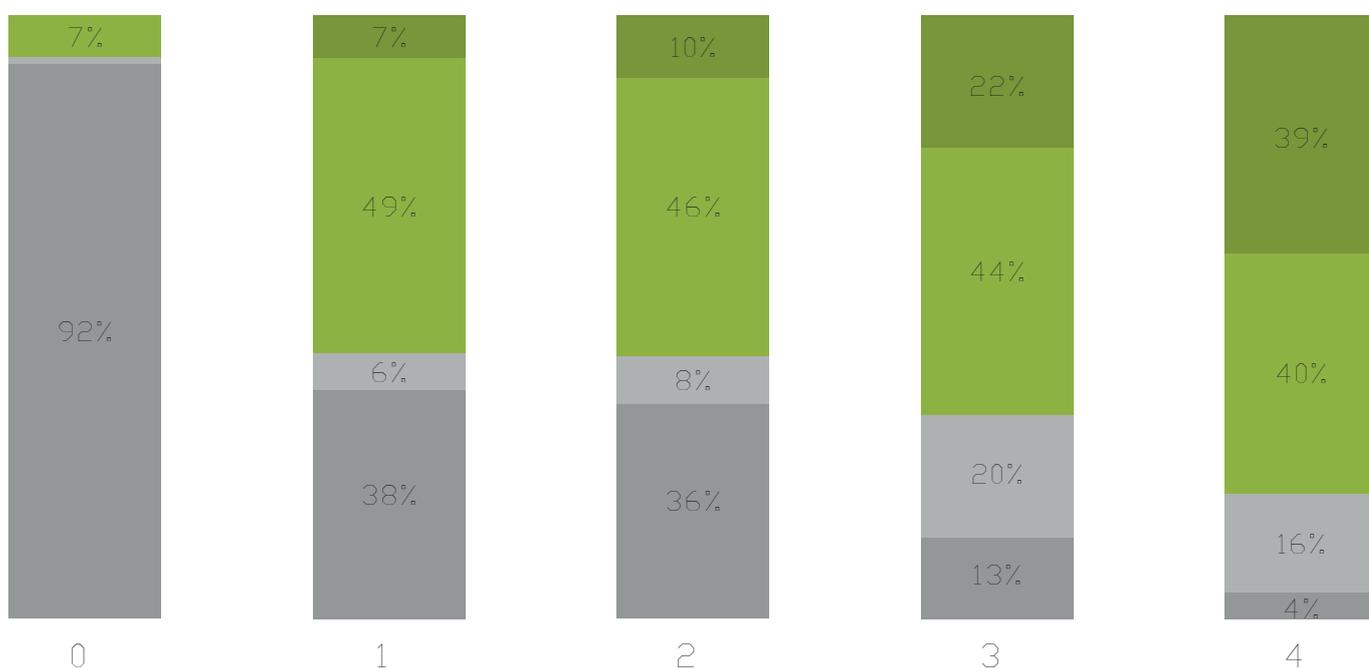
4.2. L'appropriation paysagère



Appropriation paysagère par rapport à l'appropriation de l'espace



Appropriation paysagère par rapport à la marge de recul du frontage



INTRODUCTION

Maintenant que nous avons vu les différentes appropriations selon les typologies résidentielles. La partie qui va suivre explique de manière générale l'appropriation paysagère et l'appropriation de l'espace. Le transect s'est exclusivement basé sur l'analyse systématique et l'obtention de résultats afin de dégager des pistes d'actions et d'analyses. Je ne suis pas dans la capacité de pouvoir étudier tous les aspects, tous les éléments qui composent le frontage, il y a autant de frontages que de manière de se l'approprier. Je rappelle Maria Villela Petit, qui nous dit que les manières de s'approprier ne se limitent pas seulement à « *ces lieux tels que façades, jardins, etc.* » ET si nous nous limitons à seulement décrire les différents éléments architecturaux et paysagers « *avec lesquels les actes et les gestes d'appropriation sont de préférence concernés, et même si l'on essaie de mettre en évidence les différences dues à la diversité culturelle, on risque de ne pas apercevoir tout l'enjeu que recèle l'appropriation de l'espace.* » Cela va de même pour l'appropriation paysagère.



Dans l'ensemble des frontages analysés, 57% d'entre eux ont une qualité paysagère convenable, voire importante. Si on déduit la catégorie 0 du calcul, le pourcentage passe à 65%.

Majoritairement les frontages ont des propriétés paysagères, mais je suis quand même surpris par ce résultat. Je m'attendais à une appropriation beaucoup plus importante de ces espaces au travers d'idées que nous nous en faisons.

L'idée que chaque habitant qui possède une part de terrain contribue à son amélioration en termes d'aménagement est une équation logique. Et pourtant, le fait de posséder un terrain ne signifie pas automatiquement une appropriation paysagère. Il est très subtil de voir la variété d'appropriations selon le statut et la morphologie du frontage.

APPROPRIATION PAYSAGÈRE ET APPROPRIATION DE L'ESPACE

On peut remarquer un lien entre l'appropriation paysagère et l'appropriation de l'espace. Dans la catégorie X c'est-à-dire les espaces pas appropriés, on est dans un rapport de 50-50% par rapport à l'appropriation paysagère. Des frontages vont avoir pour seul objectif d'être ornementaux sans laisser la place à une quelconque appropriation des riverains.

Pour l'appropriation fonctionnelle, l'appropriation paysagère est de 68% et pour l'appropriation sociale, l'appropriation paysagère est de 78%. La progression de cette appropriation est très intéressante à remarquer. En effet les riverains qui vont vouloir physiquement s'installer dans les frontages, vont faire en sorte de créer un environnement qui sont à l'image de leur envie et de leurs degrés de sensibiliser paysagères.

APPROPRIATION PAYSAGÈRE SELON LA MARGE DE REcul

Concernant la profondeur du frontage, il est flagrant de remarquer que plus le frontage est profond plus l'appropriation paysagère est importante.

Il est important de souligner l'écart entre le niveau 0 et le niveau 1 en termes d'appropriation paysagère. L'appropriation au niveau 0 relève du miracle. En effet bien souvent dans cette appropriation, des personnes cassent

le béton pour pouvoir y planter des espèces grimpantes, parfois ce sont la capacité des graines à pouvoir pousser dans les interstices dans le joint entre la façade et le trottoir.

Le niveau 1 et 2 montre des similitudes dans l'appropriation avec 56%, mais une augmentation de l'appropriation totale (7-10%). À partir du niveau 3 et 4 le taux d'appropriation est écrasant avec des taux de 66% et 79% pour le niveau 4. L'appropriation nulle disparaît presque avec seulement 4%.

Le caractère intuitif à la vue de ces résultats montre en effet que le rapport de surface est lié à l'appropriation paysagère. C'est-à-dire que chaque frontage a comme objectif principal de permettre aux personnes dans l'espace public d'accéder à leur logement. En ce sens cela demande un certain pourcentage de surface minéralisée pour la circulation. Et plus le frontage est profond plus la surface d'aménagement paysager est importante avec la possibilité d'intégrer des arbres et des jardins ornementaux.

LIMITES ET CRITIQUES DE L'ANALYSE

Une des limites à mon analyse systématique, c'est de ne pas avoir pris en compte le frontage public. Pourquoi, me dirait-on ? Dans mon arpentage en amont, la morphologie du frontage public était la même, c'est-à-dire la chaussée au centre puis ensuite se trouvait la fosse de plantation puis le trottoir pour finir sur le frontage privé. Mais grâce au transect, j'ai pu me confronter directement à cette faute de ma part, néanmoins il me semble important de l'exposer. Comme nous pouvons le voir, le frontage public a une influence directe avec le reste des éléments qui composent la rue. Le frontage public se définit souvent par la présence d'arbres d'alignements et d'éléments de circulations.

L'emplacement des arbres change selon 3 principes illustrés par les photographies ci-dessous.

En partant de la gauche, il y a une liaison étroite entre le frontage public et privé, la partie privée se définit par la barrière ornementale avec devant une partie aménagée, mais dont on ne connaît pas le statut du frontage. Seul le cadastre permet de le différencier, mais l'apport en termes d'appropriation paysagère est à prendre en compte même s'il est dans le domaine public.

Ensuite la deuxième photographie illustre majoritairement la morphologie des frontages publics avec une fosse de plantations du côté de la chaussée avec un trottoir au milieu.



Dans la troisième photographie, les arbres d'alignements sont présents directement dans le frontage privé. La municipalité a la charge de s'occuper de ces arbres bien qu'ils soient dans l'espace privé. Montréal a mis en place une politique de verdissement à très grande échelle sur la ville depuis plusieurs années ainsi qu'une protection patrimoniale vis-à-vis des arbres ornementaux.

Un point que je critique fortement à mon analyse c'est l'arbre. Question, en quoi le riverain contribue-t-il à une appropriation paysagère importante quand il y a la présence d'un arbre ? En 1889 la municipalité oblige chaque propriétaire à planter un arbre devant sa résidence. Le règlement de 1889 concrétise alors une idée de la nature dans la ville, qui prend sa source dans un modèle urbain bien spécifique.

Comme je l'ai défini dans le protocole . « *L'appropriation est ainsi à la fois une saisie de l'objet et une dynamique d'action sur le monde matériel et social dans une intention de construction du sujet.* » Le résident peut avoir le choix de planter et tailler des arbustes, des vivaces, des bulbes et des annuelles, mais il ne peut en aucun cas affirmer son appropriation par la présence d'un arbre centenaire. Comme on peut le voir sur la troisième photographie, il y a des arbres centenaires, mais l'ensemble de la surface est engazonnée. Selon mon protocole, y a-t-il appropriation paysagère faible ou importante ? Je le mets dans l'appropriation paysagère importante, car la qualité paysagère à l'échelle de la rue a beaucoup plus d'impact que la surface engazonnée.

Néanmoins un habitant qui plante un arbre, c'est-à-dire qui fait le choix de transformer son espace de vie, c'est une appropriation paysagère.

De plus l'absence de frontage (0) montre une appropriation quasi inexistante du fait du manque d'espace dédié aux riverains. Néanmoins face à cela, la collectivité apporte une grande importance au verdissement de ses espaces urbains et incite les habitants à prendre en main les fosses de plantation qui sont en face de chez eux.

La réglementation ne demande aucune autorisation à l'embellissement de ces espaces pour favoriser l'action des habitants. Les habitants s'occupent de leur frontage privé et peuvent étendre leurs mains vertes sur le frontage public.

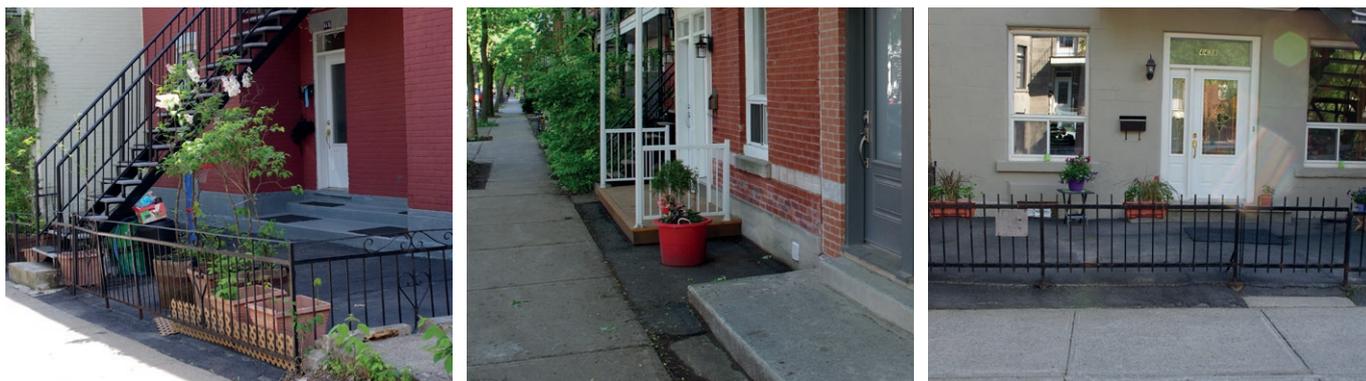


PISTES D'ANALYSES

L'asphalte est le principal ennemi à l'aménagement paysager. En voulant recouvrir à moindre coût des surfaces anciennement en terre, le retour à son appropriation se fait plus difficilement pour les riverains. On peut remarquer l'absence de clôture mélangeant ainsi le statut du frontage. Le passant a beaucoup plus de légitimité à passer du frontage public au frontage privé. Son empiètement sur l'espace privé n'a aucune incidence. Il est d'autant plus difficile pour le riverain de se l'approprier.

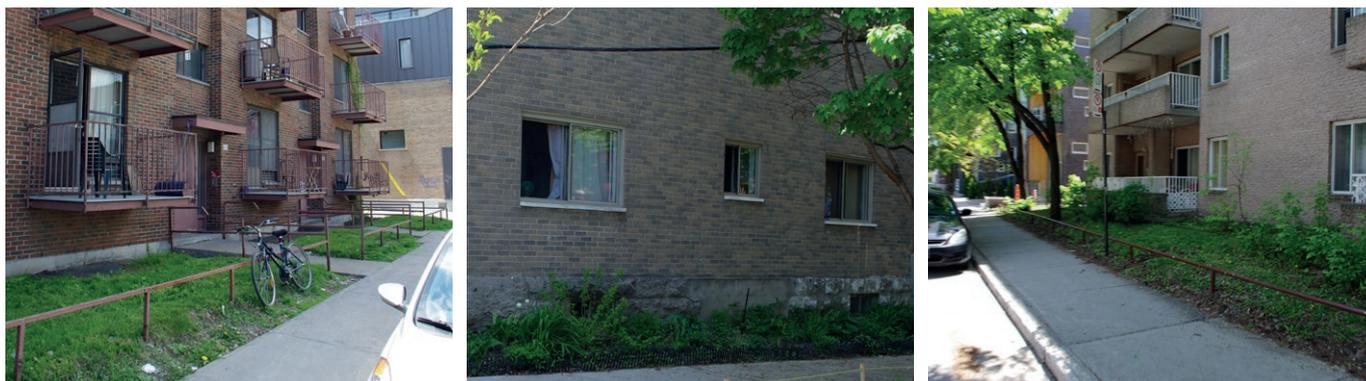


Il est curieux de voir de personnes installer des pots de fleurs sur ces espaces en asphaltes. Malgré des tentatives de reconquêtes par l'installation de bacs et de pots sur des frontages assez profonds, les qualités paysagères sont minimales, mais il y a une volonté d'embellir ces espaces.



Il est intéressant de remarquer que selon le statut du frontage privé, l'appropriation paysagère sera complètement différente. Le statut privé collectif est bien souvent mal approprié du fait de la collectivisation de cet espace. Tout le monde est propriétaire, mais personne ne peut vraiment se l'approprier. Du fait de la surélévation des balcons, l'appropriation est impossible.

Au niveau paysager, l'investissement de l'immeuble reste minime, un espace engazonné ou l'utilisation d'une même espèce sur l'ensemble du frontage histoire de combler un vide. Il est très différent des frontages privés où le riverain met toute son énergie à l'amélioration de son espace.



Dans les frontages privés ayant un seul propriétaire, la composition végétale est beaucoup travaillée, avec des détails paysagers. La notion d'habitant-paysagiste est à son comble, la sensibilité de la composition végétale est très fine, je me demande même si les personnes ne sont pas paysagistes.

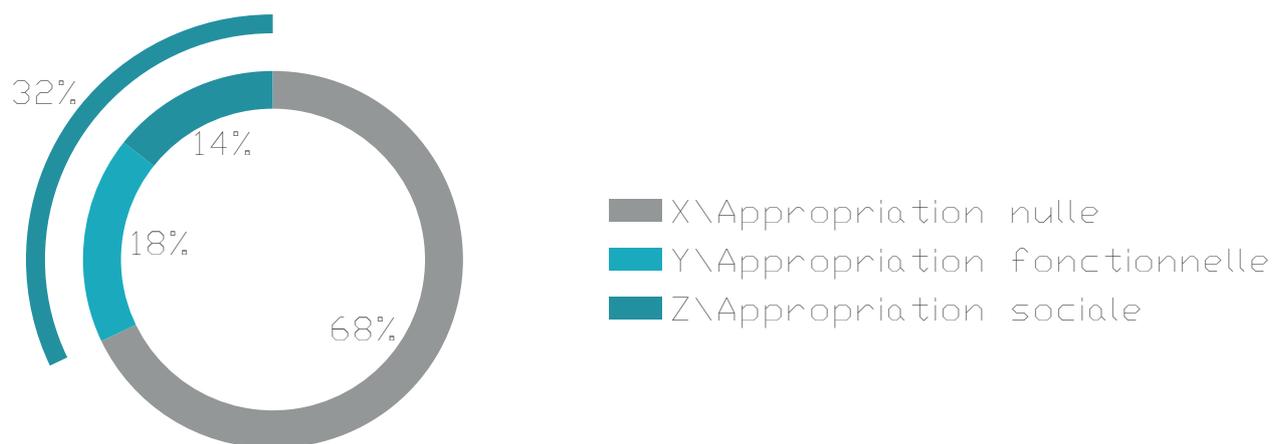


Dans la considération de la végétalisation verticale, les structures métalliques comme les escaliers, les balcons et la façade sont le support des plantes grimpantes au bénéfice de la qualité paysagère de la rue.

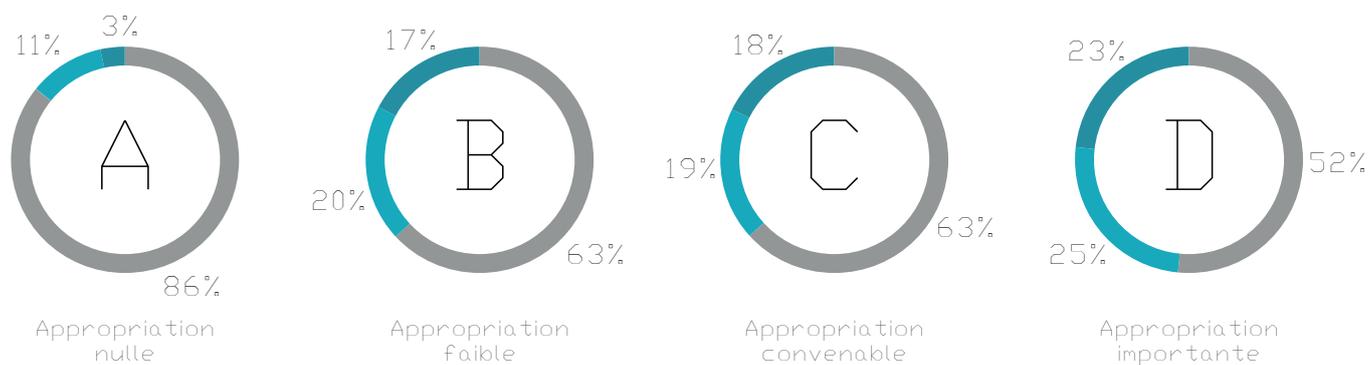
Bien souvent, l'arbre est le plus souvent utilisé pour apporter une verticalité verte à un espace, néanmoins les plantes grimpantes recouvrent rapidement les façades en briques peu ornementales apportant une qualité paysagère.



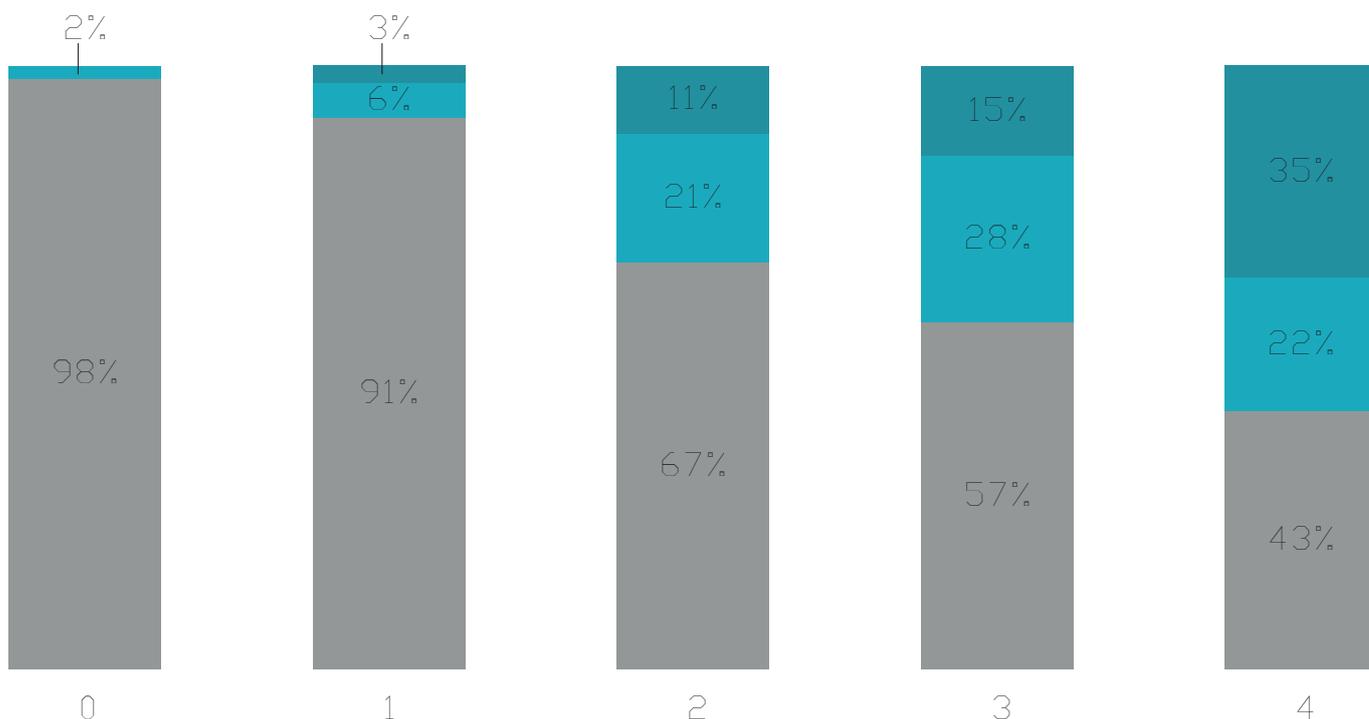
4.3. L'appropriation de l'espace



Degrés d'appropriation de l'espace en fonction de l'appropriation paysagère



Degrés d'appropriation de l'espace par rapport à la profondeur du frontage



INTRODUCTION

68% des frontages analysés ne sont pas appropriés.

Un chiffre assez important malgré l'idéalisation que je me faisais à travers la lecture de *Reconquérir la rue* de Nicolas Soulier. J'ai vraiment été surpris par ce résultat. Pour me faire une autre idée, j'ai déduit l'ensemble des frontages (0) pour avoir une idée à partir d'un frontage d'1m (1). Sur 909 frontages, l'appropriation de l'espace est nulle à hauteur de 63 %, cela confirme toujours cette majorité écrasante par rapport aux autres formes d'appropriation.

Malgré ce rattachement à la légitimité de la propriété, l'appropriation de l'espace dépend du sujet à transformer son espace à l'image qu'il veut donner. Ce processus demande une volonté propre à chacun, mais qui se fait influencer en partie par les différents éléments qui composent le frontage.

Quelques éléments peuvent fortement influencer ce résultat. Il ne faut oublier que les logements en rez-de-chaussée ont un frontage du côté de la rue et un jardin privatif de l'autre côté du bâtiment. L'appropriation sociale à l'intérieur de l'îlot est beaucoup plus importante. Il en va de même pour l'appropriation fonctionnelle, les riverains vont plus souvent utiliser leur espace interne pour le rangement. La majorité de l'appropriation fonctionnelle s'exprime par le stationnement du vélo pour une question de commodité et d'ergonomie à la vie quotidienne.

APPROPRIATION DE L'ESPACE ET APPROPRIATION PAYSAGÈRE

On peut remarquer un lien entre l'appropriation de l'espace et l'appropriation paysagère. Plus l'appropriation paysagère est importante plus l'appropriation de l'espace tend vers le social et inversement. 86% des frontages ayant une appropriation de l'espace nulle ont une appropriation paysagère nulle aussi. L'une et l'autre sont liées, mais l'appropriation de l'espace nulle reste majoritaire dans toutes les catégories. Il y a des similitudes entre les appropriations paysagères faible et convenable.

APPROPRIATION DE L'ESPACE SELON LA MARGE DE REcul

Comme pour l'appropriation paysagère, l'appropriation de l'espace se développe à mesure que la marge de recul du frontage grandit. Dans l'analyse sur le terrain, il semblerait logique de ne pas prendre en compte le niveau 0, mais les 2% d'appropriation montrent qu'il ne faut pas catégoriser et exclure dans l'analyse des éléments qui peuvent se révéler dans l'arpentage des rues.

L'appropriation sociale se définit par la présence de mobilier urbain. L'emprise de ce mobilier demande en moyenne un peu moins de 1 m² difficile alors de s'installer dans des petits frontages.



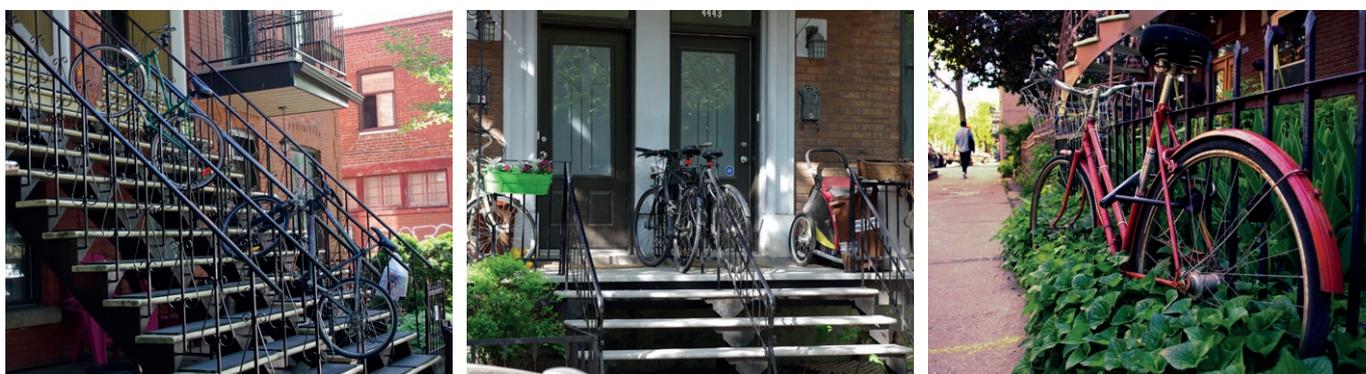
LIMITES ET CRITIQUES DE L'ANALYSE

Je suis rendu compte à la fin de mon analyse de cette lacune à l'appropriation sociale. Le fait que les gens s'installent dans leur frontage à l'aide de mobilier urbain n'est qu'une partie de cette appropriation. Question, quelle est l'élément architectural qui est présent dans la quasi-totalité des frontages qui permet de s'y installer ?

Réponse, l'escalier. Difficile pour moi de le relever étant donné que les personnes ne se l'approprient à des moments où je ne suis pas présent pour le constater. Mais cette appropriation existe bel et bien. J'ai déjà pu voir des personnes boire une bière sur les marches d'un escalier, lire un livre, attendre une amie. Bref cette vie quotidienne, cette vie sociale inorganisée qui participe à la vie du quartier qu'aucune analyse ne peut quantifier. Je ne peux quantifier que l'aspect matériel du frontage et non l'humain dans sa complexité de vivre dans son espace.

PISTES D'ANALYSES

Il y a une forte culture de l'utilisation du vélo à Montréal. Dans la quasi-totalité des frontages, les éléments comme les escaliers, les clôtures font office de support à vélo.

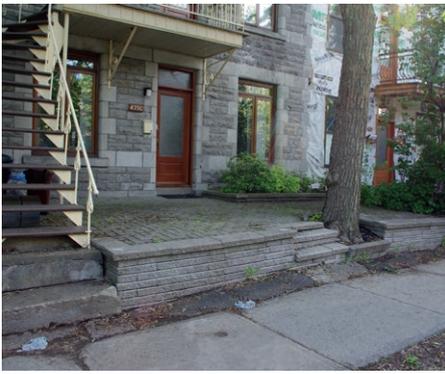


Mon analyse ne permettait pas de développer cet usage social, mais il me semble important de l'énoncer. Il y a une forte utilisation des balcons supérieurs par les riverains quand le frontage ne le permet pas.

Cela participe autant à la vie de la rue, lorsqu'on croise des personnes buvant un apéro tout en discutant avec les passants ou flâner avec un bon bouquin tout en reprenant des couleurs.



Ayant eu l'occasion de discuter avec des Québécois, l'hiver affecte énormément les conditions de vie. Ils considèrent cette période comme une hibernation et c'est une période très longue de 6 mois (novembre jusqu'à avril) qui affecte le moral et le besoin naturel de soleil, d'être à l'extérieur. Et c'est en cela qu'il y a un usage social des frontages qui ont une exposition directe au soleil. J'ai pu remarquer qu'il y avait une appropriation beaucoup plus faible dans les frontages exposés au nord.



Éléments rares, mais qui apportent leur charme dans la rue, des personnes marquent leur frontage avec des objets insolites. Par exemple cette bibliothèque accessible pour tout le monde produit un éveil culturel à la rue. J'ai pris la peine de voir le dos des livres.

Le sous-sol de ce riverain nous emporte dans sa propre histoire au travers de la mise en scène de tous ces objets. Il y a un rapport de confiance entre les passants et l'apport d'objets dans les frontages.



L'usage principal d'un frontage c'est l'accessibilité, certains frontages n'offrent aucune possibilité à leur appropriation du fait du manque de place comme nous pouvons le voir sur le frontage du duplex avec une marge de recul. Dans la photographie du milieu, le triplex avec un escalier extérieur permet au riverain du RDC de s'appropriier l'espace en dessous. L'escalier contribue à rendre accessible le niveau supérieur, mais aussi de créer une séparation entre les passants et le riverain créant ainsi de l'intimité. La variété des balcons favorise plus ou moins l'appropriation de ces espaces. Selon l'espace de circulation, le rapport avec le voisin, la largeur et la profondeur, tous ces éléments participent à l'appropriation.



5. EN CONCLUSION

Pour la conclusion de cette partie, je vais prendre la liberté de m'adresser à vous, chère lectrice et cher lecteur, je vais vous parler de cette histoire, cette histoire entre moi et ce projet d'étude.

Ce travail je le considère comme un pari que je me suis fait à moi-même et à la formation. J'ai pris le goût du risque de sortir des sentiers battus de la formation en voulant créer un protocole d'analyse expérimental. Dans le domaine de l'urbanisme en France, il est très rare d'étudier les espaces extérieurs des secteurs résidentiels à grande échelle. Pour avoir recherché dans les bibliothèques de l'Université et celui de l'école d'Architecture, seul le livre de Nicolas Soulier, «Reconquérir les rues» traite de la notion de frontage.

Mon travail sur le frontage est la partie émergée de l'iceberg. Il est clair qu'il y a encore beaucoup de travail de recherche. En l'espace de deux mois, il est très difficile de développer tous les éléments qui composent un frontage dans la manière dont ils sont appropriés et pourquoi et comment. Chaque frontage a sa propre histoire, ses propres caractéristiques, son propre aménagement, sa propre appropriation, son propre résident. Le protocole que j'ai mis en place permet de cadrer de manière générale les principales caractéristiques, dans la typologie résidentielle, l'appropriation paysagère, l'appropriation de l'espace, le rapport au sol et la profondeur et de pouvoir les codifier.

Cette analyse c'est l'aboutissement d'une étape de ma vie. J'ai mis en œuvre tous mes savoirs, tous les logiciels que je maîtrise pour mettre au point ce protocole. Je n'ai hélas pas eu le temps de développer précisément l'entièreté des étapes pour arriver à ces résultats. Mais encore une fois ce n'est que la partie émergée de ces centaines d'heures passées à arpenter chaque rue, de relever chaque élément de mon protocole, de le retranscrire numériquement et de créer des formules mathématiques au développement des résultats d'analyses et de sa mise en forme sur le papier de manière claire et concise et de pouvoir en tirer des pistes de conclusion.

J'espère que les futurs étudiants qui auront la possibilité de venir faire un stage ici à Montréal auront le même étonnement et la même conviction de mieux connaître ces espaces qui nous sont inconnus. Il faut le vivre pour le comprendre et la lecture de «Reconquérir les rues» n'est qu'un « *essai pour contribuer à cette prise de conscience.*» (Soulier, 2012)

PARTIE 03

LE MICRO-PROJET

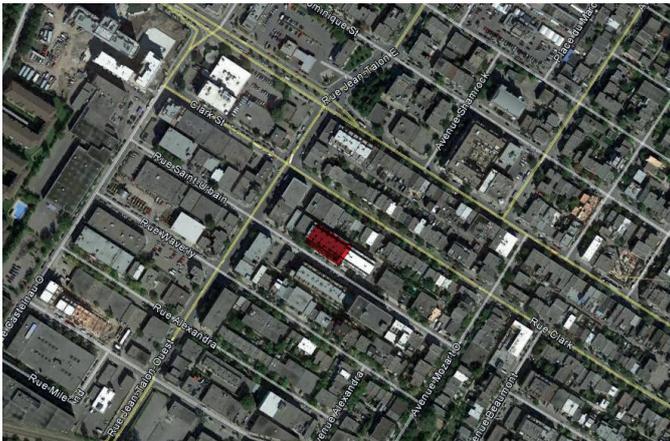
« Je me souviens : j'aimais à observer ce qui se déroulait dans la rue, la vie ordinaire de la rue devenait **un spectacle**. [...] La marge de recul permet de voir la rue et de ressentir une absence de nécessité de se cacher de l'extérieur, même si le passant peut voir par les fenêtres. [...] C'est une des réussites de ce type d'habitation: réussir à juxtaposer des **lieux de grande intimité**, et être ouvert sur le voisinage. [...] Les escaliers extérieurs sur la rue, les jardins de devant, les balcons permettent d'entretenir **des relations agréables**, sans avoir besoin de faire pénétrer l'autre dans notre intimité. [...] Des rues où l'on oublie presque la voiture qui est à quelques mètres. Des rues où le voisin d'à côté plante ses fleurs pendant que celui d'en face lit un livre sur les escaliers extérieurs. ces derniers menant à une porte entrouverte qui laisse entrevoir un bout de salon, un peu de cuisine, **une tranche de vie** offerte à tout le monde. Chaque coup d'œil dans ces rues nous raconte une histoire. Et le Plateau aime raconter des histoires au flâneur. Un échange, une complicité s'installent entre **un habitant et un passant**. »

SOULIER, Nicolas. Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et pistes d'action. Édition Ulmer, 2012, p247





Localisation de l'arrondissement du projet : Rosemont—La Petite-Patrie



Localisation du site de projet



Localisation du site de projet



Photographie du site de projet

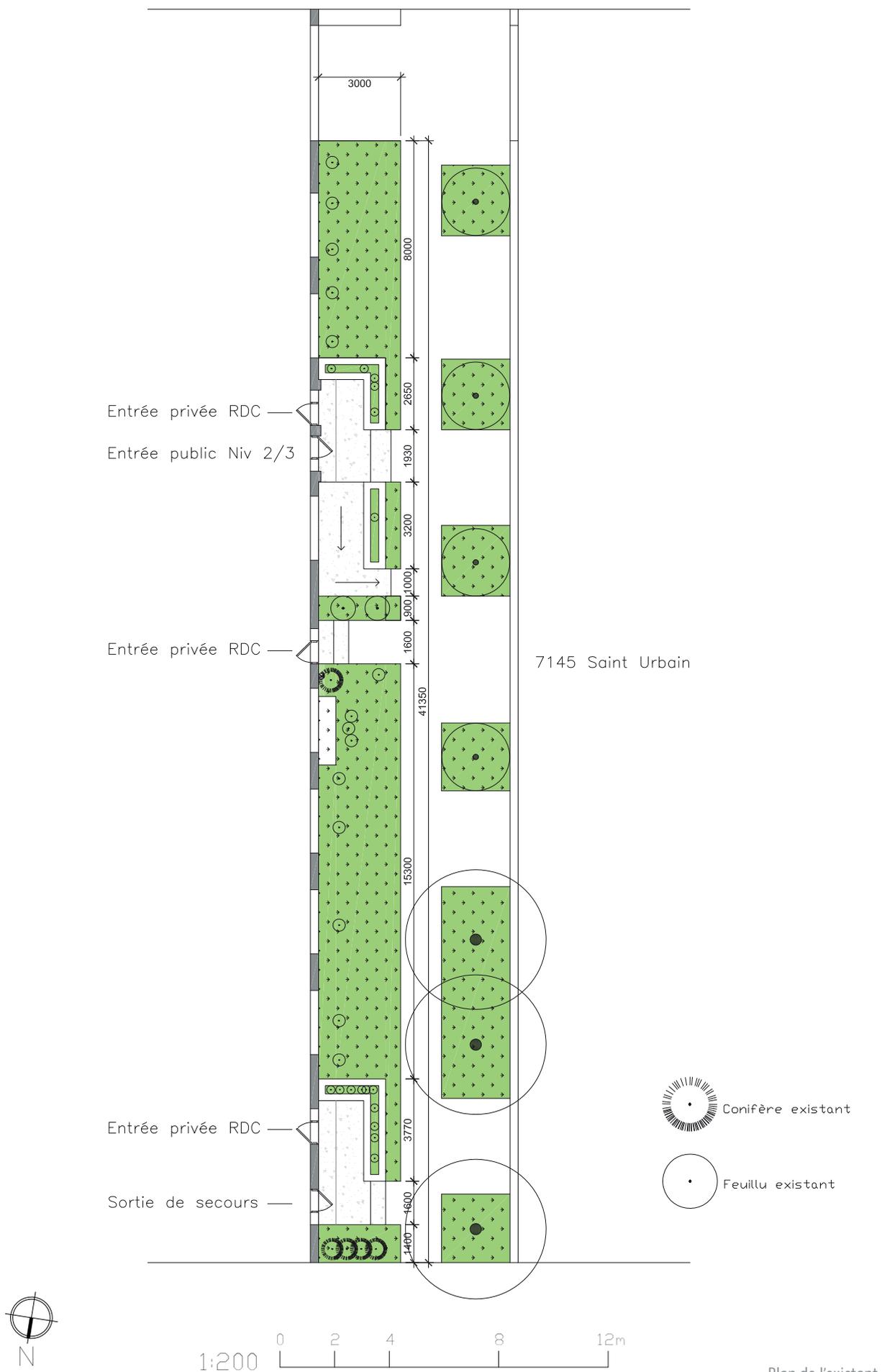
1. LE CONTEXTE

En lien avec le projet de fin d'études, le patron de l'agence où je fais actuellement mon stage m'a confié l'entière responsabilité d'un projet d'aménagement d'un frontage d'une grande copropriété au 7145 Saint Urbain.

Situé au sud de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, le bâtiment fut construit en 1945. Aux allures architecturales de manufacture, le bâtiment fabriquait des sous-vêtements jusqu'en 2005 et fut converti en bâtiment résidentiel.

La commande de ce projet est de créer un projet d'aménagement paysager composé d'un plan de plantation, d'une palette végétale et d'une soumission chiffrée auprès d'une pépinière. La réalisation du projet sera faite par les résidents pour des questions essentiellement budgétaires. Il s'agit de répondre aux attentes de la copropriété. Ils souhaitent un aménagement paysager qui doit répondre à des exigences budgétaires, d'entretiens, de conditions climatiques et esthétiques.

2. LA SITUATION EXISTANTE DU PROJET





Le vendredi 12 mai, je pars sur le terrain faire un relevé de terrain et fais un bilan sur la composition végétale actuelle. Il s'agit de recycler les végétaux existants pour les intégrer dans la nouvelle composition végétale et économiser le portefeuille de la copropriété étant donné les restrictions budgétaires accordées à l'aménagement des espaces collectifs.



L'aménagement paysager est de très mauvaise qualité. Il y a un rythme sur la plantation d'hydrangées le long de la façade, mais avec un manque cruel de volume, de massif par rapport à la forte verticalité du bâti. Les compositions végétales des jardinières sont en mauvais état. L'ensemble de la terre est labouré en prévision de l'aménagement paysager. À la fin de mon relevé de terrain je tombe sur une responsable du syndicat de copropriété, Madame Christine Besson. Nous échangeons sur l'avancement du projet et sur la possibilité d'améliorer au mieux le cadre de vie et je vois l'opportunité de m'impliquer dans ce projet et dans la vie de la copropriété. Je lui propose s'il y a possibilité de prendre rendez-vous avec des représentants de la copropriété la semaine suivante.



Après réalisation des esquisses du plan de plantation et de la palette végétale, je vais au rendez-vous rencontrer mes clients pour présenter le projet et par extension mettre en avant mes acquis en Design Urbain afin de développer au travers de la discussion s'il y a des besoins autres que seulement paysagers ou non.

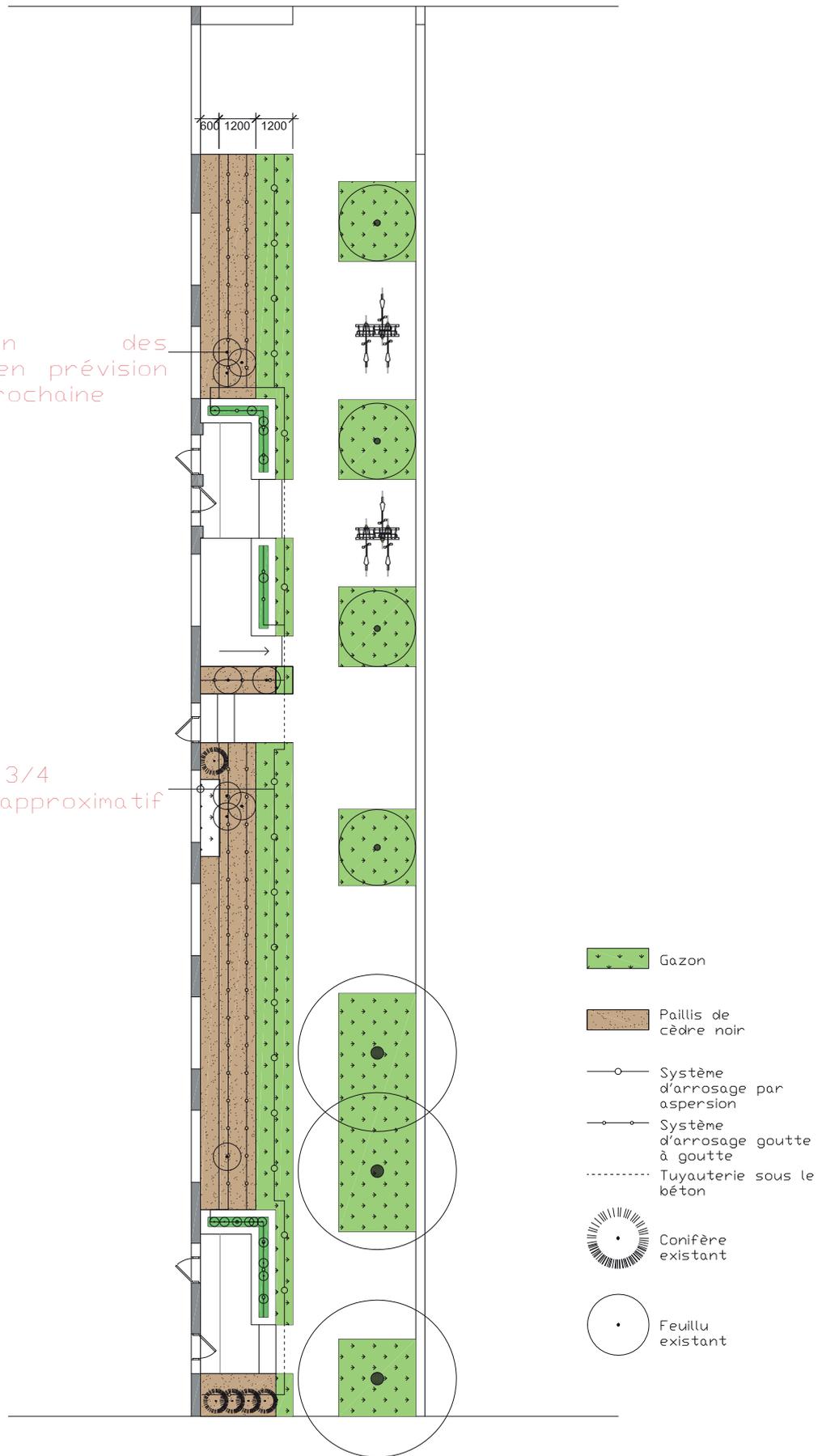
Au rendez-vous nous étions 4 personnes : Christine Besson responsable du budget, Mia Webster directrice du syndicat, Résident 01 représentant et moi-même.



3. LE PROJET EN 2017

Réorganisation des plantations en prévision de l'année prochaine

Sortie d'eau 3/4 emplacement approximatif



-  Gazon
-  Paillis de cèdre noir
-  Système d'arrosage par aspersion
-  Système d'arrosage goutte à goutte
-  Tuyauterie sous le béton
-  Conifère existant
-  Feuillu existant



1:200 0 2 4 8 12m

Plan de l'existant

Concernant l'entretien, un système d'arrosage automatique sera installé sur l'ensemble du frontage. Un système de goutte-à-goutte sera implanté sur l'ensemble des massifs arbustifs et des jardinières, c'est un système qui permet d'alimenter en continu des espèces beaucoup plus en profondeur.

Un système d'arrosage par aspersion sera posé sur les parties engazonnées, c'est un système qui permet d'apporter une quantité d'eau sur quelques centimètres de terre sur une grande surface.

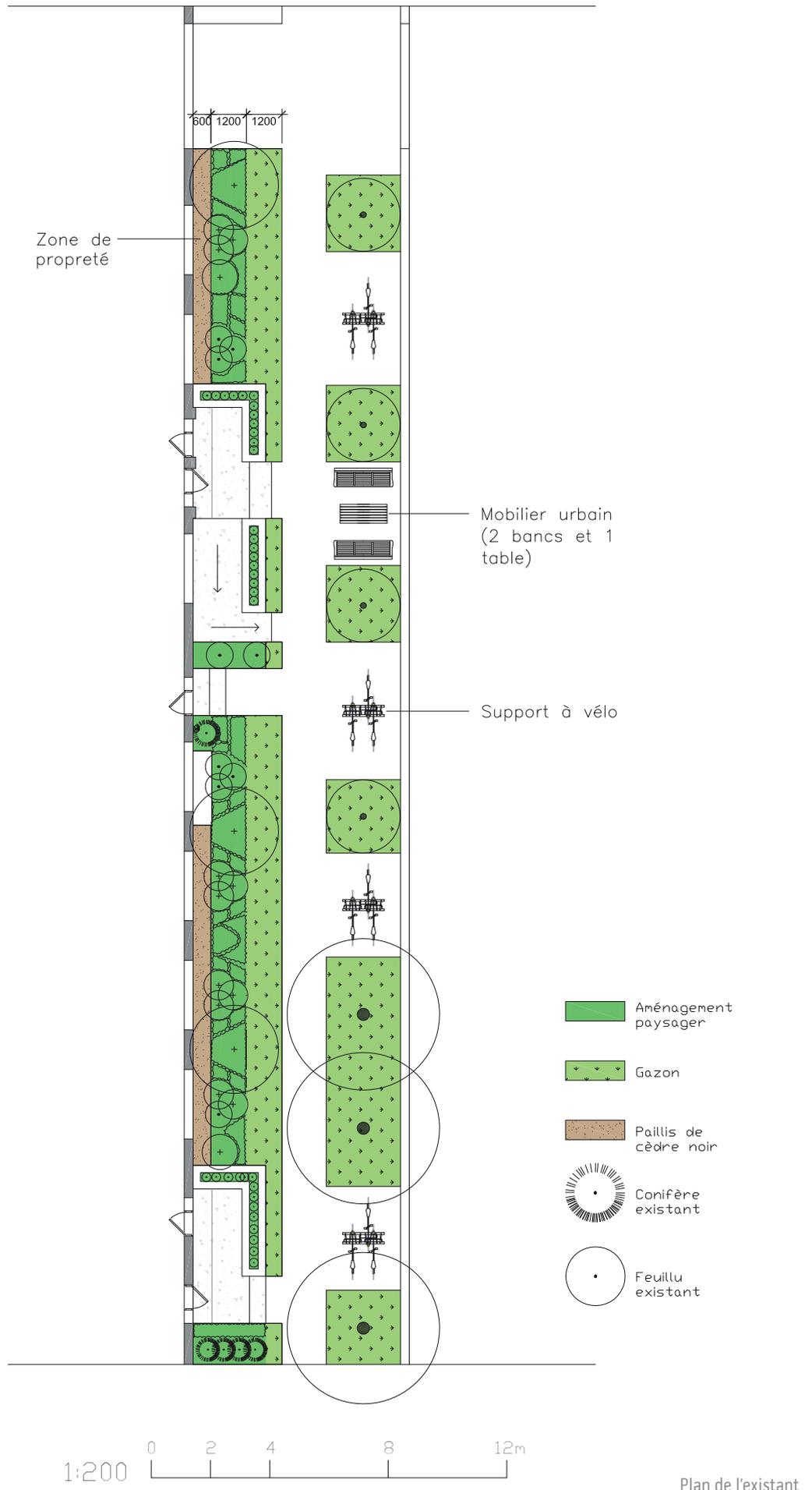
Le budget des espaces collectifs ne pouvant pas dépasser le plafond qui a été voté dans la copropriété. Les aménagements se limitent pour l'année 2017 à :

- un système d'arrosage complet ;
- la mise en place du paillis de cèdre noir sur la bande de propreté (60 cm à partir de la façade) et l'emprise du massif arbustif (120 cm);
- l'installation de gazon en plaque (120 cm à partir du trottoir);
- la réorganisation des plantations existantes en prévision de l'année prochaine.

Bordereau

ITEM	DESCRIPTION	QTE	UNIT	\$/UNIT.	SOUS-TOTAL
PHASE I - COURS AVANT					
1.0	Préparation du site				
.1	Enlever végétation	1	global		
2.0	Plantation cours avant				440,00 \$
.1	Paillis	2,35	m3	\$ 80,00	188,00 \$
.5	Gazon en plaque	36	m2	\$ 7,00	252,00 \$
3.0	Irrigation				4 600,00 \$
.1	Intallation d'un sortie d'eau	1,00	u	\$ 1 400,00	1 400,00 \$
.2	Installation d'un système d'irrigation	1,00	u	\$ 3 200,00	3 200,00 \$
	Sous-total				5 040,00 \$
	honoraires				750,00 \$
	TPS			5%	289,50 \$
	TVQ			9,975%	577,55 \$
	Total estimatif				6 657,05 \$

4. LE PROJET EN 2018



AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Christine Besson : « *Ce n'est pas notre jardin, c'est l'immeuble qui s'implique, on est très impliqué, on travaille fort. Mia et moi même, nous sommes les personnes les plus disponibles. On est à la retraite toutes les deux. Mais le reste de l'immeuble, à chaque fois que l'on fait une demande, ça tombe à l'eau, parce que les gens ne s'impliquent pas.*

Quand il s'agit de faire la corvée de l'entretien... Si on peut avoir le minimum d'entretien. C'est pour cela qu'on installe ce système d'arrosage. Les gens sont contents de voir quelque chose de beau, mais ils ne vont pas se baisser pour ramasser un papier. Il faut vraiment simplifier l'aménagement »

L'aménagement paysager proposé s'inspire d'un principe naturel. Il s'agit de laisser la place à chaque plante pour éviter tout entretien inutile comme par exemple de planter des végétaux trop proches l'un de l'autre pouvant provoquer une compétition interspécifique avec une déperdition des essences et une perte d'argent.

Les hydrangées marquent le rythme de la façade au niveau des fenestrations. Entre ces plantes, il y a une grande variété de plantes avec des formes et des textures de feuilles différentes pour casser le rythme.

De plus la présence de 3 betulas populyfolia crée une verticalité harmonieuse entre la façade et les arbres d'alignement. Elle a la particularité d'avoir l'écorce blanche, ce qui apporte un contraste intéressant avec la façade en brique rouge. Les arbres sont plantés en face des colonnes pour éviter une obstruction visuelle des fenestrations.

L'ensemble des personnes présentes à la réunion ont totalement approuvé cette proposition d'aménagement.

Résident 01 : « *On va breveter ta proposition »*

Mia Webster : « *Moi je suis vendu pour ton projet, je le trouve super beau. »*

MOBILIER URBAIN

Maintenant que l'appropriation paysagère est aboutie, le travail consiste à développer au travers de la réunion s'il y a la possibilité d'avoir une appropriation sociale.

Il s'avère que les personnes vivant au deuxième n'ont accès à aucun espace extérieur. L'idée est de voir si il y a un besoin d'appropriation sur le frontage.

Résident 01 : « *Les gens du deuxième à l'intérieur ont une terrasse commune, mais nous qui sommes du deuxième côté rue, on a rien. Si on pouvait avoir une terrasse commune, une espèce de parc, ça serait une bonne idée. Il nous faudrait un banc de parc.»*

Christine Besson : « *Déjà si les gens s'assoient et qu'ils profitent de l'aménagement, ça sera très bien. [...] Il le faudrait au plus près de l'entrée commune.»*

Mia Webster :

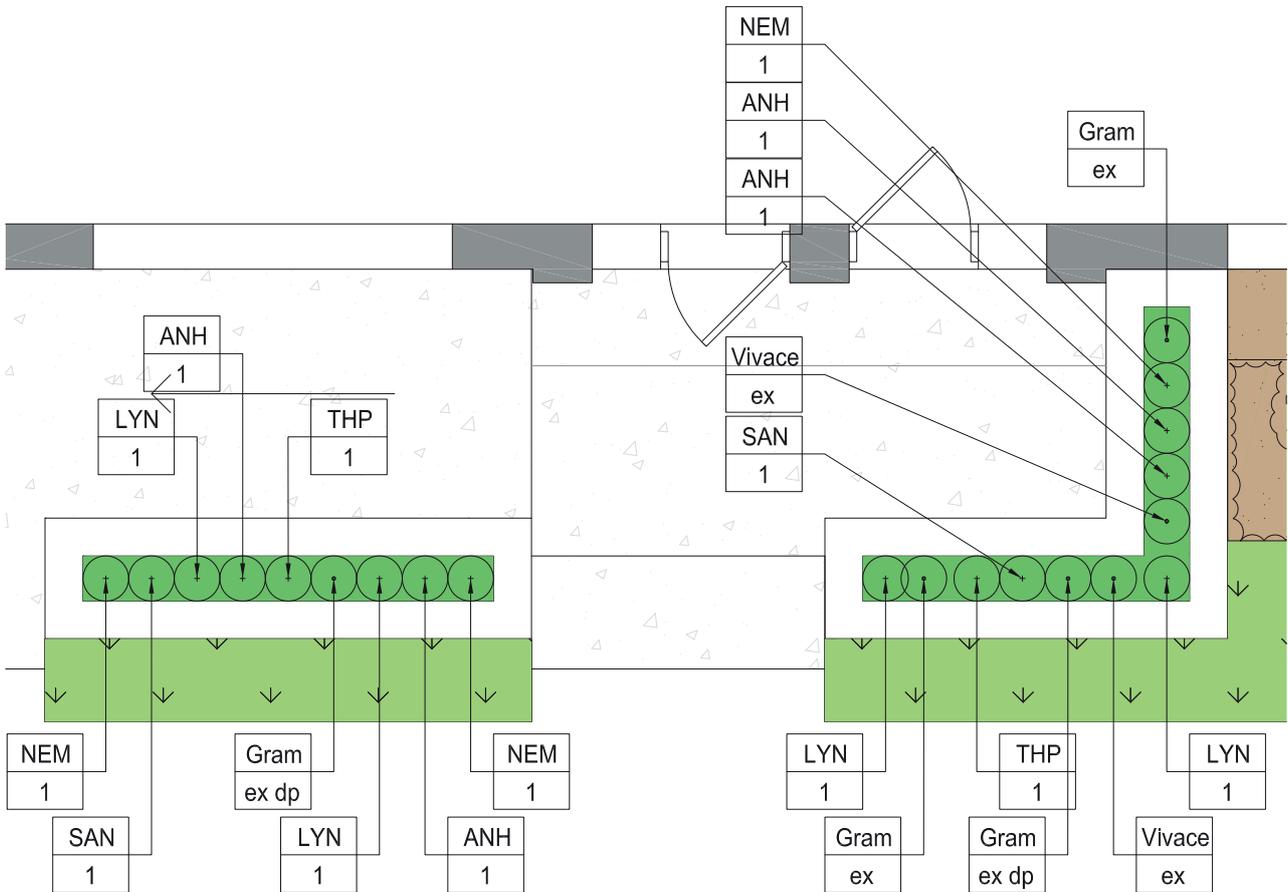
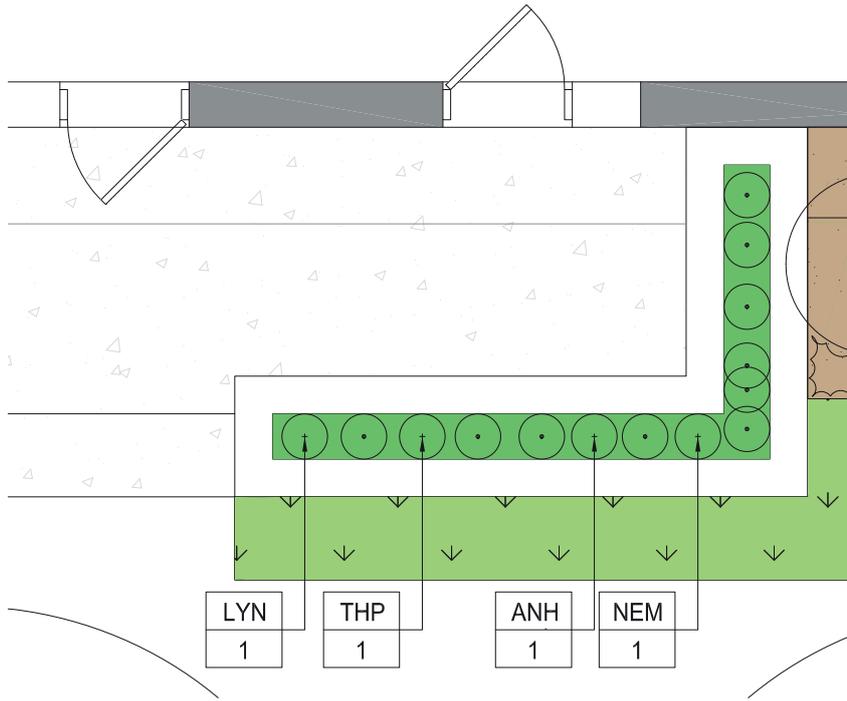
SUPPORT À VÉLO

Les riverains ont discuté d'un sujet sensible concernant les supports à vélo. Il manque cruellement de support, car les voisins d'en face utilisent leurs supports et s'attachent aux arbres. Il y a un envahissement de l'appropriation des voisins dans leur propre frontage.

Mia Webster : « *Il n'y a pas de place pour les gens d'en face. Ce sont les deux seuls supports à vélo dans la zone.»*

À la fin de la réunion, nous avons trouvé une entente commune sur l'emplacement des supports à vélo et du mobilier urbain qui sera installé en 2018. La municipalité favorise l'utilisation des frontages publics à partir du moment où les installations ne bloquent pas les circulations et l'utilisation du domaine public comme les bornes à incendies.

Au total, 2 supports à vélo seront installés et 2 bancs et une table seront installés au plus près de l'accès du bâtiment.



1:50

Plan de plantation

4.2. Le devis de plantation

Pépinière Y, Yvon Auclair & fils

1386, chemin Ozias-Leduc,
Mont- St-Hilaire, PQ, J3G 4S6

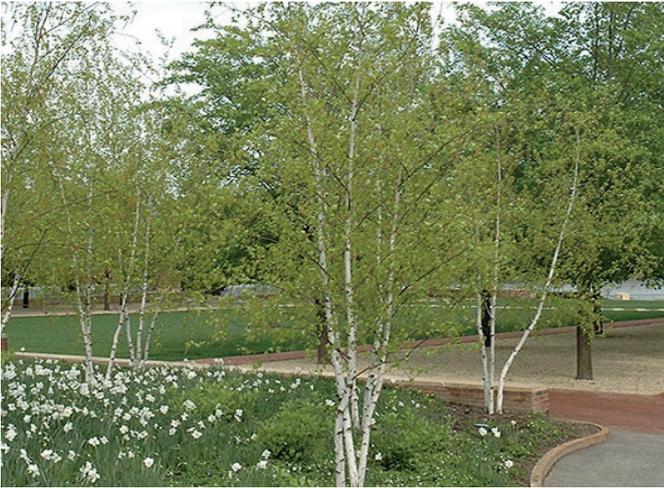
Téléphone: 450.467.3832
Sans frais: 1.888.422.3832
FAX: 450.464.7326
Courriel : pepiniereauclair@videotron.ca

Tableau de plantation

Clé	Nom Botanique	Calibre	c@c distance	Quantité	Prix unitaire	Total
Arbres						555,00 \$
BEP	Betula populifolia	40 mm en motte	voir plan	3	185,00 \$	555,00 \$
Arbustes feuillus						123,50 \$
EUA	Euonymus alata 'compactus'	3 gal.	voir plan	2	15,00 \$	30,00 \$
HYA	Hydrangea arborescens 'Annabelle'	2 gal.	voir plan	11	8,50 \$	93,50 \$
Graminées						131,25 \$
PEA	Pennisetum alopecuroides hameln	1 gal.	50 cm	15	8,75 \$	131,25 \$
Vivaces						827,65 \$
ANH	Anemone 'Honorine Jobert'	1 gal.	60 cm	24	9,75 \$	234,00 \$
HES	Hemerocallis x 'Stella de Oro'	1 gal.	40 cm	21	7,75 \$	162,75 \$
IBS	Iberis sempervirens	9 cm	30 cm	9	1,85 \$	16,65 \$
LIP	Ligularia przewalskii 'the rocket'	2 gal.	60 cm	4	11,50 \$	46,00 \$
LYN	Lysimachia nummularia (indigène)	9 cm	30 cm	5	1,85 \$	9,25 \$
NEM	Nepeta mussinii	1 gal.	40 cm	22	7,75 \$	170,50 \$
PEV	Perovskia atriplicifolia	2 gal.	60 cm	8	10,50 \$	84,00 \$
SAN	Salvia nemorosa 'Sensation Sky Blue'	1 gal.	40 cm	8	8,75 \$	70,00 \$
THP	Thelypteris Phegopteris	2 gal.	30 cm	3	11,50 \$	34,50 \$

Total arbres et arbustes		678,50 \$
Total vivaces et graminées		958,90 \$
Frais de livraison		175,00 \$
Sous total		1 812,40 \$
TPS	5,00%	90,62 \$
TVQ	9,975%	180,79 \$
Total		2 083,81 \$

4.3. La palette végétale



BETULA POPULIFOLIA
Soleil
6 m



EUONYMUS ALATA 'COMPACTUS'
Soleil, mi-ombre
Mai
200 cm



HYDRANGEA ARBORESCENS 'ANNABELLE'
Soleil, mi-ombre, ombre
Juillet, août
120 cm



PENNISETUM ALOPECUROIDES HAMELN
Soleil
Août, septembre, octobre
30 cm + fleur = 50 cm



THELYPTERIS PHEGOPTERIS
Soleil, mi-ombre
30 cm



ANEMONE 'HONORINE JOBERT'

Soleil, mi-ombre,
Septembre, octobre
90 cm



HEMEROCALLIS X 'STELLA DE ORO'

Soleil, mi-ombre
Juillet, août, septembre
35 cm



IBERIS SEMPERVIRENS

Soleil
mai-juin
30 cm



LIGULARIA PRZEWALSKII 'THE ROCKET'

Mi-ombre
Juin, juillet, août
120 cm



LYSIMACHIA NUMMULARIA (INDIGÈNE)

Soleil
juin-juillet-août
10cm



NEPETA MUSSINII

Soleil,mi-ombre
Mai, juin, juillet
40cm



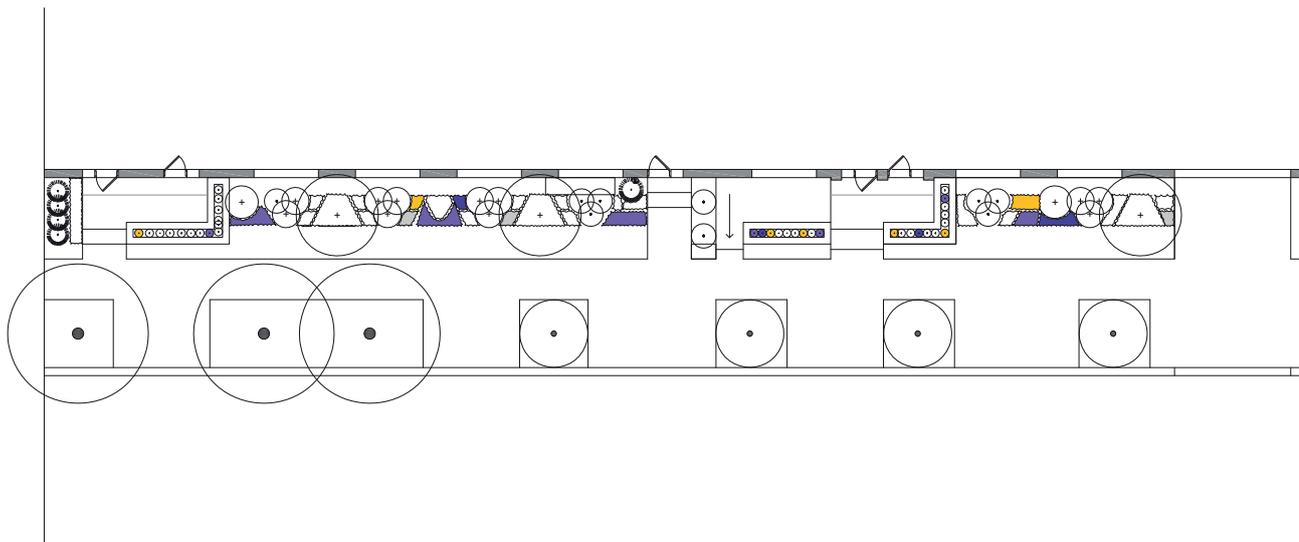
PEROVSKIA ATRIPLICIFOLIA
Soleil
Juillet, Août, Septembre, Octobre
150cm



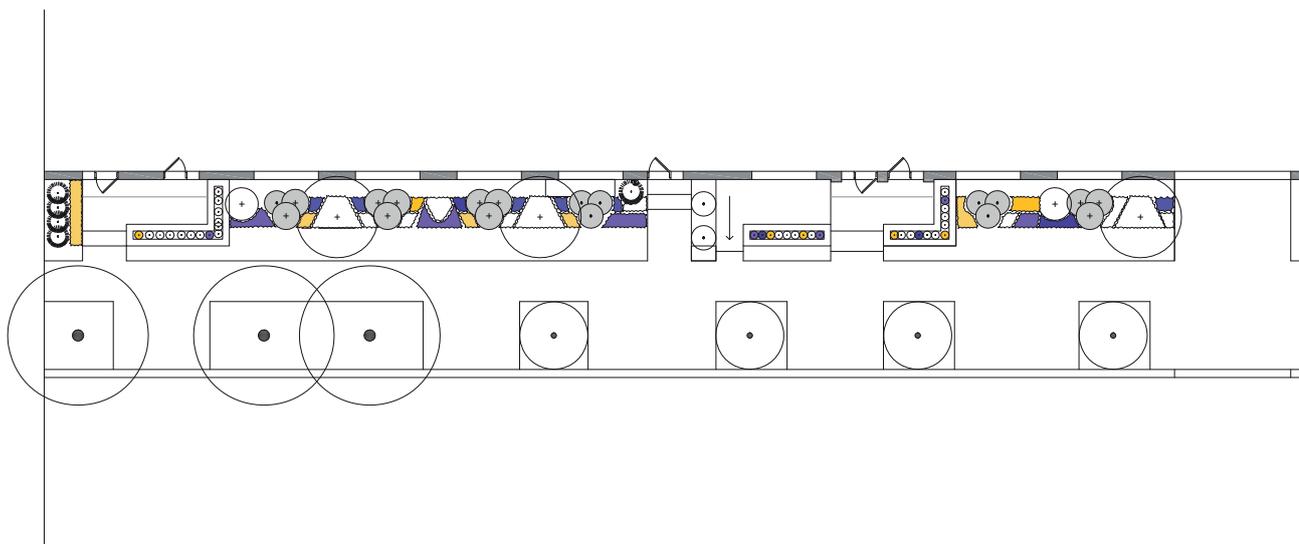
SALVIA NEMOROSA 'SENSATION SKY BLUE'
Soleil, mi, ombre
juin-juillet-août
30 cm

4.4. L'harmonisation colorimétrique de l'aménagement paysager

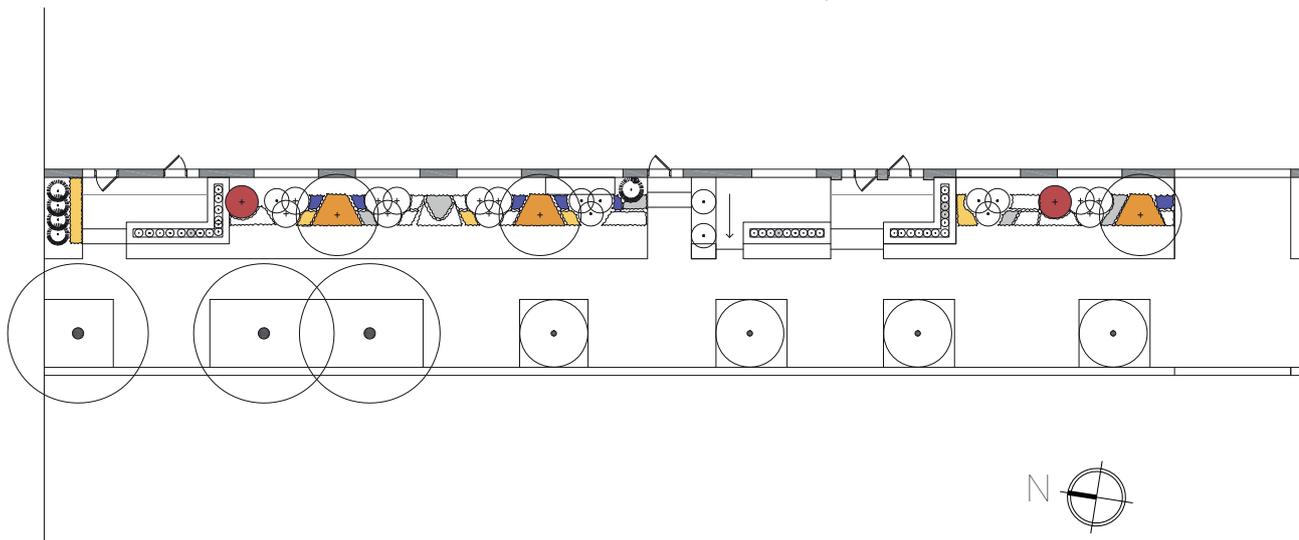
Intérêt ornementale : PRINTEMPS [Mai-Juin]



Intérêt ornementale : ETE [Juillet-Août]



Intérêt ornementale : AUTOMNE [Septembre-Octobre]



5. EN CONCLUSION

Ce projet pourrait se définir seulement comme un aménagement paysager, comme diraient certains, du détail de jardinage, de la plantation de pâquerettes, je ne pense pas. Ce projet comme ce mémoire ne se limitent pas seulement à l'aboutissement d'un diplôme de Design Urbain, c'est une étape personnelle. Je me base sur mes acquis personnels qui sont l'aménagement paysager et le design urbain.

L'aménagement paysager comme le design urbain ont tous les deux le même objectif : garantir aux mieux les besoins de ceux qui vivent dans les espaces concernés. Je suis heureux d'avoir pu dans le cadre de mes études supérieures faire émerger à nouveau mes connaissances paysagères longtemps laissées de côté en urbanisme.

Le design urbain m'a fait évoluer dans cette recherche de confrontation dans le bon sens du terme. Ce projet a été une continuelle confrontation entre mes acquis d'étudiant et le monde professionnel. Parmi les points les plus marquants, je soulignerais l'équation financière où nous raisonnons avec un budget quasiment sans limite dans le cadre universitaire et où j'ai été confronté dans ce projet à la réalité de moyens financiers réduits.

À travers mon analyse de terrain sur les frontages, j'ai su appréhender ces espaces, avoir la confiance des habitants et pouvoir traduire leurs attentes. J'ai eu la chance de participer à un projet qui va se réaliser en réponse aux besoins exprimés, en améliorant le cadre de vie des riverains.

BIBLIOGRAPHIE

[01] : SOULIER, Nicolas. Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et pistes d'action. Édition Ulmer, 2012, p247

[02] : Merriam-Webster Dictionary, Frontage [en ligne]. Disponible sur <https://www.merriam-webster.com/dictionary/frontage> [consulté le 04-05-2017]

[03] : John Fleming, Hugh Honour, Dictionary of Architecture, The Penguin: Fourth Edition Mass Market Paperback, 1991

[04] : Ville de Montréal. Urbanismes et projets urbains [en ligne]. Disponible sur : <http://ville.montreal.qc.ca> [consulté le 12-05-2017]

[05] : SmartCode Central. Center for Applied Transect Studies [en ligne]. Disponible sur : <https://transect.org/codes.html> [consulté le 12-05-2017]

[06] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3^{ème} édition, 512p.

[07] : Cartes historiques de Montréal (en ligne). Disponible sur : http://imtl.org/carte_montreal.php#historiques

[08] : BENOIT, Michèle et GRATTON, Roger. « Pignon sur rue les quartiers de Montréal ». Edition Guérin. 1991, 393 p.

[09] : BENOIT, Michèle et GRATTON, Roger. « Pignon sur rue les quartiers de Montréal ». Edition Guérin. 1991, 393 p.

[10] : BENOIT, Michèle et GRATTON, Roger. « Pignon sur rue les quartiers de Montréal ». Edition Guérin. 1991, 393 p.

[11] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

[12] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3^{ème} édition, 512p.

[13] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

[14] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

[15] : Réjean Legault, Urban History Review Architecture et forme urbaine : L'exemple du triplex à Montréal de 1870 à 1914. Volume 18, numéro 1, Juin 1989

[16] : Réjean Legault, Urban History Review Architecture et forme urbaine : L'exemple du triplex à Montréal de 1870 à 1914. Volume 18, numéro 1, Juin 1989

[17] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3^{ème} édition, 512p.

[18] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

[19] : Réjean Legault, Urban History Review Architecture et forme urbaine : L'exemple du triplex à Montréal de 1870 à 1914. Volume 18, numéro 1, Juin 1989

[20] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3^{ème} édition, 512p.

[21] : Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution Historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais Méridien ARCHITECTURE 1994, 3^{ème} édition, 512p.

[22] : Règlement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ville de Montréal. URL : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74597575&_dad=portal&_schema=PORTAL

[23] Frédéric Pousin, Audrey Marco, Valérie Bertaudière-Montès, Carole Barthélémy et Nicolas Tixier, « Le transect : outil de dialogue interdisciplinaire et de médiation, Le cas du projet d'élargissement de la 3^e voie ferrée de la vallée de l'Huveaune (France) », Vertigo, 2016. URL : <https://vertigo.revues.org/17372>

[24] : ERLA SERFATY-GARZON. « L'Appropriation ». DICTIONNAIRE CRITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT Sous la direction de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant Paris, Editions Armand Colin, 2003 P27-30

[25] : MARIA VILLELA PETIT. « ESPACE APPROPRIÉ – ESPACE APPROPRIANT », C.N.R.S. Laboratoire de Recherches Phénomélogiques et Herméneutiques

[26] : MARIA VILLELA PETIT. « ESPACE APPROPRIÉ – ESPACE APPROPRIANT », C.N.R.S. Laboratoire de Recherches Phénomélogiques et Herméneutiques

[27] : Massimo Venturi Ferriolo, Bernard Lassus : une pratique démesurable pour le paysage publié dans Projets de paysage le 16/02/2009

URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/bernard_lassus_une_pratique_demesurable_pour_le_paysage

[29] : Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre, « Introduction », Norois [En ligne], 195 | 2005/2, mis en ligne le 05 août 2008, consulté le 12 juin 2017. URL : <http://norois.revues.org/477>

[29] : ERLA SERFATY-GARZON. « L'Appropriation ». DICTIONNAIRE CRITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT Sous la direction de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant Paris, Editions Armand Colin, 2003 P27-30

[30] : SOULIER, Nicolas. Reconquérir les rues : Exemples à travers le monde et pistes d'action. Édition Ulmer, 2012, p247